

PROJET

**CONSEIL GENERAL
QUARANTE DEUXIÈME SEANCE**

**de lundi 1^{er} décembre 2003, à 19 h 30
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de Mme Béatrice Bois (soc).

Y compris la présidente, 39 membres sont présents: Mmes et MM. Sylvain Affolter (non affilié), Doris Angst (popcosol), Olivier Arni (soc), Pierre Aubert (lib), Jean-Charles Authier (lib), Françoise Bachmann (soc), Jean-Pierre Baer (soc), Christian Boss (rad), Alexandre Brodard (rad), Madeleine Bubloz (lib), André Calame (rad), José Caperos (lib), Mario Castioni (soc), Gérald Comtesse (lib), Nicolas de Weck (soc), Jacques Dind (popcosol), Daniel Domjan (rad), Dorothée Ecklin (popcosol), Thomas Facchinetti (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Laurence Gauchat (soc), Eliane Henry Mezyl (popcosol), Blaise Horisberger (popcosol), Bernard Junod (popcosol), François Konrad (popcosol), Philippe Loup (soc), Roland Mäder (rad), Raymond Maridor (soc), Ingrid Mougin Mora (popcosol), André Obrist (lib), Blaise Péquignot (rad), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc.), Pascal Sandoz (rad), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc), Robert Vauthier (rad), et Raymonde Wicky (soc).

Absences excusées : MM. Sébastien Bourquin (soc) et Mathieu North (lib)

Le Conseil communal était représenté par MM. Antoine Grandjean (lib), président, Pierre Bonhôte (soc), vice-président, MM. Didier Burkhalter (rad), Eric Augsburger (popcosol) et Mme Françoise Jeanneret (soc), conseillers communaux.

PROCES-VERBAUX

Le procès-verbal de la 40^e séance, de lundi 3 novembre 2003, est déposé sur les pupitres. Celui de la 41^e séance (extraordinaire) de lundi 10 novembre 2003 sera adopté ultérieurement.

La présidente, Mme Béatrice Bois, rappelle que les procès-verbaux des séances tenues par le législatif sont désormais disponibles sur le site Internet de la Ville www.neuchatelville.ch, de même que les convocations, ordres du jour et rapports destinés au Conseil général.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Béatrice Bois**, mentionne :

1. L'envoi par la Chancellerie du communiqué relatif à la deuxième projection annuelle des comptes basée sur la situation au 30 septembre 2003.

ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière

03-018 – 03-202

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant le budget 2004.

Autres objets

02-403

Proposition de MM. Blaise Péquignot, Christian Boss, Robert Vauthier, André Calame, Jacques Perret, Daniel Domjan, Pascal Sandoz, Mathieu North, Jean-Marc Nydegger et Sylvain Affolter, au sens de l'article 32 du Règlement général, visant à abroger le règlement communal concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements, du 29 décembre 1947 (Déposée le 2 décembre 2002) :

« Projet

Arrêté abrogeant le règlement communal concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements, du 29 décembre 1947

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

arrête:

Article premier.- Le règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements, du 29 décembre 1947, est abrogé.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2004. »

Développement oral (du 10 novembre 2003)

Dans le cadre du débat consacré au budget 2003, nous avions déjà proposé la suppression de cette taxe par le biais d'un amendement au projet d'arrêté que le Conseil communal nous soumettait alors, projet d'arrêté qui visait à modifier le règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements du 29 décembre 1947 en abaissant le taux de cet impôt de 15% à 10%.

Toutefois, arguant des débats en cours au Grand Conseil à propos du décret cantonal sur cette fameuse taxe sur les spectacles et de l'incertitude quant à la teneur définitive de ce décret révisé compte tenu des différents amendements déposés par les députés, le Conseil communal avait de manière frileuse retiré son projet d'arrêté. D'où la présente proposition. Je vous renvoie pour le détail au procès-verbal de notre séance du 2 décembre 2002.

Force est de constater que cette taxe sur les spectacles ne laisse personne indifférent. La controverse qui alimentait nos précédents débats portait surtout sur la divergence entre le décret du Grand Conseil du 15 février 1918 et le règlement de la Ville de Neuchâtel du 29 décembre 1947, le premier ne prévoyant le prélèvement d'une taxe uniquement sur les billets, le second, par contre, étendant par son article 7 son champ d'application aux établissements publics qui majorent le prix des consommations au lieu de percevoir une finance d'entrée. Que ce soient les discussions qui ont eu lieu le 4 novembre 2002 lors de l'examen du postulat du groupe popcosol 02-507 concernant la perception, ou plutôt la non-perception, de cette taxe auprès des cabarets et discothèques - postulat finalement retiré - ou encore le rapport spécial à l'appui du budget 2003 établi par la sous-commission financière V, laquelle était chargée d'éclaircir les raisons de la non-perception de la taxe sur les spectacles auprès des cabarets et des discothèques, tous ces éléments ont démontré le malaise engendré par cet impôt, puisque, rappelons-le, il s'agit d'un impôt. Sans parler bien évidemment du litige en cours avec Cinepel, litige qui fait l'objet de l'interpellation 03-608, et qui donne l'exemple parfait des inégalités pouvant

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

surgir dès que des forfaits sont négociés avec un organisateur particulier. Nous y reviendrons.

Rappelez-vous, dans notre intervention du 2 décembre 2002, nous avions relevé 4 éléments qui affaiblissaient cette taxe au point de la rendre inapplicable et finalement caduque. Il s'agissait :

- des éventuelles exonérations
 - du non-assujettissement à la taxe des cabarets, dancings et discothèques
 - des négociations forfaitaires
- du fait que les organisateurs de grands spectacles choisissent des villes sans taxe sur les spectacles

Les deux premiers points sont maintenant réglés par le décret cantonal du 28 janvier 2003 autorisant les communes à percevoir une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes, décret abrogeant celui du 15 février 1918 et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2004 (FO 03/24 p. 334).

En effet, les députés n'ont pas jugé opportun d'exonérer les apprentis et étudiants ou toute autre catégorie sociale dès lors que ce serait dispenser certaines catégories sociales d'un impôt de consommation.

En outre, après un débat assez nourri, le Grand Conseil n'a pas voulu assujettir les cabarets, dancings et discothèques à cet impôt, notamment par le biais d'une perception forfaitaire. En effet, dès lors que le décret ne retient que le prix du billet comme base de taxation, tout autre système échappe ainsi à son emprise, et donc précisément la majoration des consommations telle qu'elle est pratiquée dans les établissements en cause, ou encore les forains, par exemple, qui ne peuvent être soumis à la taxe dès lors qu'ils travaillent avec des jetons.

L'avantage de ce décret est qu'il liquide au moins définitivement la question qui a occupé tant la sous-commission financière V que notre conseil. On sait maintenant que ces catégories particulières ne peuvent pas être soumises à l'impôt dès lors qu'elles n'utilisent pas de billets. L'article 7 du règlement de la Ville de Neuchâtel concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements est donc devenu inapplicable vu sa contrariété avec le droit cantonal et c'est à juste titre que le Conseil communal propose son abrogation dans le cadre des arrêtés à prendre au sujet du budget 2004.

S'agissant des négociations forfaitaires, elles créent à l'évidence des inégalités. En outre, et surtout, comme cela avait déjà été relevé lors de notre intervention du 2 décembre 2002, les montants négociés sont, par la force des choses, inférieurs aux produits qui auraient été normalement perçus. A simple titre d'exemple, je vous rappelle que le montant de 200'000 francs négociés avec Expo.02 aurait représenté l'équivalent de la taxe ordinaire qui aurait été prélevée sur 30'000 billets. Sans parler du fait que tous les autres spectacles organisés en rapport plus ou moins direct avec l'Expo ont bénéficié d'une exonération (par exemple le concert de Patrick Bruel ou les comédies musicales « Les dix commandements » et « Notre-Dame de Paris ») simplement parce qu'ils se déroulaient à l'intérieur du périmètre d'Expo.02.

Indépendamment de ce qui vient d'être dit, il n'en demeure pas moins que de tels forfaits sont dépourvus de base légale, et ce que ce soit sous l'angle de la législation tant actuelle que nouvelle.

Quoi qu'il en soit, le Conseil communal peut-il nous indiquer avec quels organisateurs de spectacles et autres divertissements des forfaits sont généralement négociés ou ont été négociés ces 5 dernières années ?

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Dans le même ordre d'idée, il apparaît que le cirque Knie applique une taxe de 13% au lieu des 15% réglementaires. A priori, ce taux particulier résulte lui aussi de négociations. Quels motifs ont conduit à concéder ce taux de 13%, d'une part, et avec quels autres organisateurs de spectacles et divertissements des taux inférieurs à 15% ont-ils été convenus ?

Autre élément : la pièce de théâtre « Novecento » a fait l'objet d'une représentation particulière organisée le 26 janvier 2002 par un club de service. Cette représentation n'a pas non plus fait l'objet du prélèvement de la taxe quand bien même les personnes qui y ont assisté achetaient néanmoins un billet, ce que plusieurs personnes présentes dans cette salle ce soir ne peuvent ignorer. Suffit-il dès lors de louer le théâtre pour en faire une soirée privée pour échapper à la taxe quand bien même des billets sont vendus pour la représentation ? Qu'en est-il précisément ?

Nous attendons des réponses précises et complètes aux questions qui viennent d'être posées.

Enfin, il est notoire que des organisateurs de spectacles importants choisissent souvent les villes ne percevant pas de telles taxes ou dans lesquelles cette taxe est faible. Un article avait d'ailleurs paru dans le Matin du 21 janvier 2003 où un organisateur le disait expressément. Au demeurant, il faut souligner qu'une telle pratique fait perdre le produit de location des salles pouvant accueillir ces spectacles. Instaurée au début du siècle passé comme droit des pauvres, cette taxe est manifestement désuète actuellement. Plusieurs cantons l'ont d'ailleurs supprimée : ainsi Berne, Genève, les deux Bâle, Zurich ou encore Glaris, Thurgovie, Schwytz et le Valais. Il est intéressant de mentionner que le Conseil d'Etat bâlois justifiait cette suppression en expliquant que cet impôt constituait « une entrave à la vie culturelle et économique », argument qui a convaincu, à l'exception de trois irréductibles, tous les députés du Grand Conseil bâlois, socialistes et verts inclus. Dans son rapport de juin 2001, la commission du Grand Conseil bernois chargée de l'examen de l'initiative parlementaire visant la suppression de la taxe sur les spectacles relevait que cette taxe était un impôt de consommation dépassé qui nuisait à l'économie, aux consommateurs, ainsi qu'au sport et à la culture. Elle soulignait au contraire que sa suppression servait l'attractivité locale de l'économie et des manifestations.

On peut également relever que le groupement des cinémas genevois a fait immédiatement passer les prix de 16 à 14 francs après le vote populaire ou encore le Grand Théâtre a-t-il revu ses prix à la baisse.

A Genève, où la taxe était de 13 %, sa suppression impliquait une réduction des recettes de l'Etat de 12 millions par an.

Rappelons que le produit de cet impôt se monte, pour les 19 communes neuchâteloises qui le perçoivent, à 1,8 millions de francs, plus du 60% de ce montant provenant de la Ville de Neuchâtel (avec un taux de 15%).

Car c'est bien l'argument principal qui est soulevé pour s'opposer à la suppression de cette taxe : on priverait la caisse communale d'une rentrée fiscale.

Tout d'abord, cette rentrée est faible par rapport au budget de la culture et des sports. En tablant sur un taux de 10%, c'est un montant de 624'000 francs brut qui a été retenu au budget 2003, ce qui représente le 2.5% du budget global des affaires culturelles et des sports.

Ensuite, comme l'a d'ailleurs reconnu Monsieur le député Pierre Bonhôte lui-même lors de la séance du Grand Conseil du 28 janvier 2003, la taxe sur les spectacles implique des charges administratives relativement lourdes.

Un autre argument avancé pour combattre toute suppression de cette taxe est son effet péréquatif. L'argument semble assez plaisant de prime abord. Toutefois, il est

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

trompeur car, à y regarder de plus près, il faut bien admettre que cette taxe induit quelque part une double imposition pour les habitants de la Ville de Neuchâtel. En outre, les frais administratifs importants que l'on vient de rappeler réduisent passablement son effet. De plus, comme déjà mentionné, cette taxe éloigne diverses manifestations culturelles ou sportives avec tous les inconvénients qui y sont liés.

Il nous paraît également trompeur de prétendre que l'existence de cette taxe sur les spectacles se justifie uniquement par le fait que la ville est un centre d'agglomération et que des coûts en résultent. C'est en effet oublier que ces spectateurs sont aussi des consommateurs lorsqu'ils viennent en ville et apportent ainsi un chiffre d'affaires supplémentaire aux commerces locaux, plus spécialement à la restauration. Quant à l'argument avancé par Madame la députée Françoise Jeanneret le 6 novembre 2002 lors de la première séance du Grand Conseil consacrée à l'examen du décret, argument selon lequel cette taxe est « *une juste rétribution aux charges que la ville a pour accueillir aussi tout ce public, notamment en matière de stationnement. Il est évident que de construire des parkings et des places de parcs à remplir le vendredi soir et le samedi pour remplir les cinémas, cela a évidemment des coûts et c'est la ville qui les prend en charge* », cet argument est fallacieux compte tenu de la politique du Conseil communal en matière de stationnement, puisque l'Exécutif entend justement réduire ledit stationnement à sa portion congrue sur le domaine public et à le reporter dans les parkings privés. A tout le moins, dans le contexte actuel, vouloir justifier la taxe sur les spectacles pour des motifs liés au stationnement est totalement incongru.

S'agissant des syndicats intercommunaux qui profitent de la redistribution du produit de cette taxe - puisqu'il s'agit aussi d'un argument avancé pour le maintien de cet impôt - rien n'empêcherait le Théâtre du Passage et les Patinoires de fixer le prix d'entrée de leurs manifestations au même niveau que s'il comprenait la taxe.

Si, conformément à l'art. 80 de la loi sur les communes, un syndicat intercommunal ne peut effectivement pas prélever d'impôt – il ne pourrait donc pas prélever lui-même en tant que tel une taxe sur les spectacles en cas de suppression de celle-ci par la ville de Neuchâtel -, il est par contre totalement libre de fixer le prix d'entrée de ses manifestations comme il l'entend ! Et cela aurait même l'avantage de supprimer des frais administratifs !

Mais d'autres éléments doivent être soulignés à propos des syndicats intercommunaux des patinoires du Littoral et du théâtre régional de Neuchâtel s'agissant de la redistribution de la taxe sur les spectacles. Tout d'abord, cette ristourne paraît dénuée de toute base légale : le règlement de la ville de Neuchâtel ne contient effectivement aucune disposition particulière sur ce point. A cet égard, il convient de souligner que le fait que l'art. 43 lit. e) du règlement du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel mentionne spécifiquement cette ristourne n'est pas une base légale suffisante pour la justifier. Au demeurant, le règlement du Syndicat intercommunal des patinoires du Littoral ne contient aucune disposition analogue et reçoit néanmoins sa ristourne. Ensuite, cette restitution créée une inégalité de traitement entre les différents concurrents culturels puisqu'elle privilégie deux organisateurs de spectacles au détriment des autres. Or, je rappelle que la perception d'un impôt est soumis, entre autres, au principe d'égalité. De plus, une telle ristourne équivaut quelque part à une exonération. Mais bien plus qu'une exonération, cette ristourne constitue une violation de l'interdiction pour un syndicat intercommunal de lever des impôts. En effet, c'est une manière de détourner l'art. 80 de la loi sur les communes puisque l'on finance ainsi le syndicat par le biais du versement d'un impôt. Le syndicat récupère ainsi le produit de l'impôt prélevé sur ses

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

spectacles : c'est en définitive dire : « Vous ne pouvez pas prélever d'impôt ? Peu importe, on le prélève pour vous et on vous le restitue. ». Une telle pratique est donc inacceptable et le Conseil communal est prié de nous dire à quand elle remonte et sur quel texte pertinent elle repose ?

Plutôt que d'être source de revenus, la taxe sur les spectacles est source d'inégalités par le champ d'application restreint imposé par le nouveau décret du Grand Conseil et par la pratique instaurée par le Conseil communal. Une autorité ne saurait dès lors vouloir appliquer une loi inique ou confirmer une pratique illégale.

En outre, une partie du produit de la taxe sur les spectacles échappera aux communes qui décideraient de l'introduire ou de la maintenir puisqu'elles devront dorénavant en rétrocéder un pourcentage au fonds cantonal pour l'encouragement de la culture cinématographique. Or, la taxe prélevée sur les billets de cinéma représente plus de la moitié du produit global de cet impôt.

Et souvenez-vous que le Conseil communal avait concédé lors des débats du 2 décembre 2002 qu'il devrait se poser la question de savoir s'il serait toujours utile de percevoir une telle taxe si son produit devait être réduit de par les restrictions imposées par le droit cantonal.

La réponse est donnée : à l'évidence, la suppression de la taxe sur les spectacles s'impose maintenant.

Discussion

03-501

Postulat de Mmes et MM. Didier Rochat, Philippe Loup, Raymonde Wicky, Nando Luginbuhl, Jean-Marie Fauché, Raymond Maridor, Béatrice Bois, Mario Castioni, Cristina Tasco, Thomas Facchinetti, Jean-Pierre Baer et Françoise Bachmann, intitulé « pour une intensification de la récolte des déchets dans les quartiers » (Déposé et développé le 13 janvier 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures visant à :

- Diversifier les types de déchets récoltés dans les déchetteries de quartier (ex. papier, verre, boîtes de conserves) ;
- Assurer un ramassage élargi à domicile pour le papier ou certains déchets encombrants et en garantir une large information ;
- S'assurer les services d'une personne de référence en matière de conseil et de surveillance dans le domaine des déchets (« îlotier vert ») au profit des particuliers et des entreprises ;
- Eviter le dépôt sauvage de déchets encombrants ».

Discussion

Amendement du Conseil communal :

« Nous demandons au Conseil communal de faire le bilan de la récolte des déchets après la première année de fonctionnement de la nouvelle déchetterie communale de Plaines-Roches.

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

En tenant compte des résultats qui seront atteints, le Conseil communal est prié *d'étudier* l'opportunité d'introduire des *mesures complémentaires* visant notamment à :

- Diversifier *davantage* les types de déchets ...
(suite sans changement)

03-502

Postulat du groupe radical, par **MM. Robert Vauthier, Daniel Domjan, Christian Boss, Pascal Sandoz, Jacques Perret, Fabienne Spichiger et Blaise Péquignot**, pour une étude des transports publics bien adaptée à notre agglomération (Déposé et développé le 13 janvier 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier d'entente avec les TN et ses partenaires :

1. La possibilité d'introduire le paiement en tranches mensuelles des abonnements annuels ;
2. De réviser la politique tarifaire à l'échelle de l'ensemble du réseau TN, cela de concert avec la mise en œuvre de mesures d'améliorations de l'offre (horaires, cadences, qualités de dessertes).

Il va de soi que ces éléments sont à intégrer au plan directeur des transports publics, plan à établir conformément au postulat déposé par notre groupe il y a une année ».

Discussion

03-503

Postulat du groupe libéral, par **MM. Pierre Aubert, Philippe Ribaux, Mathieu North, André Obrist, Gérald Comtesse, Mme Madeleine Bubloz, M. Jean-Charles Authier**, relatif à l'augmentation de la vitesse des transports publics en ville de Neuchâtel (Déposé et développé le 13 janvier 2003) :

« Le Conseil communal est invité à dresser l'inventaire, en collaboration avec la direction des TN, des endroits du réseau, situé en ville de Neuchâtel, où la vitesse des véhicules de transports en commun est insuffisante et à étudier les possibilités de remédier à cet état de fait en présentant, si nécessaire, diverses variantes avec les coûts et les inconvénients pour d'autres usagers qu'elles engendreraient ».

Discussion

03-603

Interpellation du groupe socialiste, par Mmes et MM. Philippe Loup, Thomas Facchinetti, Raymonde Wicky, Jean-Pierre Baer, Cristina Tasco, Didier Rochat, Françoise Bachmann, Béatrice Bois, Sébastien Bourquin, relative à l'antenne de téléphonie mobile située sur le collège des Parcs (Déposée le 30 janvier 2003.) :

« Le Conseil communal peut-il nous dire ce qu'il entend entreprendre pour que l'antenne de téléphonie mobile située sur le collège des Parcs soit supprimée et dans quels délais cette opération peut-elle être effectuée ? »

Développement écrit (Déposé le 3 novembre 2003) :

Dans son rapport le conseil communal déclare : « Dans la zone d'urbanisation de la commune de Neuchâtel, hormis les situations particulières où le Conseil communal peut interdire, au cas par cas, une nouvelle antenne (bâtiments ou vues protégées par exemple), seul le périmètre de protection du centre-ville définit un secteur où des restrictions de portée générale peuvent être introduites, du fait qu'elles découlent d'objectifs de protection d'un site.

Ainsi que déjà déclaré, nous trouvons très favorable que le secteur du centre-ville élargi soit interdit pour la pose de ces antennes. De même, le fait qu'aucun bâtiment de l'administration communale n'en recueille nous remplit d'aise également.

Malheureusement, un seul bâtiment fait exception à cette règle, de plus un établissement scolaire, à savoir le bâtiment du collège des Parcs.

Pour le groupe socialiste, qui rejoint en cela l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, il faut éviter de construire ces antennes de téléphonie mobile dans une zone habitée. Entre le désir de la population d'être protégée contre les rayonnements non ionisants et les intérêts des opérateurs, le conflit est réel. Certes l'on connaît encore mal les effets de ce « smog électrique » sur notre organisme mais le groupe socialiste trouve important que la Ville agisse à titre préventif en éloignant à une distance convenable ces installations, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une école.

Nous trouvons injuste d'exposer des enfants à une menace de troubles encore diffuse et peu connue. Nous trouvons cela d'autant plus injuste qu'il s'agit d'une exposition involontaire et que ce genre d'installation ne profite qu'aux utilisateurs de téléphonie mobile, l'intérêt de la collectivité n'est donc nullement établi. De plus, les informations scientifiques disponibles demeurant encore insuffisantes, il est sage d'agir avec prévention et circonspection. Nul besoin de nous rétorquer que ces antennes ont un caractère plus ou moins directionnel émettant horizontalement dans un secteur de 120 à 180 degrés. Il nous est également connu qu'en dehors de leur cône de rayonnement principal, leur intensité est bien plus faible.

En avril 2003, la commune de Blonay refusa l'installation d'une nouvelle installation de téléphonie mobile sur son territoire. Sa décision fut motivée par une levée d'oppositions mais aussi par le fait que la multiplication des opérateurs provoque également un accroissement des demandes d'installation d'antenne alors que les périmètres concernés sont souvent déjà couverts par d'autres opérateurs.

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Dans le cas qui nous occupe, aucun inventaire des antennes de téléphonie sur le territoire de notre commune n'existe, la clause impérative du besoin n'est donc nullement établie. C'est pourquoi, le groupe socialiste pour toutes les raisons invoquées ci-dessus demande au Conseil communal d'enlever cette antenne dans des délais brefs afin que cette exception sur un bâtiment communal disparaisse.

03-301

Motion de M. Sylvain Affolter, relative à la création d'une place d'accueil pour les gens du voyage dans la zone d'utilité publique du Chanet (Déposée le 28 janvier 2003) :

« Afin de résoudre un problème récurrent, le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de mettre à disposition des gens du voyage une infrastructure minimum dans la zone d'utilité publique du Chanet. »

Développement écrit

La façon dont les collectivités publiques se renvoient la balle face aux problèmes saisonniers causés par l'arrivée des gens du voyage n'est moralement plus acceptable.

Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut faire quelque chose, mais c'est toujours sur le territoire des autres. Cette mauvaise volonté n'épargne pas notre Ville, où l'on avance comme prétexte le manque de terrains disponibles.

Le Groupe de travail mis en place par le canton a échoué dans ses efforts, de l'aveu même du conseiller d'Etat responsable du dossier. Il s'agirait désormais de trouver un emplacement dans la région de l'Entre-deux-Lacs, c'est-à-dire de renvoyer la balle en direction des deux cantons voisins...

Nous pensons qu'il est possible de sortir de cette logique démissionnaire en profitant de la réfection des terrains sportifs du Chanet. A cette occasion, la Ville pourrait mettre à disposition des gens du voyage une infrastructure conforme aux habitudes culturelles des nomades (toilettes turques, points d'eau et égouts). Autoriser le parage temporaire de caravanes à côté des terrains sportifs et de part et d'autre du chemin de desserte semble parfaitement possible. De plus, par sa configuration, cette zone permet de contrôler facilement, si nécessaire, les arrivées et les départs.

Nous demandons par conséquent instamment au Conseil communal de montrer l'exemple au reste du canton en concrétisant sa volonté d'ouverture dans ce domaine.

Discussion

03-303

Motion de M. Sylvain Affolter relative à l'élaboration d'une stratégie anti-tabac dans les écoles et bâtiments publics de la Ville de Neuchâtel (Déposée le 11 février 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier l'introduction d'une stratégie anti-tabac dans les écoles et bâtiments publics de la Ville de Neuchâtel. Son rapport fera le tour du problème et présentera à tout le moins des solutions pour résoudre les cas les plus choquants. »

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Amendement du Conseil communal :

«Le Conseil communal est prié d'étudier le renforcement de la prévention du tabagisme dans les écoles. »

Développement écrit

Le fléau social qu'est le tabagisme est en pleine recrudescence, surtout auprès des jeunes. Les autorités politiques et sanitaires semblent dépassées par l'ampleur du problème. Pire, elles contribuent à son expansion quand elles présentent des projets de rénovation qui comprennent expressément des coins fumeurs dans une salle des maîtres et qu'elles tolèrent l'installation de cendriers dans les corridors des écoles de la scolarité obligatoire.

L'absence de toute mesure propre à enrayer le développement du tabagisme auprès des jeunes est anormale. Quand on connaît les méthodes pernicieuses utilisées par le lobby du tabac pour noyauter des institutions comme l'OMS ou la recherche universitaire, on peut supposer que l'importance des ressources fiscales versées par l'industrie locale n'est pas étrangère à cette passivité.

Les pouvoirs publics doivent également faire leur travail dans ce domaine sensible. Si la volonté y est, l'introduction d'une stratégie anti-tabac peut sensiblement améliorer la situation, notamment avec l'aide du Département cantonal de la santé publique et du secteur prévention de l'OFSP.

Discussion

03-304

Motion de M. Sylvain Affolter, portant sur l'éventuelle interdiction des fontaines à eau dans les bâtiments publics (Déposée le 11 février 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'inventorier les fontaines à eau desservies par des privés dans les locaux qui dépendent de la Ville, d'en déterminer les coûts de revient au litre, d'étudier les aspects sanitaires et éthiques du problème et d'en tirer le cas échéant les conclusions qui s'imposent en dénonçant les contrats existants.

Développement écrit

En tant que fournisseur d'eau potable de qualité, nos SI devraient mieux mettre en valeur une denrée alimentaire vendue seulement 0,3 cts le litre. Profitons par conséquent de l'Année internationale de l'eau douce pour montrer l'exemple en faisant la chasse aux contradictions internes propres à toute collectivité humaine.

N'est-il pas aberrant de constater que des eaux minérales transitent à travers l'Europe pour étancher la soif de snobs qui ignorent qu'ils paient jusqu'à 400 x plus cher pour boire un produit guère meilleur que l'eau du robinet ?

Autre exemple critiquable, les bouteilles d'eau gazéifiée mises à disposition des élus, qui reviennent à plus d'un franc le litre. Mais, par rapport au PET, le conditionnement en verre présente au moins l'avantage d'empêcher des proliférations indésirables, grâce à l'effet du CO2.

Que dire en revanche des fontaines réfrigérées à eau plate qui fleurissent un peu partout, y compris dans certains services municipaux ? Ces bonbonnes à la mode peuvent se transformer en bombes sanitaires en cas de soutirage insuffisant ou

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

d'exposition prolongée à la chaleur et à la lumière. Comme les quantités prélevées sont remplacées par de l'air ambiant, ce n'est pas le petit serpentin réfrigérant qui sera en mesure d'empêcher une contamination provoquée par un utilisateur malade. Les distributeurs conscients du problème recommandent notamment une consommation dans les 15 jours. Dès lors, le Conseil communal serait bien inspiré d'examiner s'il n'y a pas des moyens moins dangereux, et moins coûteux, pour satisfaire les intéressés. L'argument déjà entendu de l'éloignement des toilettes et autres points d'eau ne devrait pas résister à une analyse plus serrée.

Discussion

03-504

Postulat du groupe popcosol, par Mmes et MM. Eliane Henry-Mezil, Blaise Horisberger, Doris Angst, François Konrad et Dorothée Ecklin, intitulé "pour une conception écologique et sociale du site de la brasserie Muller" (Déposé le 10 mars 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les caractéristiques écologiques et sociales du site de la brasserie Muller, puis d'établir un bilan et de proposer des mesures dans la perspective d'une occupation optimale des lieux par les locataires ».

Développement écrit

Après plusieurs rapports concernant des locaux sis au quai Philippe-Godet nos 16-18, et alors qu'on nous propose ce soir de voter un crédit de 550'000 francs pour l'adaptation des mesures de sécurité dans les locaux occupés par l'Association des musiciens neuchâtelois, il semblerait judicieux de prendre en considération d'une manière plus globale le site de la brasserie Muller.

L'ensemble du site, acquis par la Ville au début des années nonante, comprend la plus vieille maison de la ville et un complexe industriel construit en 1957. Les locaux disponibles sont aujourd'hui pratiquement tous occupés (à l'exception de la salle des 25 cuves) par des institutions privées et publiques. Cela implique une fréquentation importante de ces lieux par des jeunes et des adultes, aussi bien la journée que le soir durant les week-end.

Dans ces circonstances, il paraît important, aujourd'hui, d'envisager ce site comme un lieu ouvert au public et d'élaborer ainsi une conception d'ensemble qui permette son occupation et son exploitation dans des conditions optimales. Cette étude devrait intervenir si possible avant la rénovation des derniers espaces inoccupés du site, et comprendre, entre autres, les aspects suivants :

- Ecologiques, notamment :
 - Chauffage,
 - Isolation,
 - Eclairage,
 - Conversion au label Minergie ;
- Sociaux, notamment :
 - Poste de conciergerie pour l'entretien du bâtiment,
 - Vitesse de circulation limitée sur la route cantonale au sud,

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

- Elargir ou redessiner les passages à niveau pour piétons existants aux alentours,
- Mettre en place une signalétique des lieux,
- Aménager les espaces communs, notamment les deux cours intérieures (bancs, etc.),
- Favoriser la réunion des locataires pour définir les modalités d'occupation des lieux.

Au fil des années, le site de la brasserie Muller tend à devenir un « pôle culturel et social » reconnu de notre ville, et cette évolution très intéressante mérite d'être encouragée.

Discussion

03-305

Motion de M. Sylvain Affolter portant sur l'introduction d'une demi-heure des questions orales (Déposée le 10 mars 2003) :

« Pour compléter le panel des interventions parlementaires existantes, le Conseil communal est prié d'étudier une modification du RG afin de permettre l'introduction d'une demi-heure des questions orales ».

Développement écrit

Ainsi que le montre l'expérience, il s'écoule parfois jusqu'à quatre mois avant que le plénum n'aborde effectivement dans ses séances les interventions parlementaires qui figurent à l'ordre du jour. La plupart ont elles-mêmes été déposées depuis longtemps...

Cette façon de traiter bien après les faits les préoccupations relayées par les conseillers généraux n'est pas de nature à encourager les gens à s'exprimer. Cela ne peut que contribuer à accréditer l'idée que nos institutions ralentissent - volontairement ou non - le rythme des choses pour avoir le temps de les digérer, voire de les évacuer.

Selon l'article 27, alinéa 4 du Règlement général, la dernière demi-heure des délibérations doit être réservée aux motions, postulats, interpellations et autres résolutions. Il faut redynamiser cette disposition, qu'on a tendance à négliger. Une procédure qui permettrait au Conseil communal de répondre immédiatement aux préoccupations des élus ne pourrait qu'inciter ces derniers à renoncer à l'artillerie lourde, facilitant d'autant la tâche des services concernés.

Pourquoi ne pas introduire la possibilité de déposer des questions orales cinq jours ouvrables avant la séance du législatif ? Il y serait répondu après un bref développement de leur auteur, avec possibilité de se déclarer satisfait, partiellement satisfait ou pas satisfait, ou de réclamer l'ouverture de la discussion.

Nous estimons que cette nouvelle forme d'intervention parlementaire - très appréciée dans d'autres endroits - serait de nature à diminuer les questions écrites et autres interpellations qui encombrent les ordres du jour pendant des mois et auxquelles le Conseil communal ne répond pas toujours dans les délais prescrits à l'article 38, alinéa 1 du Règlement général.

Discussion

03-306

Motion du groupe popecosol, par Mmes et MM. Doris Angst, Bernard Junod, Eliane Henry-Mezil, François Konrad, Dorothée Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Jacques Dind et Blaise Horisberger, concernant l'utilisation du papier recyclé par l'administration communale (Déposée le 10 mars 2003) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier l'introduction de l'utilisation le plus systématiquement possible du papier recyclé (papier à lettre, papier à copier, enveloppes, papier WC, brochures d'information, documentation pour le Conseil général, etc.), ainsi que les possibilités de réduire la consommation globale du papier (en copiant par exemple systématiquement recto-verso).

Partout où l'utilisation de papier blanc pourrait être indispensable, nous demandons que le Conseil communal étudie l'utilisation de papier certifié FSC.

Développement écrit

Aujourd'hui, il existe pour presque toutes les utilisations des sortes correspondantes de papier recyclé. La qualité du papier recyclé n'a cessé de s'améliorer et il ne présente aucun problème pour les appareils comme les fax, imprimantes, photocopieuses.

Les fabricants de ces machines le confirment. Il n'existe donc plus guère de raison de ne pas l'utiliser. La Ville de Neuchâtel s'est dotée d'un Agenda 21 et a souscrit aux principes du développement durable (signature de la Charte d'Aalborg). L'utilisation du papier recyclé s'inscrit parfaitement dans cette ligne. N'oublions pas que les papiers recyclés représentent une charge pour l'environnement réduite d'un tiers en moyenne par rapport au papier en fibres neuves (économies en eau et en énergie, utilisation moindre de produits chimiques, etc.).

En plus, le papier recyclé est plus d'un quart meilleur marché que le papier à base de fibres neuves. Citons comme exemple le cas du canton de Genève : grâce aux nouvelles directives en matière de papier, il économise 20'000 francs par an (en copiant recto-verso et en utilisant exclusivement du papier recyclé).

Discussion

03-505

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Doris Angst, Dorothée Ecklin, François Konrad, Ingrid Mougin Mora, Eliane Henry-Mezil, Jacques Dind et Blaise Horisberger, concernant l'amélioration de l'offre en parkings d'échange à proximité de Neuchâtel et la mise en place d'un système de transport public sur appel (Déposé le 24 mars 2003) :

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

« Le Conseil communal est prié d'étudier très rapidement, le cas échéant en collaboration avec les autorités cantonales et celles des communes voisines, les moyens d'améliorer l'offre en parkings d'échange et leur attractivité, ainsi que la mise en place d'un système de transport public sur appel pour desservir les zones périphériques et pour assurer une offre attractive également en périodes creuses ».

Développement écrit :

La lecture du rapport intermédiaire de l'observatoire 2002 du stationnement nous apprend qu'entre 1992 et 2002, pendant que les taux de motorisation dans le canton et en ville de Neuchâtel augmentaient respectivement de 9,1% et 6,9% (page 8), l'offre de places de stationnement au centre-ville de Neuchâtel augmentait, elle, de 50%, alors qu'elle ne progressait que de 5% en périphérie. Durant la même période, les TN ont vu le nombre annuel de leurs usagers diminuer de près de deux millions !!! Le Plan directeur communal adopté en 1994 et cité par le rapport concernant le réaménagement des Jeunes-Rives (page 6) stipule que la maîtrise du stationnement permet d'avoir une influence directe sur l'offre en transports publics et l'importance de l'automobile.

Triste constat : ce postulat a été vérifié par l'absurde : la non-maîtrise du stationnement au centre-ville a provoqué une chute vertigineuse (-11%) de la fréquentation des transports en commun.

Grâce à l'Expo.02, cette tendance a été stoppée et même inversée pendant deux ans. Avec pour objectif la poursuite de cet effort d'inversion, le projet d'aménagement des Jeunes-Rives prévoit une réduction brute d'environ 400 places de parc. Par contre, cette réduction est immédiatement compensée par un projet d'extension du parking du port et par le projet de complexe de la Maladière qui en prévoit 930 nouvelles, soit un bilan de 700 nouvelles places de parc et de nombreuses mesures pour fluidifier le trafic automobile en direction du centre-ville.

A nouveau, le bilan global de ces projets est en contradiction patente avec le Plan directeur communal. Il décourage de plus radicalement lorsqu'il ne contrarie pas les efforts demandés à la population suisse en général, et neuchâteloise en particulier, en vue de réduire les émissions de CO₂ dues aux transports. En effet, comment adopter un comportement plus respectueux de l'environnement alors que les principaux investissements effectués en ville de Neuchâtel favorisent le recours à l'automobile.

Il nous paraît donc essentiel d'inverser immédiatement et définitivement la tendance et de favoriser au maximum et très rapidement le recours aux transports en commun à l'aide non seulement de mesures financières, mais aussi par des mesures structurelles. Cela d'autant plus qu'une des mesures prises dans le cadre du premier train de mesures en faveur d'une mobilité durable, soit la nouvelle ligne nord, semble faire la preuve de son utilité. Par contre, le premier bilan des parkings d'échange semble plus mitigé. En effet, le rapport intermédiaire de l'observatoire 2002 du stationnement (page 39) nous apprend d'une part que les pendulaires utilisent comme parking d'échange les places de parc des quartiers périphériques – réduisant d'autant leur disponibilité pour les habitants et usagers de ces quartiers – et d'autre part que le taux d'occupation moyen des 350 places mises à disposition sous le régime P+R est d'environ 20% avec d'importantes variations d'un parking à l'autre, et cela après cinq mois d'exploitation. Par ailleurs, il apparaît que la praticabilité des parkings d'échange est déterminante pour leur attractivité. Ainsi, par exemple, une

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

étude réalisée à l'EPFL a montré que la diminution de 7 à 2 minutes du temps de trajet entre parking et arrêt de transport en commun provoquait un doublement du taux d'utilisation du parking d'échange en question.

Enfin, le canton de Vaud introduit actuellement un système de transport public sur appel qui semble faire ses preuves, en réduisant les charges financières tout en améliorant l'offre dans les régions périphériques. Nous pensons qu'un tel système pourrait se révéler utile pour permettre aux habitants de zones non desservies par une ligne régulière d'accéder au réseau de transport en commun ou même directement à Neuchâtel.

Il y a plus d'une année, notre autorité a adopté un arrêté portant en particulier sur l'engagement d'un délégué aux transports et à la mobilité. Il y a un an moins un jour, notre autorité adoptait également un postulat demandant au Conseil communal d'étudier l'opportunité d'établir un plan directeur des transports en commun. Il est urgent que ces décisions portent leurs fruits et nous nous proposons d'y contribuer par le présent postulat.

Discussion

03-506

Postulat de MM. Jean-Charles Authier, Gérald Comtesse, Mathieu North, Pierre Aubert, Philippe Ribaux, Mme Madeleine Bubloz, MM. José Caperos et André Obrist, concernant les perspectives d'avenir pour le centre-ville (Déposé le 24 mars 2003) :

« Le Conseil communal peut-il nous indiquer l'idée qu'il se fait du devenir de l'activité économique et de l'activité en général au centre-ville de Neuchâtel ? Peut-il, par ailleurs, nous renseigner sur les dispositions qu'il prend ou compte prendre pour mettre en œuvre cette idée ? »

Développement

La baisse d'activité économique du centre-ville et la disparition prochaine de quelques commerces phares ne laissent pas de poser quelques questions :

- Le centre-ville est-il condamné à terme à un déclin de ses activités commerciales et à laisser place libre aux centres commerciaux périphériques ?
- Ne s'agit-il que d'un mouvement passager et réversible, et comment interpréter alors la baisse constante du nombre d'emplois ?
- S'il est vérifié, veut-on et peut-on enrayer ce mouvement, et comment ?
- Sinon, quelle perspective envisage-t-on et quelles missions veut-on attribuer au centre de la cité à l'avenir ?

Discussion

03-507

Postulat de Mmes et MM. Nando Luginbuhl, Olivier Arni, Nicolas de Weck, Jean-Marie Fauché, Thomas Facchinetti, Cristina Tasco, Raymond Maridor, Béatrice Bois, Didier Rochat, Raymonde Wicky, Françoise Bachmann, Philippe Loup et Jean-Pierre Baer concernant

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

le déplacement du skatepark sur le site des Jeunes-Rives (Déposé et développé le 24 mars 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'examiner la possibilité de déplacer le skatepark situé actuellement derrière la STEP, à la place du 12 Septembre, ou ailleurs sur le site des Jeunes-Rives, et d'inclure dans cet espace un skatepark définitif lors de la phase 2 du réaménagement. Le Parlement des Jeunes et les personnes concernées seront associées à ce projet.

Discussion

03-604

Interpellation de M. Sylvain Affolter, relative au nettoyage intempestif de la Collégiale (Déposée le 25 avril 2003) :

« Suite à une mauvaise coordination entre plusieurs services municipaux dépendant de deux directions différentes, des dommages irrémédiables ont été causés au plafond peint de la collégiale, monument pourtant placé sous la protection du patrimoine.

Les explications lénifiantes données dans les médias ne permettent pas de comprendre comment une telle opération de nettoyage a pu être entreprise sans que l'on prenne les précautions usuelles en pareil cas.

Il a même été relevé que la Ville cherche à faire endosser la responsabilité financière de l'opération à l'assurance de l'entreprise mandatée pour les travaux de nettoyage...

Dès lors, nous posons les questions suivantes à l'Autorité responsable de ces multiples dérapages :

- 1° Les « responsables » de l'affaire ont-ils été tous identifiés ?
- 2° Ont-ils reçu un avertissement ou un blâme ou fait l'objet d'une autre mesure prévue par le Règlement du personnel ?
- 3° Quelles conclusions le Conseil communal tire-t-il pour lui-même de ce défaut de coordination ?
- 4° Quelles sont les mesures mises en place pour éviter la répétition de telles erreurs ?
- 5° Le Conseil communal ne juge-t-il pas un peu léger de se décharger de sa responsabilité sur une entreprise qui n'avait pas reçu les instructions nécessaires ? »

03-605

Interpellation de M. Sylvain Affolter, portant sur le changement des uniformes de la Voirie (Déposée le 25 avril 2003) :

« Le Conseil communal a autorisé le service de la Voirie à mettre en scène de façon sympathique le changement d'uniformes intervenus au début avril.

Nous saluons comme tout le monde la bonne image de marque donnée ainsi par le personnel concerné. Toutefois, au vu des arguments invoqués, nous tenons à revenir sur l'introduction du blanc, « couleur de l'hygiène »...

Pour illustrer le slogan un tantinet démagogique de « Neuchâtel, ville propre ! », il fallait absolument se distinguer des autres en adoptant - contre toute logique - une tenue plutôt salissante. Cet inconvénient majeur n'avait manifestement pas retenu les responsables de l'époque. Aujourd'hui, on revient à un peu plus de bon sens. Et plutôt que de reconnaître une erreur d'appréciation, on invoque les prescriptions de la SUVA. Toutefois, contrairement à la Voirie locale, l'ex-CNA n'est pas connue, elle, pour changer de politique comme de chemise !

Il y a fort à parier que les exigences des 60% en couleur orange ou jaune existent depuis longtemps.

Par conséquent l'action susmentionnée n'avait manifestement rien à voir avec la sécurité au travail. Les frais d'entretien entraînés par l'usage d'un uniforme inadéquat sont bien entendu un aspect négligeable quand on fonctionne sur des bases aussi spécieuses.

Pour éviter la répétition d'erreurs de gestion supportées par l'ensemble des contribuables, nous souhaitons obtenir du Conseil communal une réponse aux questions suivantes :

1. Combien coûte à l'unité le nouvel uniforme des 80 employés de la Voirie ?
2. Le montant nécessaire a-t-il été inscrit au budget 2003 ?
3. Combien d'années les anciens uniformes blancs ont-ils été utilisés ?
4. Quel était leur prix unitaire et leur taux de renouvellement ?
5. Que coûte annuellement l'entretien des uniformes ?
6. Rétrospectivement, que pense le Conseil communal de l'idée du « blanc, couleur de l'hygiène » appliquée à l'uniforme du personnel de la Voirie ?

03-606

Interpellation de M. Sylvain Affolter, au sujet de la fusion des polices
(Déposée le 25 avril 2003) :

« Depuis le début de l'année, différents médias ont évoqué à plusieurs reprises la fusion des corps de police cantonaux et municipaux en cours ou à l'étude un peu partout dans notre pays. Il n'y aurait, paraît-il, qu'à Neuchâtel que l'on se heurte dans ce dossier à un conservatisme injustifié et injustifiable, si ce n'est par des querelles de personnes, de prestige, de prérogatives ou de convenances personnelles.

Malgré les bonnes expériences effectuées durant l'Expo 02, les responsables locaux du dossier n'ont semble-t-il rien appris et ils s'en tiennent obstinément à la préservation de la situation absurde qui prévaut depuis trop longtemps.

Nous interpellons le Conseil communal pour apprendre de sa bouche si les déclarations faites à ce sujet par le Directeur de la police et, accessoirement, par le commandant, sont partagées par l'ensemble des membres de l'Exécutif. Le Conseil communal estime-t-il que la répartition des tâches actuelles entre les corps de police communaux et cantonaux correspond parfaitement aux besoins de la population ? Et si non, qu'entend-il entreprendre pour améliorer la situation ?

Par ailleurs, le Conseil communal de Neuchâtel peut-il nous expliquer pourquoi ce qui fonctionne ailleurs et correspond au simple bon sens n'est pas bon pour notre Ville ? Le Conseil communal pense-t-il que la préservation de l'ordre public passe par le maintien de chasses gardées exercées par des gens plus intéressés par le bétonnage des situations existantes que par l'adaptation des structures à l'évolution des mœurs et de la société ? »

03-508

Postulat du groupe libéral, par Mme et MM. José Caperos, Madeleine Bubloz, Gérald Comtesse, Jean-Charles Authier et Pierre-François Aubert, intitulé "pour une amélioration des performances de l'administration communale" (Déposé et développé le 5 mai 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures visant à améliorer la productivité et les performances de l'administration communale de Neuchâtel par l'intégration de ses services dans une association ayant pour vocation la recherche de l'excellence ».

Discussion

03-509

Postulat du groupe socialiste, par Mmes et MM. Olivier Arni, Nando Luginbuhl, Raymond Maridor, Françoise Bachmann, Cristina Tasco, Nicolas de Weck, Béatrice Bois, Mario Castioni, Raymonde Wicky, Didier Rochat et Philippe Loup, pour une "animation socioculturelle dans les quartiers" (Déposé le 5 mai 2003):

« Dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants de Neuchâtel près de leur lieu de vie et d'habitation, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des centres d'animation socioculturels ou maisons de quartiers en ville de Neuchâtel, notamment aux Acacias, à La Coudre et à Serrières.

La mission de ces centres/maisons de quartier devrait être, entre autres, de développer et d'améliorer la qualité du « vivre ensemble » des habitantes et habitants, de renforcer l'action communautaire, de contribuer à développer des liens positifs et constructifs entre les personnes par la création de lieux de rencontre, d'animation et d'échange.

L'étude proposera un mode d'organisation, de coordination ainsi qu'une ligne d'animation globale en lien avec la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel.

Développement écrit

Nous vivons une époque dans laquelle sévit une féroce compétition économique, avec comme conséquence notamment la précarité de l'emploi mais aussi l'exclusion des plus faibles, qu'ils soient jeunes ou plus âgés.

Notre société connaît une crise du lien social et des valeurs communes qui régissent la vie sociétale. Chacun est poussé à entrer dans une logique qui favorise un individualisme forcené, le « chacun pour soi ». Ce système du « que le meilleur gagne » induit un climat d'insécurité et met à rude épreuve la solidarité entre les gens. Cependant, les problèmes et les enjeux de la société d'aujourd'hui concernent chacun et affectent d'ailleurs la vie de tous.

Une question importante qui se pose est : comment permettre aux gens de participer activement à la vie en commun, de pouvoir s'exprimer et d'avoir une action sur leur environnement, plus particulièrement dans leur quartier, près de leur lieu de vie, d'habitation.

Il est important de soutenir et de renforcer les liens sociaux et les valeurs communes du « vivre ensemble » qui rassemblent les gens par-delà les différences générationnelles, culturelles, socio-économiques ou liées à l'appartenance religieuse.

Les liens entre les personnes dans leur vie quotidienne, le sentiment d'appartenir à une même société et de pouvoir agir sur l'environnement immédiat, tout cela contribue sans doute à construire une solidarité forte entre les habitantes et habitants, et rend possible, par le dialogue et la rencontre, la résolution de nombreux

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

problèmes liés à la vie en société. Des projets peuvent aussi émerger et dynamiser en retour la société.

C'est pourquoi, dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants de Neuchâtel près de leur lieu de vie et d'habitation, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des centres d'animation socioculturels ou maisons de quartiers en ville de Neuchâtel, notamment aux Acacias, à La Coudre et à Serrières.

L'animation socioculturelle comprend toutes les initiatives qui visent à mobiliser des personnes, des groupes, des collectivités en vue de la réappropriation des divers aspects de leur vie quotidienne liés à l'environnement socioculturel.

L'animation socioculturelle vise à :

- Mettre en relation des acteurs sociaux au sein de groupes naturels, d'associations volontaires, de collectivités locales ou d'institutions socio-éducatives, afin de favoriser la communication et la participation ;
- Permettre à ces acteurs de formuler leurs divers besoins et d'y répondre par eux-mêmes ;
- Favoriser une dynamique de l'innovation et du changement social et culturel.

Au travers de ces finalités, l'animation socioculturelle remplit certaines fonctions sociales qui peuvent être résumées ainsi :

- Une fonction d'adaptation et d'intégration,
- Une fonction de récréation,
- Une fonction de promotion culturelle,
- Une fonction de régulation sociale.

La mission de ces centres d'animation socioculturels/maisons de quartier devrait être, entre autres, de développer et d'améliorer la qualité du « vivre ensemble » des habitantes et habitants, de renforcer l'action communautaire, de contribuer à développer des liens positifs et constructifs entre les personnes par la création de lieux de rencontre, d'animation et d'échange.

L'étude proposera un mode d'organisation, de coordination, ainsi qu'une ligne d'animation globale en lien avec la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel.

Discussion

03-510

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothée Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Jacques Dind, Bernard Junod, Doris Angst, Eliane Henry Mézyl, François Konrad et Blaise Horisberger, intitulé "en faveur d'une politique active en matière de logements à loyers modérés" (Déposé le 5 mai 2003):

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'encourager et de favoriser la création de coopératives d'habitation en ville de Neuchâtel, dans le sens d'une politique du logement sociale, conviviale et écologique. Le Conseil communal pourra associer à cette démarche également les autres communes de la région ainsi que, dans la mesure de leur compétences, le Canton et la Confédération ».

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Développement écrit:

La pénurie de logements qui sévit à Neuchâtel depuis plusieurs années est criante, et néfaste aux yeux de tous, notamment des locataires qui constituent les 70% de la population. Cette situation rend également plus difficile l'accès au marché des logements à loyers modérés. Les Suisses consacrent en moyenne déjà 26% de leurs revenus à leur habitat, ce qui est très élevé par rapport à une moyenne européenne. Parmi les moyens de contrer la pénurie de logements, on cite généralement l'aide aux investissements. Il en est un autre, moins connu, mais aussi efficace et socialement intéressant, la coopérative d'habitation. Parmi les avantages, mentionnons entre autres:

- la possibilité d'utiliser le 2^e pilier pour souscrire à des parts sociales
- la qualité de coopérateur qui permet de participer à la gestion de l'immeuble
- la coopérative implique certains avantages semblables à ceux d'une propriété par étage, mais avec un investissement nettement inférieur.

Alors qu'on sait que 70% de la population suisse est locataire, consacrant près de 30% au loyer, nous pensons qu'il est juste de favoriser ce type de logements, ce qui contribuerait à augmenter l'offre en logements à loyers modérés.

Discussion

03-607

Interpellation de M. Sylvain Affolter, relative à la position du Service électrique par rapport aux attentes financières de la Ville (Déposée le 16 mai 2003) :

« Afin de voir si les pratiques en vigueur à Neuchâtel atteignent les sommets de la Ville de Nyon (bénéfice du SE représentant 25% du chiffre d'affaire, apport de 4% au budget communal, tarifs réduits ou nuls pour différents utilisateurs, prix de vente à 28 cts le kW/h pour un prix d'achat de 11 cts), le Conseil communal est prié de s'expliquer sur les questions suivantes :

- 1° Quel est le prix de revient du courant produit dans les Gorges de l'Areuse (en cts par kW/h) et à combien est-il facturé ?
- 2° Que représente cette production par rapport à la consommation ?
- 3° Quels sont les prix d'achat du kW/h au fournisseur régional ENSA/EEF ?
- 4° Quel est le prix de vente moyen au consommateur ?
- 5° La Ville paie-t-elle quoi que ce soit pour l'éclairage public et l'approvisionnement électrique de ses bâtiments ?
- 6° Des compteurs équipent-ils tous les bâtiments publics ?
- 7° Le Service de l'électricité incite-t-il les différents utilisateurs institutionnels à faire des économies et à utiliser du matériel qui consomme moins ?

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

8° Les transports publics bénéficient-ils d'un tarif particulier ?

9° Les SE de la Ville de Neuchâtel ont-ils déjà eu à répondre à une enquête de la Surveillance des prix ?

10° Même s'il entend préserver la « poule aux œufs d'or », le Conseil communal a-t-il déjà étudié les avantages et inconvénients d'un statut autonome pour les SE, en y ajoutant aussi les services du gaz et des eaux ? »

03-608

Interpellation de M. Sylvain Affolter, relative à une taxation forfaitaire d'office des cinémas pour la période d'Expo 02 (Déposée le 16 mai 2003) :

« Une fois de plus, c'est par les médias que les conseillers généraux ont appris les détails d'une affaire qui les concerne au premier chef. Je veux parler de la querelle juridique qui oppose CINEPEL SA à la Ville de Neuchâtel à propos de la perception de la Taxe sur les spectacles durant la période d'Expo.02.

Alors même qu'une question sur le sujet a été posée lors de la séance des comptes, il est pour le moins curieux de devoir ouvrir un journal trois jours après pour en apprendre plus...

Sans nous immiscer dans un problème qui est de la compétence des Tribunaux, nous entendons soulever ici un aspect choquant de l'affaire.

Un aspect qui s'apparente clairement à de l'inégalité de traitement, notamment parce que la réaction de la Ville est disproportionnée par rapport au délit.

Contrairement aux exploitants de cabarets-dancings, CINEPEL SA agit pour des motifs honorables. La somme due est bloquée sur un compte en attendant le jugement. Dès lors, il n'y a aucune raison d'appliquer à ce mauvais payeur une taxation d'office portant sur un forfait de 1 million de francs si le litige porte sur 380'000 francs !

Cette pratique n'est rien d'autre que de l'intimidation. Elle montre clairement que le cynisme et la mauvaise foi contaminent certains services administratifs.

Comment le Conseil communal ose-t-il exagérer ainsi alors qu'il n'applique plus depuis longtemps de taxation d'office à l'égard des cabarets-dancings, vu qu'il ne prélève plus aucune taxe dans ces milieux, notamment faute de soutien du canton ?

Le Conseil communal estime-t-il nécessaire de recourir à une méthode moralement condamnable pour récupérer une créance due en partie à

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

sa propre incurie ? La défense des intérêts de la collectivité passe-t-elle pour lui par l'adoption des pratiques ubuesques du barreau américain ? »

(L'urgence demandée a été refusée le 2 juin 2003).

03-511

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothée Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Blaise Horisberger, Jacques Dind, Eliane Henry-Mézil, Doris Angst et Bernard Junod, intitulé « pour la mise en place d'un service de livraison à domicile pour la population de la ville de Neuchâtel » (Déposé le 2 juin 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place un service de livraison à domicile, efficace et bon marché, pour la population et valable à partir de tous les commerces de la ville de Neuchâtel, »

Développement écrit:

L'accès au centre ville est une question qui préoccupe beaucoup les commerçants qui ont pignon sur rue dans la zone piétonne. Ceux-ci craignent en effet qu'une accessibilité restreinte des automobiles dans ce secteur n'entraîne un ralentissement conséquent de leurs activités. Cette crainte s'oppose toutefois aux avantages avérés que constitue la possibilité pour les piétons, clients de ces commerces, de déambuler en toute liberté au centre ville. Personne n'envisagerait sérieusement aujourd'hui de permettre à nouveau la circulation automobile dans ces rues. L'attractivité du centre ville dépend donc certainement d'un réseau de transports publics efficace et performant. Il est cependant clair que certains achats sont encombrants ou lourds à porter au point de dissuader les clients de venir s'approvisionner au centre ville.

En vue de concilier ces éléments apparemment contradictoires, et dans la perspective des développements urbanistiques importants à venir dans notre ville, nous demandons au Conseil communal d'envisager la mise sur pied d'un service efficace et bon marché de livraison à domicile. Ce service devrait être accessible durant les heures d'ouverture des magasins à toutes les personnes résidant sur le territoire de la commune pour des achats qu'elles auront faits au centre ville mais qu'ils leur seraient difficile voire impossible de ramener à bon port en utilisant les transports publics.

Discussion

03-512

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Doris Angst, Bernard Junod, Eliane Henry-Mézil, Ingrid Mougin Mora, Jacques Dind, Dorothée Ecklin, Blaise Horisberger et M. Sylvain Affolter (non affilié), intitulé « pour infléchir, voire inverser la tendance à l'augmentation du trafic motorisé en ville » (Déposé le 2 juin 2003) :

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens dont il dispose en vue d'inverser la tendance actuelle à l'augmentation du trafic motorisé en ville ».

Développement écrit

Divers rapports du Conseil communal ayant affaire à la circulation partent du principe que le trafic motorisé augmente chaque année de 2%. Cela semble être considéré comme une fatalité. Parallèlement à cette augmentation du trafic motorisé, la pollution de l'air et le bruit augmentent également. Plusieurs secteurs de notre ville s'approchent dangereusement des valeurs limites légales, s'ils ne les dépassent pas déjà (bruit).

Pourtant, il existe des mesures capables d'inverser cette tendance (cf. les divers rapports et études du pfn41). Un exemple : dans la ville de Freiburg im Breisgau, une volonté politique ferme et des mesures adéquates ont réussi à diminuer de 15% la proportion des déplacements urbains effectués en voiture entre 1982 et 1999. Pourquoi cela ne serait-il pas possible pour la ville de Neuchâtel ? »

Discussion

03-513

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothée Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Blaise Horisberger, Jacques Dind, Bernard Junod, Eliane Henry-Mézil et Doris Angst, intitulé « pour un suivi conséquent de l'état de la pollution de l'air en ville de Neuchâtel » (Déposé le 2 juin 2003) :

"Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de contrôler en permanence la pollution de l'air et le niveau sonore dans le quartier de la Maladière, notamment aux abords du futur stade et de la sortie de l'autoroute."

Développement écrit

L'aménagement du futur complexe multifonctionnel de la Maladière entraînera une augmentation sensible de la circulation automobile dans le quartier. Or, selon les informations actuelles, les habitants de ce quartier sont, par endroit, déjà soumis à des niveaux sonores dépassant les normes. En ce qui concerne la pollution de l'air, la charge actuelle de NO₂ est proche de la valeur limite OPair. Le respect de cette limite après la mise en service de la Maladière n'est pas assuré. Ceci ressort clairement du rapport d'impact sur l'environnement et des discussions au Conseil général relatives au projet en question.

Nous demandons par conséquent au Conseil communal de s'engager à tenir un contrôle scientifique permanent de la qualité de l'air et des émissions de bruit dans cette zone. Dans ce cadre, il devra également informer la population résidente sur les valeurs mesurées et prendre toutes les mesures utiles pour protéger les habitants et éviter un dépassement des normes admises.

Discussion

03-514

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothée Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Blaise Horisberger, Jacques Dind, Bernard Junod, Eliane Henry-Mézil et Doris Angst, intitulé « pour une nouvelle conception du trafic automobile de transit en ville de Neuchâtel » (Déposé le 2 juin 2003) :

"Le Conseil communal est prié d'étudier, dans le cadre du réaménagement du site de la Maladière, les voies et moyens de modérer au maximum le trafic automobile de transit sur l'axe sud est/ouest, soit entre le Quai Ph.-Godet et la Rue des Falaises, en passant par la Place d'Armes, la Place A.-M. Piaget et l'Avenue du 1^{er}-Mars, tout en donnant davantage de place à la mobilité douce (deux-roues, etc.), en favorisant la circulation des transports publics et en offrant un accès plus direct et plus convivial aux piétons entre le centre ville (zone piétonne) et le bord du lac."

Développement écrit

L'aménagement du futur complexe multifonctionnel de la Maladière opérera un changement important de la conception urbanistique de notre ville. Il laisse non seulement présager un relativement fort développement de l'agglomération mais étendra également l'activité et le centre économiques vers l'est, notamment au bord du lac, sur les rues bordant le Jardin anglais et aux alentours de l'Université.

Partant de cette nouvelle configuration, il nous semble important de reconstruire les flux de circulation au sud de la ville, notamment sur l'axe qui va du Quai Ph.-Godet à la route des Falaises, en passant par la rue de la Place-d'Armes, la Place Numa-Droz et Place A.-M. Piaget, l'Avenue du Premier-Mars et la rue de la Pierre-à-Mazel. Cet axe coupe littéralement en deux notre ville, avec, d'un côté, les quartier et les espaces sis directement au bord du lac et, de l'autre, le centre commercial de la ville.

Par ailleurs, la circulation étant, du moins à certaines heures, si dense sur ce parcours qu'il devient difficile aux usagers des deux roues, aux véhicules des TN et aux piétons de s'intégrer sans autres dans ce flux de bagnoles et de camions polluants et pressés.

Nous demandons dès lors au Conseil communal de profiter de l'aménagement du complexe multifonctionnel de la Maladière pour améliorer, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens, cette situation principalement au profit de la mobilité douce, des transports publics et surtout des piétons, généralement laissés pour compte dans la politique des transports. Dans une perspective globale, et peut-être idéale mais non irréalisable, on devrait tendre à une extension de la zone piétonne actuelle tant en direction du bord du lac que du Jardin anglais.

Dans son analyse, le Conseil communal devra tenir compte de la position des divers groupes d'intérêts organisés et représentés sur la commune. Si le besoin s'en fait sentir, on pourra également envisager une consultation populaire plus large.

Discussion

03-609

Interpellation du groupe Popecosol, par Mme Dorothée Ecklin, relative à la multiconfessionnalité du cimetière (Déposée le 26 juin 2003) :

"Le Conseil communal peut-il nous indiquer s'il a l'intention d'aménager un quartier multiconfessionnel au cimetière de Beauregard."

Développement écrit

Le Grand Conseil vient d'adopter une modification de la loi cantonale sur les sépultures qui permet aux communes de créer un quartier multiconfessionnel dans leurs cimetières respectifs. Si le Conseil communal de Neuchâtel s'était prononcé de manière négative sur le projet initial de cette révision de la loi, il semble que le compromis adopté au niveau cantonal est de nature à respecter, moyennant des concessions de toutes les parties, les volontés et les rites de chacune des communautés impliquées.

Afin de répondre à ce signe d'ouverture, nous estimons important que la Ville de Neuchâtel montre l'exemple et envisage dès à présent la possibilité d'aménager un quartier multiconfessionnel au cimetière de Beauregard. Cette démarche va en effet dans le sens d'une meilleure intégration des communautés étrangères dans nos sociétés et ne peut dès lors qu'être soutenue.

03-610

Interpellation du groupe popecosol, par Mme Doris Angst, relative à l'application du programme d'action "Nature en ville" (déposée le 1^{er} septembre 2003).

"Le conseil communal peut-il nous dire quels moyens il se donne pour appliquer le programme d'action "Nature en ville" et s'il compte se doter d'un coordinateur "biodiversité" en particulier afin de centraliser et mettre à disposition des services concernés les données et recommandations concernant la faune et la flore de la ville ?"

Développement écrit

En 1999 la commune de Neuchâtel s'est doté d'un programme d'action "Nature en ville". Ce programme a tout particulièrement comme but le maintien, la gestion et le développement de la nature et du paysage sur le territoire communal et vise à maintenir voire à augmenter la diversité des milieux, à favoriser les habitats naturels, à préserver les espèces animales et végétales. Un catalogue d'actions - non exhaustive - a été élaboré et un crédit voté. Certaines actions ont été menées à bien, d'autres peinent à être réalisées. Surtout celles qui concernent la protection et le maintien des espèces. Ceci est souvent dû à un manque de coordination et d'information des Services concernés. Deux exemples récents: l'unique station de tulipes sauvages aurait été réduite sans l'intervention des organisations de la protection de la nature. Des nids d'hirondelles sont détruits sans que l'on recherche des solutions.

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

La protection de la faune et de la flore ne repose donc que trop souvent sur l'initiative et l'intervention des privés et le programme "Nature en ville" tend alors à ressembler à une belle publication en plus, volontiers utilisé comme moyen de promotion par la ville, mais sans suite pratique sur le terrain. Ce programme est soutenu par des subventions substantielles de l'Office fédéral de l'environnement, du Fonds suisse pour le paysage et aussi par le Canton.

La ville a donc l'obligation morale de mener à bien les actions proposées et d'en donner les moyens (avant tout l'information et conseils pratiques) à ses services.

03-401

Proposition du groupe libéral, par MM. Pierre François Aubert, Jean-Charles Authier, Gérald Comtesse, Mathieu North, Mme Madeleine Bubloz, MM. André Obrist et José Caperos (déposée le 30 juin 2003), relative à la modification du Règlement général de la Ville de Neuchâtel (délais de convocations) :

« Projet

Arrêté modifiant le Règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 17 mai 1972

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur proposition du groupe libéral,

arrête :

Article premier. - Le règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 17 mai 1972, est modifié de la manière suivante :

Art. 21, al. 2 : La convocation est adressée par écrit ; elle contient l'ordre du jour et, sous réserve des cas d'urgence **dûment justifiés**, elle doit être envoyée aux membres **deux semaines** avant la séance.

Art. 30, al. 2 (nouveau) : Le délai d'envoi aux commissaires est de sept jours avant une séance de commission et de dix jours pour les rapports relatifs au budget, à la planification financière, à la gestion et aux comptes.

Art. 101, al. 2 : La convocation est adressée par écrit ; elle contient l'ordre du jour et, sous réserve des cas d'urgence **dûment**

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

justifiés, elle doit être envoyée aux commissaires **deux semaines** avant la séance.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2004. »

Développement

03-515

Postulat du groupe socialiste, par Mmes et MM. Jean-Pierre Baer, Sébastien Bourquin, Nando Luginbuhl, Olivier Arni, Jean-Marie Fauché, Raymond Maridor, Françoise Bachmann, Cristina Tasco, Didier Rochat, Raymonde Wicky, Philippe Loup et Thomas Facchinetti, intitulé « Déplacement en ville en deux-roues - pour une amélioration de la cohérence du réseau cyclable » (Déposé le 1^{er} septembre 2003) :

« Le dernier plan directeur des pistes cyclables a été conçu avant l'ouverture des tunnels de l'A5. Nous demandons qu'un nouveau plan directeur des déplacements à vélo soit réalisé. Celui-ci devrait permettre une meilleure cohérence du réseau et surtout prendre en compte tous les éléments urbanistiques nouveaux réalisés ».

Développement écrit

Les projets présentés ces derniers temps au Conseil général modèlent l'image de la ville de Neuchâtel du 21^e siècle. Ils sont susceptibles de modifier les flux de trafic pour de nombreuses années.

Si les incidences des nouvelles réalisations sur le trafic des automobiles et des transports publics sont régulièrement prises en compte, il n'en est pas de même pour le trafic deux-roues, en particulier les vélos. Par exemple, l'an dernier, l'étude sur le stationnement en ville de Neuchâtel ne comportait pas de chapitre en relation avec les modes de transport deux-roues (motorisés ou non). Il est regrettable que les modifications des flux de circulation laissent souvent les équipements cyclables en dehors de toute réflexion.

Plus de dix ans se sont écoulés depuis l'acceptation du dernier plan directeur des pistes cyclables. Celui-ci a été conçu avant l'ouverture des tunnels, sur la base de prévisions de trafic probables. Expo.02 a créé un réseau de pistes cyclables. Des études sont en cours pour offrir des vélos en libre service.

Certaines réalisations existantes ne sont pas judicieuses, d'autres ne sont conceptuellement pas terminées : en particulier, à l'ouest de la ville, sur la route cantonale. Les places de stationnement pour vélos et pour les deux-roues motorisés en bordure de la zone piétonne sont insuffisantes. Alors que les bus ont été déplacés de certaines rues, il est possible d'imaginer une traversée est-ouest en ouest-est de la zone piétonne par les vélos. La traversée nord-sud de la zone permet difficilement d'en repartir. Certains équipements signalétiques enlevés en principe pour la durée de l'expo n'ont toujours pas repris leur place.

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Alors que la réflexion pour prolonger le Littoral est en cours et que la réorganisation des environs de la Maladière démarre, nous souhaitons que les déplacements en deux-roues et leur stationnement soient réétudiés. Bref, il est temps de remettre l'ouvrage sur le métier et de l'adapter au 21^e siècle !

Discussion

03-516

Postulat du groupe radical par Mmes et MM. Pascal Sandoz, Daniel Domjan, Fabienne Spichiger, Blaise Péquignot, Odile Tissot-Daguette, Christian Boss et Alexandre Brodard concernant la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel (déposé et développé le 29 septembre 2003):

«Le Conseil communal est prié d'étudier en collaboration avec les instances dirigeantes de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel, les voies et les moyens afin d'atteindre le taux de couverture réglementaire de 70% prévu par le règlement de la Caisse de pensions.

Il étudiera entre autre les conséquences:

- de la création d'une caisse de pensions unique cantonale
- de l'augmentation paritaire des cotisations
- du passage du système en primauté des prestations à celui dit en primauté des cotisations
- de la parité des contributions employé/employeur.»

Discussion

03-517

Postulat du groupe libéral par MM. José Caperos, Pierre Aubert, Jean-Charles Authier, Gérald Comtesse, Philippe Ribaux et André Obrist intitulé pour un taux de couverture global de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel de 60% en l'an 2008 et de 70% en 2012 (déposé et développé le 29 septembre 2003):

«Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et les moyens de permettre à la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel d'atteindre un taux global de couverture de 60% en l'an 2008 et de 70% en l'an 2012.

Dans la simulation sont à évaluer en particulier les scénarios suivants:

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

1. passage du plan actuel dit "en primauté des prestations" à celui dit "en primauté des cotisations";
2. Transfert du personnel hospitalier et enseignant de la commune vers le canton;
3. association à une plus grande Caisse de prévoyance si la masse critique pour assurer le taux de couverture global de 70% s'avère difficile à obtenir sans mettre en danger les équilibres financiers de la Ville ou de ses employés.»

Discussion

Neuchâtel, le 12 novembre 2003

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,	Le chancelier,
Antoine Grandjean	Rémy Voirol

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

1
03-018 – 03-202

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant le budget 2004

Rapport du Conseil communal concernant le budget 2004

(Voir tiré à part du 10 octobre 2003)

Rapport de la Commission financière concernant le budget 2004

(Du 6 novembre 2003)

Ajouter 33 pages à celle-ci.

M. Blaise Péquignot, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Je serai relativement bref puisque vous avez eu l'occasion de lire et de dépouiller le rapport de notre commission. En principe tout devrait y figurer. Je relèverai simplement qu'au sein de la Commission financière, il y a eu un vaste débat pour savoir s'il fallait faire figurer un paragraphe supplémentaire qui traitait de l'augmentation des charges de personnel prises globalement puisque l'on constate, à la lecture de ce budget, que ces charges augmentent de 8,367 millions de francs entre le budget 2003 et celui de 2004. Mais, il aurait fallu souligner que ces charges étaient en grande partie compensées, soit par les subventions acquises, soit par la refacturation et la Commission financière a finalement décidé de ne rien mettre à ce propos particulier, se contentant d'une remarque ou d'une réflexion par rapport aux charges de l'administration.

Mme Fabienne Spichiger, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Peut-on accepter un budget déficitaire de plus de 4 millions de francs? A priori, oui, puisque la Commission financière l'a accepté à l'unanimité. Mais c'était avant l'annonce des chiffres catastrophiques des comptes 2003. Et, là, on peut se demander si cette annonce doit avoir une influence sur le vote. Le groupe radical a longuement discuté sur le sujet de l'acceptation ou non. D'un côté, on nous annonce des comptes qui s'approcheront vraisemblablement des 12 à 15 millions de francs de déficit, d'un autre, on nous présente un budget où il manque 4 millions de francs. La situation est grave car la fortune de la Ville est insuffisante. Rappelons ce que nous avions dit à l'occasion du budget 2002. Nous avions relevé que la fortune nette, qui était alors de 13 millions de francs, ne permettait pas de faire face à un coup dur. Si le déficit 2003 se confirme, et en y ajoutant celui de 2004, ce sont les trois quarts de cette fortune qui seront absorbés.

Mais comment en est-on arrivé là? Tout en étant convaincus que le Conseil communal n'a fait aucune erreur de gestion, force est de constater que nous avons vécu, depuis 12 ans, avec un train de vie qui a dépassé nos moyens. Expo.02, écoles, musées, délégués multiples, plus de 100 postes effectifs supplémentaires, soit une augmentation de plus de 14 % du personnel. Avions-nous besoin d'un tel luxe? Mains crédits ont été votés à tout va. Et voilà le résultat! Heureusement, nous avons quand même évité certains investissements tels que Mimosa, le Palais de l'Equilibre ou le projet des Jeunes-Rives. Là enfin, la raison l'a emporté. Mais ces économies ponctuelles ne suffisent pas pour un assainissement durable de la santé financière de la Commune. Mais

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

arrêtons de refaire le passé, ce qui est fait est fait. Il s'agit maintenant d'aller de l'avant et de préparer un avenir plus souriant que celui prévu dans les chiffres. Il faut, pour cela, prendre la situation très au sérieux pour trouver des solutions efficaces, des économies rapides pour limiter les dégâts et des économies à long terme pour éviter une prochaine catastrophe. En premier lieu, il faut renoncer à tout ce qui n'est pas absolument nécessaire. En Commission financière quelques pistes ont été soulevées :

- Diminution des charges,
- Diminution des prestations,
- Revoir le personnel de la Ville à la baisse,
- Diminuer les subventions,
- Négocier le montant de la péréquation qui pourrait mieux tenir compte de certains critères.

Bien que toutes ces mesures soient pénibles, il est cependant de la responsabilité de chacun d'économiser partout. On peut espérer, selon les prédictions des économistes, que cette situation ne sera que passagère, mais il y a urgence, c'est maintenant et tout de suite! D'autant qu'il ne faut pas se leurrer, l'économie ne retrouvera jamais l'embellie qu'elle a connu il y a des dizaines d'années. On peut prévoir des hauts et des bas, et il s'agit donc de prendre de bonnes habitudes d'économies au cas où!

Le long terme est plus difficile à réaliser. Il faut attirer plus de contribuables, mais il faudrait des logements ou tout au moins une attractivité fiscale. Attirer plus d'entreprises, mais il faut du terrain. Réduire ou reporter des investissements, est-ce vraiment une économie à long terme? C'est du ressort du Conseil communal de travailler sur toutes ces pistes. C'est pourquoi, en tout bonne conscience, le parti radical propose **l'amendement** à l'arrêté no 1 qui se trouve sur votre table et dont voici le texte : **"Article 2 nouveau : Le Conseil communal élabore jusqu'à la fin du premier trimestre 2004 un programme d'économies structurelles de l'ordre de 4 millions de francs par année. L'article 2 ancien devient l'article 3.** Il s'agit de concrétiser un programme d'assainissement structurel devant déployer ses effets sur plusieurs années. Nous vous demandons d'avoir le courage de vous remettre en question en faisant fi de considérations de pure politique politique. La motivation de cet amendement est simple. Il rejoint les propos de la Directrice des finances, parus dans le BO du 27 novembre relatifs à la mise en place d'un dispositif de mesures supplémentaires au cours du premier trimestre 2004 afin de piloter de façon très serrée les dépenses. Il va cependant plus loin en fixant le principe dans un arrêté et

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

en le faisant porter au-delà de l'exercice 2004, tout en le rattachant à celui-ci. Nous avons cru discerner, en Commission financière, une ouverture dans ce sens. Nous avons bon espoir de la concrétiser ce soir et c'est seulement en cas d'acceptation de cet amendement que le groupe radical acceptera le budget 2004, d'autant plus que cet amendement nous semble cohérent dans le contexte actuel. Nous séparons les pouvoirs, mais nous tenons à ce que le Conseil général puisse se prononcer sur les mesures prises. Il s'agit de définir les vraies priorités, sans pour autant tout s'offrir. En conclusion, le groupe radical n'est pas satisfait de ce budget. Cependant, dans un souci de conciliation et pour autant encore que l'amendement soit accepté, la majorité du groupe l'acceptera.

M. Blaise Horisberger, porte-parole du groupe popcosol, déclare :

- A la lecture du budget 2004, le groupe popcosol constate avec regret que les mises en garde qu'il a formulées il y a 6 mois, à l'occasion de la discussion sur la baisse du coefficient fiscal, et les raisons pour lesquelles il l'a refusé, se vérifient. Nous avons pour seule consolation le fait d'avoir eu raison. La situation économique s'est dégradée, les 4 millions de francs auxquels la majorité de notre Autorité a renoncé manquent aujourd'hui au budget et les prévisions concernant les comptes 2003 montrent qu'ils manqueront aussi pour boucler ces comptes de façon équilibrée.

D'aucuns rétorqueront que la baisse des ressources de la Ville est due essentiellement à la baisse des bénéfices des entreprises et non à celle des revenus des personnes physiques. Ils oublient un peu vite le principe sur lequel reposent, entre autres, les activités de promotion économique, à savoir accorder des avantages fiscaux, parfois exagérés, aux entreprises, de façon à les attirer sur le territoire communal, concédant ainsi une réduction des ressources de la Ville, en escomptant la création de nouveaux emplois et une hausse des ressources de la fiscalité sur les personnes physiques. La fiscalité directe constitue donc un tout qui doit être considéré dans son ensemble. Il est donc parfaitement envisageable de compenser une diminution des ressources fiscales venant des personnes morales par une hausse des ressources provenant des personnes physiques.

Par les temps de déprime économique que nous vivons, il nous paraît également nécessaire de rappeler, premièrement, que la santé et la qualité d'une société se mesurent sur la base du niveau de vie de ses membres disposant des moyens les plus modestes, deuxièmement,

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

qu'un des rôles essentiels de la fiscalité directe est sa fonction de redistribution des richesses. Or, que constate-t-on à Neuchâtel? Que la fortune imposable a presque doublé entre 1992 et 2002, passant de 1,7 milliard à 3,2 milliards de francs, que la moitié de cette fortune est entre les mains de 500 contribuables et que, à l'opposé, 8'000 contribuables disposent d'une fortune imposable inférieure à 1'000 francs. Nous constatons donc qu'en matière de redistribution de richesses, il reste une marge de manœuvre plus que confortable.

Les groupes radical et libéral se félicitent probablement de la dégradation du budget de la Commune, on vient de l'entendre. Cela leur ouvre des perspectives intéressantes pour la mise en œuvre de la deuxième phase de leur stratégie habituelle de démolition de l'état social et des services publics. Après avoir obtenu une réduction des ressources de la Ville, ils caressent maintenant l'espoir d'une réduction des prestations de la Commune. Or ces prestations sont destinées à l'ensemble de la population et, en particulier, aux ménages disposant de revenus modestes, contribuant ainsi d'une façon certaine à la redistribution des richesses. A titre d'exemple, le Conseil communal prévoyait d'ouvrir, le matin et le soir, les six centres de vie pour l'accueil extra-scolaire. Au bout du compte il n'en ouvrira que quatre, et seulement le matin. Le Conseil communal avait introduit une subvention de 50 % sur les abonnements "Onde verte" destinés aux employés de la Ville. Cette subvention est suspendue.

Les mêmes radicaux et libéraux reprochent à la Ville d'avoir créé 100 nouveaux postes de travail depuis l'an 2000, dont 13 pour l'année prochaine. Si ces emplois répondent à des besoins avérés de la collectivité, nous ne pouvons que saluer cet effort qui, en plus, contribue à limiter le chômage. En matière de besoins, dans le domaine du maintien de l'ordre, l'abandon du projet d'engager un médiateur nous paraît totalement inadéquat alors que les 7 postes d'aspirants budgétés l'an passé sont maintenus dans le budget 2004. Nous demanderons au Conseil communal de nous garantir l'engagement d'un médiateur en 2004 et que, par contre, les postes d'agents ne soient pourvus qu'à la suite de l'examen, par notre Autorité, du rapport prévu à ce sujet.

De façon générale, nous n'approuvons pas l'application du délai de carence lors du départ d'employés de la Ville. Cet instrument nous paraît en effet inapproprié dans tous les cas de figure. Soit le poste non repourvu est superflu et il est possible d'y renoncer à long terme et pas seulement durant 6 mois, soit il est nécessaire au bon fonctionnement de l'administration communale et aux prestations offertes par la Ville et ne

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

pas y repourvoir génère diminution des prestations, stress chez les employés devant assumer la surcharge de travail, absentéisme, etc. Dans ce contexte, le délai de carence de 9 mois appliqué au poste de délégué au développement durable nous paraît particulièrement inapproprié, d'une part, car il a compromis la mise en œuvre de l'Agenda 21 durant 9 mois au moins, sans parler de la planification des actions pour 2004, qui manque dans plusieurs directions, d'autre part, l'application du principe du développement durable dans l'administration, permet souvent de réaliser des économies, économies auxquelles la Ville renonce de facto. En matière de recettes, diverses propositions nous sont soumises concernant la taxe sur les spectacles. Or, il nous paraît y avoir que deux solutions cohérentes, en tout cas pour une majorité du groupe : soit une taxe équitable, appliquée à tous les types de spectacles ou alors l'abolition pure et simple de la taxe. Par contre, une solution ménageant la chèvre et le chou et consistant en un démantèlement par tous les bouts et en une suite d'exceptions ne nous paraît pas adéquate et suscitera l'opposition d'une partie du groupe.

En conclusion, il est de notoriété publique que l'attractivité de Neuchâtel est due à la qualité de vie sociale, culturelle, environnementale offerte à sa population. L'attractivité de sa fiscalité n'y entre que pour une petite part et une baisse de cette dernière se paie, et se paiera à l'avenir, certainement chère en terme de baisse des prestations et qualité de vie. Dans les circonstances actuelles, nous renonçons cependant, pour l'instant en tout cas à demander une hausse du coefficient fiscal pour compenser les pertes constatées. Nous nous opposerons cependant à toute tentative de réduire les prestations offertes par la Ville à sa population.

M. Nicolas de Weck, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste recommande d'approver le budget ainsi que les arrêtés y relatifs. A priori, il n'est pas favorable à l'amender et il souhaiterait vous convaincre de l'adopter de la manière qu'il est présenté. Il n'a échappé à personne que le contexte économique actuel est complexe, déroutant, effrayant. Dans l'espace de quelques mois nous avons assisté à beaucoup de changements. Dans l'Express du 28 novembre, on pouvait lire : "L'économie suisse retrouve la croissance. Cette croissance est soutenue par des exportations qui augmentent et la consommation des ménages qui se confirme". Ceci alors que dans le BO on pouvait lire, le 27 novembre : "Conséquent déficit en vue" à propos des prévisions sur les comptes de la Ville. Ensuite, la page d'après : "Important effort d'économies" en parlant du budget et de son déficit de

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

4,2 millions de francs, et ceci alors qu'on finissait à peine de nous réjouir des bons résultats de l'exercice 2002, d'une baisse d'impôts, dont les mérites étaient reconnus par la plupart des groupes. Mais on entendait, ça et là, surtout à droite, des gens qui chuchotaient en disant que le Conseil communal s'applique à faire un budget déficitaire, juste à la limite et, après, il cache des bénéfices pour les mettre en réserve.

En fait le Conseil communal était face à un problème qui est la difficulté de prévoir les recettes fiscales des personnes morales ainsi que la contribution au fonds de péréquation, qui sont les deux éléments d'incertitude qui peuvent faire basculer les comptes en dessous ou en dessus de la barre. Il sied donc parfois, lorsque la situation est un peu critique, de s'arrêter, de mettre "pause" sur le film et de réfléchir à ce que l'on connaît et ce que l'on maîtrise pour identifier ce que sera l'avenir proche, ce que l'on doit prévoir pour 2004. Dans ce contexte où les éléments d'incertitude sont surtout dus aux effets de la fiscalité post numerando des personnes morales, qui impose à ceux qui proposent le budget au Conseil général de prévoir les recettes des personnes morales une année avant qu'elles aient réussi à les produire. C'est donc là qu'est l'incertitude. D'autre part, la péréquation, en l'espèce, nous joue un mauvais tour. Nous avons fait de bons résultats en 2002. On va calculer notre contribution au fonds péréquatif sur ces bons résultats alors même que maintenant il n'en est plus et que nous sommes plutôt avec des baisses de l'ordre de 8 millions de francs de recettes fiscales par rapport à ce que l'on avait prévu.

Qu'avons-nous comme éléments pour essayer d'anticiper 2004, pour savoir ce que nous devrons faire en matière d'efforts pour limiter les prestations ou alors faire des économies structurelles? On a cette nouvelle que j'annonçais : la croissance reprend et, de plus en plus, on a remarqué, ces dernières années, que la croissance s'essoufflait, que l'on arrivait à des passages à vide et que cela reprenait. Nous sommes donc dans un contexte nouveau et nous avons peu de recul, mais on peut encore naviguer à vue. Pour le moment on peut dire, et le Conseil communal l'a confirmé à la Commission financière, que les prévisions qu'il a faites, lorsqu'il a proposé ce budget, ne sont pas infirmées par les chiffres actuels. Dès lors, probablement que la situation ne peut pas empirer et que les recettes fiscales des personnes morales, de par la reprises de la croissance, devraient augmenter et que le déficit qu'on nous a promis devrait être inférieur à ces 4 millions qui font si peur. En outre, la contribution au fonds péréquatif nous jouera un bon tour l'an prochain, dans la mesure où elle sera inférieure puisque les recettes fiscales cette année étaient moins bonnes. Dès lors, on a deux éléments

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

importants qui nous permettent de dire que le budget 2004 sera tenu sinon pas finalement atténué quant à son déficit. C'est dans ce contexte que nous devons nous demander ce que nous allons faire.

Des économies structurelles, qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire limiter des prestations, limiter des horaires attrayants pour la culture en matière de musées, limiter les subventions aux acteurs culturels, c'est cela que cela veut dire mais cela veut dire encore quelque chose de plus désagréable, limiter les postes de travail. Car, le gros levier que nous avons entre nos mains, c'est celui des effectifs de l'administration communale. Donc, derrière le joli mot d'économies structurelles il y a des personnes qui vivent et qui rendent des services estimables à la collectivité. C'est cela qu'il faut lire derrière ces termes. "Economies structurelles", c'est un peu plus sexy que "diminuer les effectifs de l'administration communale" mais c'est à cela que l'on nous engage. Il faut donc, avant que l'on prenne éventuellement ce choix, être au courant des mots et de leur valeur réelle.

Ensuite, et c'est aussi pour cette raison que le groupe socialiste n'est pas très favorable à amender le budget, c'est qu'un budget est un ensemble de prévisions. Ensuite, il incombe au Conseil communal de faire avec ce qu'il a de réduire les dépenses prévues si cela devient nécessaire. On se substitue donc à ses compétences naturelles en entrant dans le jeu des amendements. Cela étant dit, le groupe socialiste estime que ce budget a beaucoup d'éléments en sa faveur. On s'est efforcé de limiter les dépenses et de garder un déficit supportable dans un cadre financier maîtrisé, tout en maintenant les prestations offertes et en ne touchant pas, comme dans d'autres collectivités publiques de ce canton, aux salaires. Même si d'habitude le groupe socialiste n'est pas très en faveur de l'ordre de service no 362, actuellement nous sommes enclins à reconnaître les mérites du Conseil communal de vouloir souhaiter l'appliquer maintenant et là, nous reconnaissons des mesures d'économies qui sont cohérentes par rapport au contexte économique que nous vivons.

Ensuite, nous apprécions et nous savons que cela coûte en effort et en mal confort à l'administration communale, que le Conseil communal ait réussi, malgré tout à limiter le compte "Biens, services et marchandises" et à le proposer maîtrisé pour ce budget. En outre, il relève que les 4,5 postes des SI, par exemple, comme l'a souligné le rapporteur de la Commission financière, sont partiellement auto-porteurs. Enfin s'il analyse les chiffres fournis, par exemple en page 19 du budget, il remarque que tous les dicastères sont égaux face au péril de

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

l'augmentation du personnel. Alors que l'on ait un conseiller communal de gauche ou de droite, on a des augmentations de postes, soit identiques, voire plus graves chez les conseillers communaux de droite. Ce n'est donc pas parce que l'on a des conseillers communaux de gauche, qui sont absolument des pervers de l'emploi et qui souhaitent augmenter d'une manière inconsidérée leurs effectifs que l'on arrive à cela. Nous avons réellement des situations qui exigent des prestations et des personnes qui exercent ces tâches et qui doivent satisfaire une demande qui est celle de la population. On ne peut donc pas non plus faire ce reproche à ce budget.

Dans ce contexte où finalement c'est très compliqué car on ne sait pas exactement ce que l'on peut faire d'autant que nous n'avons pas un recul énorme par rapport au contexte actuel, si ce n'est de voir que finalement en 2000 le budget était légèrement déficitaire mais que les comptes étaient excédentaires tout comme en 2001. On peut donc voir qu'il n'est pas vraiment tout à fait opportun de regarder un budget pour lui-même mais qu'il faut l'inscrire dans un certain contexte et regarder les années qui l'ont précédé et là on voit que, globalement, la fortune de la Ville a augmenté. En 2000, elle était à environ 8 millions et maintenant elle est à 20 millions. Effectivement, nous avons un déficit à absorber d'environ 10 millions, par rapport aux chiffres qu'on nous a communiqué aujourd'hui. Cette fortune nous n'avons pas pu la garder à 20 millions mais elle continue d'augmenter légèrement. Nous ne sommes pas non plus face à un désastre annoncé. Il faut donc arrêter de paniquer.

Le groupe socialiste approuve la position de la Commission financière. Il estime qu'il est opportun qu'elle soit associée aux mesures que le Conseil communal prendra. Il estime qu'il est bon que cette commission soit réunie dorénavant, vu les changements conjoncturels que nous avons, plus fréquemment et qu'elle soit associée, de manière globale, aux réflexions du Conseil communal. C'est une bonne chose et c'est réaliste. Finalement, en synthèse, il nous paraît que l'amendement qui est proposé par le groupe radical n'est pas réaliste et qu'il trahi un certain manque de sang-froid. Il est inutile en plus car c'est de toute façon dans les compétences du Conseil communal de réduire les déficits annoncés dans les prévisions du budget. Nous n'allons donc pas inventer l'eau chaude avec ce merveilleux amendement. Ensuite il nous semble qu'il est prématuré car nous avons besoin de connaître les indices du premier trimestre pour prendre les bonnes décisions et, ensuite, il s'est dégagé une position commune, à l'interne de la Commission financière, selon laquelle on essayerait de se trouver dans un consensus. Nous avons à peine fermé la porte de cette commission

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

qu'il y a déjà des amendements qui surgissent de tous les côtés. Nous pensons qu'il serait plus opportun de réussir à nous entendre dans la commission spécialiste de ces questions pour travailler avec le Conseil communal en amont, au premier trimestre et dégager un plan de mesures. Et nous craignons que, dans l'amendement proposé, en nous demandant des économies structurelles de l'ordre de 4 millions de francs par année, on essaye de nous faire le coup de la politique des caisses vides. Evidemment, cela commence par diminuer les recettes fiscales et, ensuite on a trop de prestations et on vit à un trop grand train, donc on doit faire des économies structurelles et vous savez ce que je pense de ce terme et de ce qu'il renferme, c'est-à-dire baisse de prestations et surtout finalement baisse de traitements et même suppressions de postes. Cette politique de la caisse vide ne marche pas car nous avons, au Grand Conseil, la démonstration d'un spectacle affligeant que nous n'avons pas envie de voir ici. Nous savons que cela ne marche pas et que nous n'avons pas envie de cela. Mais si le Conseil général veut s'investir d'une tâche qui consiste à amender le budget pour montrer à l'extérieur qu'il a pris la mesure de la situation et de tout le danger qui guette, le parti socialiste propose **l'amendement** suivant : au premier arrêté, à l'article 2 serait le suivant : "**Le Conseil communal est chargé de tout entreprendre pour éviter que l'excédent de charges dépasse le montant figurant à l'article premier. En particulier, il s'engage à tenir régulièrement informée la Commission financière qu'il associera à sa réflexion, la première fois dans le courant du premier trimestre 2004**". Cet amendement nous semble plus en rapport avec ce qui a été discuté dans le contexte de la Commission financière et nous semble plus être en accord avec l'urgence réelle de la situation. Ne brandissons donc pas trop vite des épouvantails, soyons pragmatiques et ne sombrons pas dans les coupes de prestations alors que, finalement, ce n'est peut-être pas nécessaire.

M. Philippe Ribaux, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Le groupe popcosol et le groupe radical ont eu l'amabilité de nous présenter des amendements sous forme écrite. Il aurait été utile que le groupe socialiste le fasse également car je n'ai pas vraiment tout compris et j'aimerais bien l'entendre une deuxième fois pour être sûr de ce qui nous est proposé. Je vais maintenant commencer par une remarque liminaire. Le porte-parole du groupe popcosol nous fait un petit mélodrame sur les millionnaires qui ont une grosse fortune et sur ceux qui n'en ont pas. Je rappellerai simplement qu'une bonne partie de ces fortunes sont liées à l'estimation cadastrale et je sais que le porte-parole du groupe popcosol a aussi une petite villa. Certainement qu'il

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

ne se considère pas comme un "nabab". Les "nababs" ce sont les autres, mais enfin, relativisons un peu ce qui vient d'être dit à ce niveau. Quant au porte-parole du groupe socialiste, je suis heureux de savoir qu'il se réjouit d'une reprise de la croissance due, malheureusement, aux mécanismes de l'affreuse économie capitaliste. Passons à l'examen du budget.

En soi, pour le groupe libéral, le budget pourrait être considéré comme "techniquement" acceptable dans la mesure où le déficit qu'il propose est couvert par la fortune de la Ville. Il en va cependant très différemment si l'on considère le déficit des comptes 2003 qui nous est annoncé. Il est fort probable que la Commission financière se serait prononcée autrement si elle avait eu connaissance de l'importance de ce déficit au moment de délibérer sur le budget 2004. Nous estimons qu'à ce moment-là le principe de bonne foi, que l'on doit normalement respecter dans les relations juridiques, mais malheureusement pas dans les relations politiques, n'a pas été respecté de la part du Conseil communal.

La situation est plus qu'inquiétante. Encore deux déficits de ce genre et ce qui reste de la fortune communale aura fondu. Autant dire qu'à ce rythme on va dans le mur. On ne peut que regretter, à ce sujet, que la Ville n'ait pas suffisamment profité des années d'excédents comptables pour mieux étoffer sa fortune et ce déficit budgétaire, celui qu'on nous présente aujourd'hui, n'est pas une fatalité, mais bien un résultat délibéré. Nous ne disons pas que le Conseil communal a voulu un déficit de cette ampleur mais nous disons que ce déficit est le résultat de sa gestion et des options choisies par la majorité de cette assemblée. Que dire, par exemple, de l'augmentation croissante du personnel communal au cours de ces dernières années? On nous dit que certains postes supplémentaires sont, dans une grande partie, couverts par de nouvelles recettes. Mais, nulle part on établit cela de manière claire. Pourquoi et qu'en est-il des autres postes, ceux qui ne sont pas couverts? Va-t-on continuer ainsi ad aeternam?

Ce qui nous inquiète encore plus c'est le rapport du Conseil communal. Nous avons l'impression, à le lire, que l'Exécutif de notre ville est, dans une certaine mesure, en train de perdre le contrôle de la situation. En effet, son rapport cherche surtout à le dédouaner. On pourrait ainsi croire que ce déficit est uniquement dû à des causes externes sur lesquelles il n'a aucune prise. Il insiste aussi beaucoup sur les mesures qu'il aurait prises pour limiter le déficit en question, en l'occurrence surtout la maîtrise des dépenses pour les "Biens, services et marchandises". C'est

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

bien mais c'est un peu court. En effet, combien de ces soi-disant économies ne sont-elles pas simplement dues aux reports de dépenses qu'il faudra faire tôt ou tard? Et les prélèvements aux réserves, en ce qui les concernent ne sont pas spécialement des mesures d'économies. Quant à l'argument qui consiste à faire savoir que certains projets auraient été reportés, d'accord mais cela revient à nous dire "Ne vous plaignez pas, si on l'avait voulu, cela aurait pu être pire".

Non, nous attendons autre chose du Conseil communal. Ce déficit budgétaire, si on le met en relation avec le déficit comptable annoncé, indique clairement que nous sommes devant un problème d'ordre structurel en premier lieu et non pas conjoncturel. Et que l'on ne nous dise pas qu'il suffirait d'augmenter les impôts pour résoudre la question. Nous sommes, sur ce plan, à la limite de la rupture de charge et le Souverain l'a clairement fait savoir en votation populaire. Et, parfait oreiller de paresse, une mesure de ce genre ne ferait qu'accélérer la spirale dans laquelle nous nous trouvons. Inquiets, oui, je l'ai dit, nous le sommes. Inquiets devant le fait que le Conseil communal semble se contenter de toucher du bois en spéculant sur une hypothétique reprise économique, en n'ayant pas d'autres soucis que d'augmenter encore, ou de maintenir à tous prix les prestations de la Ville, sans aucunement remettre en cause quoi que ce soit de ce qui existe, en se cramponnant aux structures et aux modes de faire déjà en place. Inquiets d'une attitude qui ne nous semble ni prospective ne même réactive mais essentiellement passive. On fait le gros dos, c'est à peu près tout, persuadés qu'après la pluie viendra le beau temps.

Ce que nous attendons, de la part du Conseil communal, c'est la prise de conscience qu'à des déficits d'ordre structurel, il faut des mesures d'ordre structurel. Je reviendrai sur ce terme car, du côté socialiste, j'ai surtout entendu économies structurelles, il y a une différence. Ailleurs, on l'a parfaitement compris et cela marche. Je me contenterai de citer, parmi d'autres, le cas du canton du Valais, dont il a été question il y a très peu de temps dans le journal "Le Temps" justement. Et à Neuchâtel, nous serions donc si spéciaux que nous n'en serions pas capables? Soit, mais il ne nous restera bientôt plus que les yeux pour pleurer. Le Conseil communal a la responsabilité de nous présenter un budget. Nous, tous ensemble, nous avons la responsabilité ultime, à l'égard des citoyens et des habitants de notre ville, de veiller à la santé financière, à court, moyen et long termes, du ménage communal. Et rappelons-nous. Une fois que nous avons accepté un budget, c'est notre budget et non plus celui du Conseil communal. Les libéraux sont en majorité peu favorables à l'acceptation du présent budget. Ils sont cependant d'accord sur un

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

point : ils attendent du Conseil communal qu'il assume ses responsabilités et qu'il nous propose, au plus tard pour la présentation des comptes 2003, un train de mesures d'ordre structurel qui soit à même d'assurer la pérennité de la santé financière de notre Ville, tout en veillant à ce que la charge qui pèse sur la population et l'économie reste la plus légère possible. Nous ne pouvons effectivement pas continuer sur ce train.

Et je veux encore dire un mot sur les mesures d'ordre structurel. Lorsque j'entends le représentant du parti socialiste, il me semble qu'il adopte le point de vue de la fourmi, donc il regarde les choses pas le petit bout de la lorgnette et, pour lui, mesures d'ordre structurel cela signifie automatiquement réduction des prestations et licenciements. Alors nous demandons déjà une chose, c'est la maîtrise de l'augmentation des charges. Et les mesures d'ordre structurel ce n'est pas simplement fermer le robinet, c'est mettre l'administration où il n'y a pas que des imbéciles, il n'y a que des gens intelligents, au travail. Nous avons des gens extrêmement compétents et nous sommes persuadés que, par ce biais, nous pourrons trouver des solutions qui nous permettront de remettre le bateau à flot.

M. Sylvain Affolter déclare :

- Rassurez-vous, je ne vais pas anticiper l'arrivée de l'UDC et faire comme le parti radical. Malgré des temps difficiles le Conseil communal a fait ce qu'il pouvait pour présenter un budget pas trop déficitaire, en augmentant quelques taxes et émoluments, en utilisant ses réserves d'écurieul, en différant certains engagements et en renonçant à des dépenses probablement inutiles. Tout cela est fort bien et la Commission financière a approuvé cette politique de prudence. Là où cela cloche c'est quand on nous renvoie dans les sous-commissions pour en savoir plus à propos des efforts demandés aux services de la Ville. Faut-il appeler cela faire de l'obstruction, dévier en corner ou encore diviser pour régner? On ne se refait pas et tout comme celui qui vous parle continue à critiquer, celle qui dirige les finances continue, elle, à se moquer des élus du peuple. Mais fermons cette parenthèse désagréable.

Plus sérieusement, je me demande quelle est la crédibilité d'une Autorité qui met le développement durable à toutes les sauces et qui néglige de repourvoir pendant 9 mois le seul poste de coordination dévolu à cette tâche. Le stupide blocage des postes vacants durant 6 mois a bon dos. Ce qui est en cause ici, c'est tout simplement ce que l'on observe depuis

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

longtemps, dès qu'on se gargarise de développement durable et d'Agenda 21 local, à savoir qu'il y a un décalage entre les paroles et les actes. J'en veux pour preuve cette annonce de la suppression soi-disant temporaire de la subvention "Onde verte" accordée aux employés de la Ville avec la proposition bidon d'organiser un sondage pour en mesurer les effets. On peut parier que l'effet a été fort modeste et que bien peu de gens ont renoncé à leurs chères habitudes. Il n'y a pas besoin d'un sondage pour confirmer qu'il y a un fossé entre les bonnes intentions des autorités et les habitudes des employés.

Enfin, comme déjà annoncé l'année dernière, je m'abstiendrai de me mêler des affaires de l'hôpital dont j'attends avec impatience la reprise par le Canton. Mais comme on constate que ce dernier n'arrive déjà plus à financer l'Université, vous pouvez imaginer la suite. Il faudrait élaguer les finances de la Ville en sortant les musées, le lycée et les Services industriels de nos comptes. Nous atteignons presque le budget du canton du Jura qui compte tout de même le double d'habitants. Notre budget est aussi plus élevé que celui de Bienne et de ses 50'000 habitants et, cerise sur le gâteau, tout se fait ici à Neuchâtel, sans véritable contrôle des finances. Un redimensionnement des tâches de la Ville ne pourrait que faire redescendre sur terre la classe politique sans imagination qui fait la pluie et le beau temps dans cette enceinte et dans ce canton. Je voterai contre le budget 2004.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Le Conseil communal a noté que l'accueil était plutôt mitigé à propos de ce budget, pas tant en raison du déficit qu'il présente, de 4 millions de francs, mais bien plutôt de la situation économique que nous connaissons cette année et de ses effets sur les résultats que nous vous avons annoncés la semaine passée. Je voudrais vous rappeler le cadre dans lequel ce budget a été élaboré. Nous l'avons adopté fin septembre, début octobre. Nous connaissons la situation financière et son évolution sur la base de la projection des résultats au 30 juin, qui vous a été adressée, et qui faisait état d'un déficit, pour l'année en cours, de 7 millions de francs. Nous savions que la situation de cette année n'était pas favorable. La deuxième projection a confirmé la forte dégradation des comptes de cette année puisque, si nous étions à 7 millions le 20 août, et c'est une information dont la Commission financière avait connaissance, la situation économique a encore eu des effets négatifs sur les recettes fiscales des personnes morales. C'est la raison pour laquelle nous avons du vous informer de la dégradation une seconde fois. Aujourd'hui, nous parlons du budget et dans ce budget nous avons

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

tenu compte de la situation économique et nous n'avons pas été particulièrement optimiste sur les recettes fiscales. Nous avons tenu compte du ralentissement conjoncturel dans l'estimation de ces recettes pour vous présenter un budget réaliste qui pouvait être voté en l'état. C'est juste, nous aurions apprécié de pouvoir, avec une écriture, améliorer le budget que nous vous présentions en renonçant à réduire de 5 millions de francs les recettes fiscales des personnes morales pour le budget 2004 et le tour était joué. Mais je crois que notre responsabilité est aussi de tenir compte de la situation et d'estimer au plus près, au vu de l'état des connaissances que nous avons au moment de l'élaboration du budget, l'évolution des recettes et des dépenses pour pouvoir maintenir le cap en cours d'année.

L'environnement financier est donc dégradé et nous savons, nous lisons comme nous tous les prévisions économiques, que l'on nous annonce une amélioration pour l'an prochain, qui pourra être même plus rapide ou plus soudaine que ce que nous pensions au moment de l'élaboration du budget. Nous savons aussi que, même si la situation économique et la reprise se renforcent, cela n'aura pas forcément des répercussions immédiates sur nos recettes. Nous pensons donc que la prudence reste de mise.

Nous avons donc eu pour objectif, d'une part, de maintenir les prestations à la population, et c'était déjà un pari important de pouvoir maintenir l'ensemble des prestations. Nous ne disons pas qu'ici ou là, nous n'avons pas réduit certaines dépenses mais, globalement, nous voulions maintenir. Nous voulions également continuer de reconnaître le travail de notre personnel et ne pas toucher aux salaires. Nous voulions aussi pouvoir mettre ces objectifs dans un cadre financier acceptable et nous pensons que, sur ce plan, nous pouvons confirmer que, pour le Conseil communal, ce cadre financier, en période difficile, est acceptable. Je voudrais rappeler que, depuis 1992, le cumul des bénéfices réalisés est de 12 millions de francs, soit environ 1 million par an et nous avons également pu procéder à des amortissements extraordinaires pour un montant de plus de 8 millions, ce qui nous a permis de vous présenter le projet de la Maladière. Il est évident que si nous n'avions pas pu amortir les anciens équipements nous aurions eu du mal à nous lancer dans cette grande aventure puisque c'est une charge qu'il fallait pouvoir absorber.

Globalement, la fortune nette, depuis 1992, et si on prend la fortune nette et les réserves, a plus que doublé. Nous avions 17,7 millions de francs à fin 1992. Nous sommes, à fin 2002, entre la fortune et les

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

réserves à plus de 36 millions. Je crois donc que nous n'avons pas pratiqué, comme certains le disent, l'utilisation de l'ensemble des ressources de la Ville, mais nous avons justement eu, dans une période difficile qui était 1992, pour objectif également de renforcer la capacité financière de la Ville. Nous savons que nous sommes particulièrement sensible aux revers de conjoncture et il s'agissait de renforcer cette capacité. A une certaine occasion, on nous avait interrogé sur le montant qu'il serait nécessaire au niveau de la fortune nette pour être "confortable" et pouvoir aborder avec sérénité des crises économiques. Nous parlions à l'époque de 40 à 50 millions pour que la Ville de Neuchâtel ait une capacité suffisante pour faire face de manière sereine à des revers économique qui sont devenus rapides. A peine on nous annonçait la reprise économique quelques mois après la situation se retournait. Les cycles sont particulièrement rapides mais la population, indirectement par les partis politiques, n'a pas voulu permettre à la Ville de renforcer sa capacité financière puisque pour la renforcer il faut pouvoir présenter, quelques années de suite, des bénéfices importants pour permettre d'alimenter cette fortune nette et c'est toute la difficulté de faire croître cette fortune pour pouvoir absorber sans problème les difficultés économiques.

Nous avons tenu compte dans le budget 2004 de la fiscalité réduite, de l'abaissement de 4 % du coefficient fiscal. Mais, vous avez pu le constater, ce n'est pas cela qui amène une dégradation des recettes de la Ville mais c'est bien au niveau des personnes morales que nous avons une forte dégradation et, par rapport aux années précédentes. Entre les comptes 2002, que nous venons de boucler il y a quelques mois, et le budget 2004, nous avons un recul particulièrement important. Dans les comptes 2002, nous étions à près de 52 millions de francs pour les personnes morales, nous sommes, dans le cadre du budget 2004, à 43 millions. Le recul est donc particulièrement douloureux et nous ne pouvons pas parler d'éléments structurels mais d'éléments conjoncturels puisque certaines entreprises sont particulièrement sensibles à la situation économique. Certaines entreprises ont dû recourir au chômage partiel. Evidemment alors qu'elles faisaient quelques millions de francs de bénéfice ces dernières années, tout à coup, elles se sont retrouvées en situation déficitaire et cela affecte bien sûr la Ville mais aussi le Canton puisque ce sont des retours de situations particulièrement brutaux. Il n'y a pas, comme chez les personnes physiques, une progression assez lente. Cela peut être des recettes sur le bénéfice de l'ordre de 3 millions et, un an plus tard, elles seront de zéro ou même des remboursements par rapport aux tranches payées l'année d'avant avec le système postnumerando. Nous pouvons ainsi même avoir, pour

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

certaines entreprises, un résultat net négatif au niveau des recettes fiscales dû au système postnumerando.

Nous pensons que, dans le cadre de la taxation de cette année, puisqu'une bonne partie des entreprises n'a pas encore fait l'objet d'une taxation pour 2002, nous devrions donc avoir atteint le fond puisque non seulement les tranches de l'année en cours sont réduites mais qu'il y a des remboursements sur les années précédentes. En principe, ce phénomène ne devrait pas se reproduire en 2004 dans cette mesure puisque le Service des contributions, au niveau cantonal, a aussi pris des dispositions afin d'éviter ces fortes variations, bien ennuyeuses, tant pour le Canton que pour les communes. Il a été chargé de suivre de manière plus proche les grandes entreprises du canton en adaptant les acomptes à la situation économique en cours dans l'entreprise et éviter ainsi des bordereaux de solde l'année suivante trop importants ou trop négatifs.

Nous avons aussi eu à faire face à des charges imposées en croissance importante. C'est notamment la péréquation financière intercommunale qui a un effet retard bien désagréable pour les communes car le montant que nous payons ne correspond plus aux ressources au moment où nous devons payer notre part à la péréquation. C'est dû au fait que les décomptes sont faits sur les moyennes des deux années précédentes. Il y a donc une forte insécurité au niveau des budgets puisque l'Etat nous annonce des budgets, en terme de péréquation, qui sont simplement l'annonce des comptes de l'année en cours. Il n'y a donc aucune estimation faite par les services de l'Etat sur l'évolution des recettes des communes pour évaluer le montant à mettre au budget. Nous avons une vilaine surprise cette année avec notre part à cette péréquation.

S'il est difficile de mesurer quels sont les éléments qui provoquent cette forte augmentation, c'est bien sûr l'augmentation de nos ressources fiscales en 2001 et 2002, au niveau principalement des personnes morales, mais aussi des personnes physiques, mais c'est aussi l'évolution dans d'autres communes du littoral qui contribuent à la péréquation et qui ont vu leurs ressources diminuer. Il y a donc un système de vases communicants entre les communes qui fait que si une entreprise éternue à Marin, c'est peut-être la Ville de Neuchâtel qui en paie aussi une partie de la facture. Le phénomène marche dans les deux sens mais, là, cela a plutôt été négatif pour nous. C'est un des éléments désagréable de la péréquation et nous l'avons fait savoir au Conseil d'Etat qui est en train de réexaminer cet élément puisqu'il s'était engagé

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

à faire le bilan du nouveau système après cinq ans pour corriger les défauts du système en vigueur.

Pour ce qui touche à la situation économique et à l'emploi, les villes, c'est connu, ont tendance à abriter davantage de chômeurs que les campagnes. Cela se vérifie à nouveau au cours de cette crise économique et la Ville de Neuchâtel est plus touchée que d'autres communes par ce phénomène. La part à l'aide sociale et aux personnes en difficulté est répartie en fonction de la population. Ce n'est donc pas une surcharge structurelle pour la Ville, si ce n'est peut-être le personnel administratif puisque, dans les villes, on compte en général plus de personnes en difficulté. Nous devons ainsi dimensionner les services afin de pourvoir faire face.

Il y a tout de même certains éléments favorables qui ont aussi permis de boucler ce budget dans ces chiffres. Ce sont les taux d'intérêts qui sont toujours très avantageux, pour le court et le long termes. C'est presque un plaisir d'emprunter à ces taux puisque nous savons que, sur dix ans, nous pouvons conclure des contrats très intéressants. Nous pensons toujours que nous avons atteint le fond avec les taux qui sont pratiqués, mais c'est vrai que la situation est favorable.

L'inflation est également favorable et les chiffres que nous avons pris en considération pour l'évolution des salaires l'année prochaine pour l'adaptation au renchérissement étaient dans la cible. Nous avons maintenant les chiffres du mois de novembre. Nous savons que nous sommes un peu au-dessus. Nous avons tenu compte d'une croissance de l'inflation de 0,9 point. Il y aura finalement 0,8. Là aussi, nous avons été prudent et nous n'aurons pas de dégradation à ce chapitre au niveau des comptes 2004.

Nous avons donc globalement des recettes qui augmentent moins que les charges. Cela amène une augmentation du déficit présenté. Nous avons fait de gros efforts pour contenir ce déficit dans des limites acceptables et la Commission financière, tout en sachant la dégradation des finances cette année puisqu'elle connaissait les chiffres annoncés le 20 août, a accepté, à l'unanimité, le budget que nous présentions, en parfaite connaissance de cause, si ce n'est la dégradation que nous n'avons pu que constater après coup s'agissant de la projection au 30 septembre.

Il faut dire aussi que, sur l'ensemble des collectivités neuchâteloises, aucune commune n'a annoncé les chiffres de l'exercice en cours, par

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

plus que l'Etat. Pour la Ville de Neuchâtel, nous avons un niveau d'information bien supérieur à la plupart des communes qui apprendront les résultats des comptes 2003 dans le courant du mois de février ou mars. Dans ces communes, l'évolution de la situation de l'année en cours n'oriente pas les débats au Conseil général. Nous préférons le système que nous connaissons avec la Commission financière et nous l'informons de la situation. Ce ne sont pas des informations négligeables et il nous apparaît qu'avec un budget de l'ordre de 500 millions de francs il est normal de s'assurer, en cours d'année, de l'évolution des résultats et de prendre assez tôt les dispositions qui peuvent être prises afin de réorienter l'évolution des résultats.

Les années où tout allait bien nous avions tendance à anticiper les dépenses et, dans le cadre des compétences financières du Conseil communal, à décider d'alléger le budget de l'année suivante en anticipant des dépenses. Cette année, c'est la première fois que nous avons pris des mesures de frein très rapides qui ont d'ailleurs eu un certain effet au niveau de l'engagement du personnel et des "Biens, services et marchandises". Nous savons que les incertitudes économiques pour l'année prochaine nous amèneront à examiner encore d'autres dispositifs pour l'évolution des finances. Si, tout à coup, et par malheur, la situation financière devait encore se dégrader ou la situation économique devait encore se dégrader bien qu'on nous annonce l'inverse, il faudra être prêt pour prendre d'autres dispositions afin de freiner le bateau. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a convoqué, la semaine passée, la Commission financière pour l'informer de la situation et lui proposer de lui présenter des mesures d'assainissement dans le courant du premier trimestre 2004.

Le souci des groupes radical et socialiste est donc bien sûr partagé par le Conseil communal. Il a pris l'initiative de faire cette proposition à la Commission financière qui est entrée en matière s'agissant de son rôle dans le cadre de ces mesures d'assainissement. Pour vous rassurer peut-être, nous proposerons **d'amender** l'amendement du groupe socialiste en modifiant cet article 2 avec la proposition du Conseil communal **"D'élaborer un programme d'assainissement financier jusqu'à la fin du premier trimestre 2004"**. C'est donc la confirmation de ce que nous avons dit à la Commission financière la semaine passée et nous souhaitons, par cet amendement, rallier l'ensemble des groupes aux propositions qui ont été faites et acceptées en Commission financière. Dans le cadre de notre réglementation, il est prévu que la Commission financière soit saisie et informée de la situation, ce que nous avons fait puisque nous travaillons depuis longtemps avec elle.

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Nous pensons en effet que c'est dans ce cadre que les travaux doivent être menés par un programme d'assainissement à lui présenter et sur lequel nous allons nous mettre à travailler très rapidement.

Quant à savoir si la situation est structurelle ou conjoncturelle, nous analyserons en détail, dans le cadre des comptes 2003, les phénomènes qui ont dégradé la situation cette année, mais il en est déjà question dans les rapports que nous vous avons fournis. C'est manifestement l'augmentation des charges imposées et la diminution des recettes fiscales qui ont amené une augmentation du déficit de l'année en cours et ce ne sont pas des éléments structurels, à notre connaissance, liés à la gestion des différents services de l'administration qui ont amené une dégradation par rapport aux prévisions que nous avions faites dans le cadre du budget. On peut considérer, ici ou là, dans un groupe politique ou dans un autre, qu'une prestation qui est offerte et qui a un coût, il y en a un certain nombre qui ont des coûts, ne devrait pas l'être ou devrait être financée par des tarifs supérieurs ou on peut considérer que c'est la tâche de la collectivité publique d'assumer ce genre de prestation. Mais le dire d'une manière générale ne paraît pas sérieux. Il faut analyser chacune des prestations et se demander si faire du sport dans les quartiers est une prestation inutile ou une prestation d'avoir du personnel pour l'encadrement des jeunes est aussi inutile, mal financé. C'est tout le débat politique. Le Conseil communal a fait le choix de développer certaines prestations et ces choix, en général, ont été partagés par le Légitif. Voilà pour les grandes lignes du budget.

Pour l'espoir d'une amélioration des recettes l'an prochain, le Conseil communal travaille depuis de longues années à préparer le terrain pour permettre d'accueillir davantage d'habitants et donc de contribuables dans notre ville et les chantiers qui poussent partout en ville, dans tous les secteurs, le prouvent. Certains logements pourront être mis en location déjà en 2004, d'autres sont pour plus tard mais nous savons, de la part des architectes et du Directeur de l'urbanisme, qu'une bonne partie de ces logements sont soit vendus soit loués ou il y a un intérêt énorme de la part de la population à peine les panneaux de chantier installés. C'est dire que ce ne seront pas des logements vacants qui sont en construction. D'ailleurs nous hésitons même, pour la Caisse de pensions, de mettre trop vite un panneau de chantier avec l'adresse où louer pour éviter d'être assaillis de demandes puisque cela met quand même un certain temps pour être construit puisqu'il s'agit d'un immeuble de 40 appartements. Mais d'autres constructions, notamment du côté de la gare, sont en cours, sont proches de la fin des travaux, et rencontrent un succès réjouissant et ce ne sont pas forcément des appartements

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

bon marché. Cet aspect nous paraît aussi être un élément positif pour l'évolution structurelle des comptes ces prochaines années, par un apport de population et de contribuables supplémentaires et nous vous invitons à garder un regard optimiste sur l'avenir. Je crois que nous ne sommes pas habitués mais nous avons déjà connu des périodes économiques difficiles et nous nous en sommes toujours relevé. Il semble que les données sont maintenant au vert pour que la reprise économique soit rapide et nous espérons que ces quelques années difficiles seront vite oubliées et que les réserves accumulées ces dernières années nous permettront de faire face et d'absorber des déficits momentanés.

M. Blaise Péquignot déclare :

- Apparemment, avec son amendement, le groupe radical a touché un point sensible puisque de part et d'autre de ce Conseil il a suscité la discussion et on a même trouvé d'autres propositions pour arriver, je ne dirai pas au même but, mais à un essai. Selon que l'on partage les théories néolithiques de la lutte finale ou que l'on ait une approche un peu plus moderne des conceptions économiques au sens large, on a des solutions qui se dessinent de manière différente. Mais, finalement, ce qui nous a paru important, et à nouveau dans l'esprit de trouver un consensus, nous n'allons pas dire que nous l'avons trouvé, il faudra un peu négocier l'amendement que le groupe socialiste a fait, il faudra demander une petite interruption de séance le moment venu pour l'examiner. Mais, le fait est que dans l'approche globale, on peut avoir une double approche. Il y a celle limitée au budget 2004 et celle plus générale qui tient compte de la dégradation des comptes tels qu'ils se présentent pour 2003. Pour faire cette réflexion de base et pour pouvoir se remettre en question nous avons parlé de mesures structurelles dans le sens exposé et complété par le rapporteur du groupe libéral et pas uniquement dans la vision un peu plus étroite et partisane du groupe qui se trouve à ma droite, même si c'est un groupe de gauche.

Simplement, on l'a dit, avec ce déficit 2003 qui s'annonce, un déficit 2004 qui s'annonce également, nous allons arriver à manger pratiquement l'entier de la fortune de la Ville et l'idée de base est de dire qu'avant que le Service des communes nous refuse le prochain budget parce que nous sommes dans une impasse totale, autant prendre le taureau par les cornes, d'anticiper, non pas simplement réagir mais agir, pour, dans un esprit de nouveau global et de consensus, nous remettre en question et avoir le courage, cela a été dit en Commission financière, de commencer à briser certains tabous et nous dire qu'il faut que nous

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

repositionnons chacun des postes budgétaires, chacune des dépenses, sur tout un tas d'éléments sur lesquels on peut avoir prise. Il y a effectivement les charges imposées pour lesquelles, à part sonner à la porte du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil, nous avons peu de marge de manœuvre. Mais il y a passablement de domaines dans lesquels la Ville est maîtresse. Evidemment que le poste principal c'est le personnel mais se poser la question de savoir si on peut faire tout aussi bien avec moins ou avec des ressources réparties différemment, c'est une question qu'il faut oser se poser. Ce n'est pas parce que nous nous posons la question que nous devons forcément y répondre par des licenciements ou par un non renouvellement de postes pour les personnes qui partent à la retraite, par exemple.

Mais cette notion de se repositionner, de se remettre en question, et d'ailleurs la Directrice des finances l'a dit, on peut se poser la question de savoir si, pour telle ou telle activité, c'est vraiment nécessaire et si on ne peut pas faire mieux ou différemment. C'est ce que nous voulions, par notre amendement, c'est que la réflexion aille au-delà du simple exercice 2004 car on peut encore le modifier d'une manière ou d'une autre. Si on prend, par exemple, la part employeur au niveau de la Caisse de pensions, qui est fixée à 170, si on la mettait à 150, qui est, sauf erreur le minimum du point de vue du règlement de la caisse, on aurait déjà fait l'économie d'environ 2 millions de francs ou 1,8 million. Nous aurions là une mesure qui ne serait pas satisfaisante dans l'objectif à long terme de remettre le taux de couverture à un niveau satisfaisant mais pour une année nous pourrions le faire. La plupart du temps nous disons effectivement que nous reportons une dépense à l'année suivante, ainsi on économise, mais ce n'est pas une véritable économie.

C'est donc ce genre de question que l'on aimerait que le Conseil communal se pose et que nous aimerions que le Conseil général puisse partager, à l'instar évidemment de la Commission financière qui doit être bien sûr associée à ces éléments particuliers. Se faire des réflexions d'ordre structurel n'implique pas forcément des conséquences néfastes ou fâcheuses, bien au contraire. Il faut se poser la question du bien être financier de la Ville et avoir le courage de se repositionner par rapport à un certain nombre d'éléments et c'est cela que nous voulons.

Qu'il faille y associer quelques éléments d'ordre purement conjoncturel, cela paraît presque aller de soi mais nous croyons le temps d'anticiper en se posant ces réflexions.

M. Blaise Horisberger ajoute :

- D'abord aussi en remarque liminaire, effectivement je suis propriétaire de mon logement et en cela je sais très bien que mes dettes hypothécaires compensent ma fortune immobilière. Cela n'a donc aucune influence sur la fortune imposable de la commune de Neuchâtel. Pour revenir à la question qui nous occupe de façon plus générale, je note que même en ce qui concerne la préhistoire, les visions et la compréhension venant des différents bancs dans cette salle divergent. Pour nous, une vision néolithique, c'est celle de la loi de la jungle. Or, ce qui nous est proposé par la droite nous y ramène plus vite que nous le souhaiterions, sachant que le démantèlement de l'Etat social et des services publics ne peut nous amener qu'au règne de la loi de la jungle. Ce ne sont donc pas les bancs de la gauche qui visent une solution néolithique mais plutôt les bancs de la droite. Il me semble au contraire que, dans la société, pour qu'elle fonctionne bien, il faut un arbitre. Et, au vu de la situation que nous vivons aujourd'hui, il semble que l'arbitre nécessite chaque jour plus d'énergie, plus de force et plus d'autorité. Je crois que c'est une question importante.

Il nous semble aussi que l'amendement radical nous propose une approche du style feuille de route. On coupe dans le budget et on discutera des détails après, quand cela sera décidé. Nous souhaiterions aborder une fois l'approche inverse, qui serait peut-être intéressant de demander à la population de la ville ce qu'elle attend comme prestations de la part de l'administration communale. Il faut faire le tour, un sondage auprès de la population, comme celui qui est fait pour le centre-ville actuellement où on demande à chacun ce qu'il veut comme prestations de la part de la Ville. On verrait à quel budget cela nous amènerait et, à partir de cela, nous pourrions commencer à discuter pour savoir ce que nous faisons vraiment. Mais je pense que nous ne serions pas à 600 millions de francs de budget, mais probablement plutôt à 800, si ce n'est pas plus. Je crois donc qu'il y a un moyen terme raisonnable et que nous y sommes et qu'il n'est pas question, en l'état actuel des choses de couper dans les prestations de la Ville de Neuchâtel, ce d'autant moins que, justement, la situation économique est de plus en plus dure pour une partie de la population et que cette partie de la population là, il est nécessaire de lui donner les moyens de continuer à vivre avec un minimum de confort non seulement pratique et matériel mais aussi psychologique pour assurer son bien être. Concernant les sous-amendements, je n'ai pas très bien compris celui proposé par le Conseil communal. Je ne vois pas très bien où il s'intègre dans l'amendement du parti socialiste. Le cas échéant, nous aurions nous-mêmes une

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

proposition de **sous-amendement** qui viendrait à la fin de la première phrase et dont le texte est le suivant : L'amendement socialiste commence par les termes suivants : le Conseil communal est chargé de tout entreprendre pour éviter que l'excédent de charges dépasse le montant figurant à l'article 1. Nous rajouterions à la suite de cela : "**sans diminuer pour autant les prestations fournies actuellement**". Nous assurons ainsi les prestations fournies par la Ville et s'il y a matière à augmentation de l'efficacité de la part de l'administration communale tant mieux, mais en tous cas pas de coupes dans les prestations.

M. Pierre-François Aubert ajoute :

- Ce sera peut-être la première fois qu'après avoir voté un arrêté on mettra un deuxième article qui dit qu'on est prié de respecter l'arrêté avec une précision, seulement si c'est possible. Enfin, seulement si c'est souhaitable. C'est à peu près à cela que nous ramène et ce que j'ai compris de l'amendement des socialistes qui ont dit que nous ferions ce que nous pouvons pour ne pas dépasser les charges, c'est-à-dire pour ne pas dépenser plus que ce que l'on octroie et le sous-amendement... "faites au mieux mais surtout apportez les mêmes prestations"!

Ce n'est pas utile de faire des amendements comme ceux-ci. Sur le fond, nous sommes tous convaincus que le moment est venu de sortir nos machines à calculer pour voir où nous allons, la chose est entendue! Mais les textes qui nous sont soumis relèvent un peu de verbiage. Enfin, si ce verbiage devait donner une petite couleur politique tendant à l'économie, je pourrais ne pas la combattre, encore que, pour des questions de coquetterie juridique, cela risque d'être aussi le cas de l'amendement radical, je crains bien de m'abstenir.

Cela étant, structurel ou conjoncturel? On peut le dire, c'est structurel pour nos mauvaises habitudes. Nous avons, sur ces dernières années, jamais eu l'intention de renflouer la fortune de la Ville. Il s'est trouvé qu'au hasard des comptes et parce que le contribuable, lui, ne s'est pas tenu au budget tel qu'il était voté, il avait le "malandrin" donné plus que ce qu'on lui demandait. Alors parce que le contribuable ne s'était pas tout à fait soumis à notre budget, il s'est trouvé que nous avons fait des bénéfices que nous n'avons pas réussi à dépenser avant qu'ils soient comptabilisés. Mais c'est tout ce que nous avons fait comme effort d'économie et c'est là notre problème structurel. M. Horisberger parlait tout à l'heure d'un arbitrage, c'est là ce qui nous divise fondamentalement. Nous espérons, dans les milieux de droite que la gestion devrait se faire en se demandant quelles sont les charges et que

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

peut-on faire avec cela? Et puis, vous, de votre côté, pour des motifs qui vous sont propres et qui ne sont pas infamants, vous dites de quoi avons-nous besoin et ensuite, vous faites le total et cela correspond ou non avec les charges. Ce sont nos sensibilités différentes. C'est très bien, dans quelques mois nous pourrons dire laquelle de ces sensibilités est préférable. Mais cela ne sert à rien que nous essayons de nous mettre d'accord sur ce raisonnement. Nous sommes fondamentalement différents, nous le savons et ce n'est pas d'aujourd'hui. Il n'y a pas de comportement infamant, dans certaines limites. Si on commence à dire avec 12 millions de francs la Ville de Neuchâtel doit tourner c'est un peu ridicule et dire s'il y a 25 millions de déficit c'est égal, c'est dangereux aussi. Donc, dans certaines limites, nous estimons nous que vous commencez à les dépasser comme vous l'avez fait ces dernières années.

Nous sommes dans une situation difficile. Mais si on veut bien ne pas regarder que le dernier budget, nous avons comme recettes 4,8 millions de francs de plus de ressources globales pour le budget 2004 par rapport aux comptes 2002 où, je vous le rappelle, nous négions dans l'argent. Nous avions trouvé des subterfuges les plus distrayants pour cacher notre bénéfice de cette année-là. A un moment nous avons des augmentations de charges imposées. Nous n'y pouvons rien, c'est entre les deux années, si j'ai bien compris, un peu moins de 8 millions de francs. Mais la différence de résultat faussé est de 6,6 millions de dégradation. On voit donc bien qu'en dépit de ressources qui augmentent, nous augmentons toujours davantage nos dépenses et nous le faisons sous notre propre responsabilité car nous choisissons de le faire. Il faut le savoir. Il y a des facteurs étrangers à notre volonté, mais l'essentiel c'est notre volonté d'avoir augmenté nos dépenses ces dernières années.

On peut dire que c'était un bien de mettre du sport dans les quartiers, c'était un bien de faire ces augmentations. C'est ce que nous dira la population au printemps prochain et c'est bien qu'elle nous le dise mais c'est bien notre volonté qui nous conduit à ces difficultés financières et ce n'est pas que le jeu du hasard ou de volontés extérieures. Nous devons le savoir pour être honnêtes intellectuellement. Le problème c'est l'augmentation dans ces deux ans, des 13,2 millions pour le personnel. Je sais bien qu'ils se découvrent dans des charges qui se financent elles-mêmes qui se retrouvent dans les recettes et peut-être qu'un des problèmes importants c'est qu'il ne permet pas aux bâtonniers que nous sommes, de faire des calculs plus fins en relevant que si on augmente les charges de personnel de 13,2 millions, en réalité la charge nette

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

supérieure due au personnel est de tant. On doit faire beaucoup de suppositions et d'hypothèses pour arriver à dégager les grandes lignes puisque, il faut bien le dire, le détail en tant que tel nous échappe sur les points dont nous allons délibérer longuement tout à l'heure. Ces postes du budget, pour la plupart, échappent à notre compétence.

C'est donc dans les lignes directrices que nous devrions pouvoir dire quelles sont les tendances et souligner les choses qui ne sont pas raisonnables et c'est souvent difficile de pouvoir tenir ce discours parce que nous savons toutes les fois que nous faisons des soustractions des chiffres qui nous sont donnés ou des additions, on devrait affiner le résultat pas des considérations du style de celles que je viens de faire. Un autre problème structurel de notre collectivité est que, alors même que nous gémissions année après année de notre rôle de métropole et des charges que nous supportons pour les autres communes, en même temps nous faisons cavalier seul dans des domaines qui sont de politique régionale. On nous a dit qu'il ne fallait pas nous occuper du prix des transports publics car c'est régional. Mais nous nous en occupons tout de même et nous faisons de petites subventions dans notre coin et nous créons des petites lignes dans notre coin et nous décidons de maintenir, dans notre coin, des lignes que les compagnies concernées avaient décidé de réduire. On peut le faire, mais on doit savoir que ce que nous critiquons, séance après séance, nous l'aggravons par nos décisions propres qui sont de dire, alors même que nous avions trouvé un accord régional, que nous, Ville de Neuchâtel, nous décidons de passer outre cet accord régional et de prendre des charges supplémentaires. C'est notre décision et nous devons le savoir. Je ne dis pas qu'elle est mauvaise mais c'est comme cela que nous gérons les finances de la Ville.

De même pour le logement, nous disons que nous allons avoir de nouveaux habitants. C'est bien et, apparemment, les logements qui se construisent ici ont une vocation un peu plus diversifiée que ce que nous avons fait ces dernières années. Mais nous sommes quand même dans le résultat d'une politique où la Ville de Neuchâtel a dit qu'elle allait influencer le marché locatif neuchâtelois en faisant beaucoup d'appartements sociaux. Je ne critique pas cette idée excellente mais elle a un coût et ce coût c'est la Ville de Neuchâtel qui le supporte et c'était notre décision de créer des logements dont on sait que les habitants ont une assiette fiscale assez mince. Encore une fois, ces gens ont le droit d'habiter quelque part et je ne critique pas, mais nous avons voulu faire de la politique du logement qui devait être régionale, nous avons voulu faire de la politique locale. Nous ne pouvons pas

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

toujours dire que la Ville de Neuchâtel supporte le fait qu'elle est un chef-lieu et que tout le monde se repose sur elle. Elle le veut bien et elle le décide toutes les fois qu'elle estime devoir le faire. Et c'est en cela que notre déficit est structurel. Il est qu'il est le fruit de quelques habitudes que nous devrions peut-être remettre en cause.

M. Mario Castioni intervient :

- Je siège dans cette assemblée depuis un certain nombre d'années. Les finances ont eu des mouvements divers, des phases positives, des plus négatives, de très sérieuses. A la fin des années 1980 nous étions dans une situation très critique qui avait contraint le Conseil général à prendre un certain nombre de mesures qui avaient permis d'assainir les finances. Ensuite, fort heureusement, nous avons pu modifier la majorité dans cette ville et, sous la conduite d'une majorité renouvelée, conduire nos finances dans des eaux assez azuréennes qui nous ont permis d'avoir une période faste, grâce à la conjoncture aussi, il faut le reconnaître, mais une période fort agréable sur le plan financier. Il se trouve que, maintenant, nous entrons dans une période un peu plus difficile, l'année 2003 est mauvaise, les perspectives 2004 ne sont pas terribles, c'est vrai. Mais, je pense que ce n'est pas par incapacité totale des conseillers généraux, ni des conseillers communaux, que nous sommes dans cette situation.

Or, les propositions faites ce soir, tant par le Conseil général que par le Conseil communal, tendraient à montrer que nous sommes une bande de 46 incapables d'appliquer ce que nous demander la loi, ce que nous oblige à faire la loi et ce qui est la mission de chacun. La mission du Conseil communal est d'observer la situation économique et, le cas échéant, de venir devant notre Autorité pour nous faire des propositions de maîtrise des finances. Et si le Conseil communal constate qu'il y a dégradation rapide, il est de son devoir de revenir devant nous et, éventuellement, de nous faire des propositions de mesures rapides et urgentes. Le Conseil général a aussi le devoir de suivre l'évolution de l'économie, l'utilisation des deniers publics que fait le Conseil communal, des crédits que nous votons ou du budget que nous lui accordons. Nous avons un outil à notre disposition, c'est une commission financière. Elle a déjà émis un certain nombre de vœux et, en accord avec le Conseil communal, j'ai cru comprendre qu'elle était prête à se réunir pendant le premier trimestre 2004 pour suivre de près la situation économique et, le cas échéant, revenir devant nous avec des propositions. Cela me paraît de notre devoir élémentaire de procéder de la sorte. Mais qu'on arrête de se gargariser d'amendements qui nous disent ce que l'on doit faire et,

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

finalement, ce que nous devons faire c'est ce qui est dans nos attributions et ce que nous devrons faire. Cela ne sert à rien de lancer des amendements sur tous les bancs pour nous dire ce que nous devons faire, ce que le règlement communal nous constraint à faire. Je vous invite, chacun, Conseil communal y compris, à retirer tous ces amendements qui ne servent absolument à rien et à pratiquer une politique de responsabilité à tous les niveaux au cours de l'année 2004.

M. Blaise Péquignot ajoute :

- La dernière intervention n'est pas toute fausse, mais nous en sommes tous conscients et cela fait un certain nombre d'exercice où nous disons que nous devons nous reposer des questions. Il est vrai que, normalement, nous devons le faire. Mais on constate que nous ne le faisons jamais d'une manière sérieuse, véritable. Nous nous disons alors qu'il faut l'ancrer quelque part, noir sur blanc, pour être sûr que les réflexions seront menées. Nous pourrions imaginer un moyen très simple. Si, ce soir, le Conseil communal s'engage solennellement, devant cette assemblée, à se poser des questions d'ordre structurel et conjoncturel, comme cela tout le monde est content, et qu'il présente régulièrement ses rapports, non seulement pour l'année 2004, mais également à moyen terme, nous pouvons retirer tous les amendements. Finalement, le but est atteint, nous aurons la certitude que ce sera fait. Ce sera noir sur blanc et nous pourrions régulièrement intervenir si nous ne voyons pas de rapports qui viennent de la part de la Direction des finances. Ce serait l'ultime proposition qui, je crois, pourrait rallier tout le monde et pourrait raccourcir le débat.

M. Blaise Horisberger précise :

- Je pense qu'effectivement nous allons dans une direction dans laquelle nous conduit la raison. J'ai juste un tout petit bémol par rapport au dernier mot proféré par le président du groupe radical. Il me semble que c'est le Conseil communal qui doit venir avec des propositions et un rapport et non pas la Directrice des finances sachant que, pour nous en tous cas, ce n'est pas strictement une question financière mais bien une question de gestion des affaires communales.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Nous remercions les différents groupes de la sagesse qu'ils ont démontré ce soir en retirant leurs propositions d'amendements et en faisant confiance au Conseil communal. Les dates sont déjà agendées

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

puisque nous l'avons fait pour plusieurs mois avec la Commission financière. Le Conseil communal peut parfaitement s'engager à faire ce qu'il a dit qu'il ferait lors de la séance de la Commission financière la semaine dernière. Nous acceptons de retirer notre sous-amendement à l'amendement socialiste pour autant que les différents amendements soient retirés.

M. Jean-Charles Authier souligne :

- Dans une premier temps j'apprécierais que le Conseil communal soit plus spécifique dans la proposition qu'il nous fait. Dans un deuxième temps, je crois que tout le monde est conscient que la situation s'est sensiblement détériorée. Tous les signaux d'alarme nous ont été donnés. Nous savons, depuis peu de temps, que, selon toutes prévisions, nous allons perdre 10 millions durant cette année fiscale, que nous prévoyons d'ores et déjà de perdre 4 millions de francs si nous acceptons ce budget pour l'année 2004. Et nous savons aussi que, imposition post numerando aidant, nous avons une fluctuation de plus ou moins 10 millions sur nos rentrées fiscales, d'année en année. Nous avons eu des surprises bénéficiaires de cet ordre de grandeur les années précédentes. Nous avons une surprise de cet ordre de grandeur négatif cette année, ce qui fait que si nous acceptons ce budget déficitaire de 4 millions de francs, ajoutés aux 10 millions de pertes prévus cette année, cela nous fait 15 millions de francs de perte programmée à la fin de 2004.

Ajoutez une surprise conjoncturelle qui peut arriver, dans un sens comme dans un autre. Il y a des facteurs que nous ne pouvons pas influencer, les taux d'intérêts, par exemple, qui peuvent aussi remonter. Cela pourrait arriver un jour. Cette fois-ci nous nous trouverons exactement à la limite où on aura coupé l'oxygène. Nous ne serons plus, ici en tant que Conseil général, en mesure de choisir un budget, de prendre des choix politiques, il nous seront imposés par les limites qui seront demandées par le Canton, c'est-à-dire que la perte qui est faite par la Ville doit être assumée par sa fortune propre.

Je pense que le premier signal fort que nous pouvons donner ici ce soir, au-delà de toute mesure qui sera prise, qui va de la déclaration de bonnes intentions qui n'engage pas grand monde, du côté du parti socialiste, à une proposition plus concrète que j'entends du côté du parti radical, au-delà de ces propositions qui vont être mises de côté sous de vagues promesses que j'attends de voir quelque peu se concrétiser de la

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

part du Conseil communal, on peut donner un signal très clair et très fort de ne pas accepter ce budget et c'est ce que je ferai pour ma part.

M. Philippe Loup déclare :

- Pour le groupe socialiste, même si tous les termes utilisés ne rencontrent pas notre adhésion, par contre, l'esprit qui a dirigé ces débats est un esprit de consensus et de compromis et d'ouverture, notamment la déclaration de dire qu'il ne faut pas avoir peur de se poser toutes les questions, de se repositionner, aussi bien sur les charges que sur les recettes dont bénéficie cette ville. C'est un discours que nous avons toujours adopté et que nous continuerons d'adopter et, dans ce cadre, avec les déclarations des différents groupes, notamment du groupe radical, s'il retire son amendement, il va de soi que le groupe socialiste fera de même, bien entendu, d'autant plus que nous avons déjà plein de dates agendées au sein de la Commission financière. Nous avons donc déjà posé les premières étapes, lors de la dernière séance, d'un fonctionnement en faveur de cette ville et de ses finances.

Mme Dorothée Ecklin précise :

- Pour ma part, j'aimerais juste relever un élément qui me frappe. En l'espace d'une année, lorsque nous sommes passés d'un excédent de recettes de 12 millions de francs à un excédent de charges de plus de 12 millions pour cette année, en fin de compte, quelle réaction avons-nous eu à partir du moment où nous avons constaté que nous avions des bénéfices? La première réaction des partis de droite a été de baisser les impôts, sous prétexte que, soi-disant, les recettes fiscales n'étaient pas adaptées et que nous avions trop de recettes fiscales par rapport aux charges que nous avons. Je suis un peu curieuse, aujourd'hui, de voir qu'il n'y a pas la même rapidité pour envisager simplement une mesure qui permettrait en fin de compte de partiellement combler ce déficit qui s'annonce et qui serait simplement de remonter le coefficient fiscal. On l'a dit, à un certain moment, le parti socialiste a accepté cette baisse de coefficient en disant qu'il n'y avait pas de réductions de prestations. Or, qu'avons-nous entendu aujourd'hui de la part de tous les partis? Avec un déficit constaté, limitons nos dépenses. Je ne suis pas contre l'exercice de se repositionner ou de faire une remise en question sur des dépenses qui existent mais je veux dire que si l'objectif, et c'est cela qu'il faut voir, est-ce que c'est considérer la collectivité publique uniquement comme un gros pot financier qui permet deux ou trois choses ou alors, comme on l'a dit tout à l'heure, ce n'est pas aussi des prestations? Dans ce sens, je pense que nous pouvons discuter mais je

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

suis un peu surprise de penser que, dès qu'il y avait un peu trop de recettes on a dit qu'il fallait baisser les impôts et maintenant on se retrouve avec des déficits. Nous serons obligés d'envisager la probabilité d'augmenter le coefficient.

M. Blaise Péquignot intervient :

- Nous n'avons pas encore formellement retiré notre amendement. Nous avons dit que nous pourrions le retirer à condition que le Conseil communal s'engage par la voix de sa Directrice des finances, à présenter ce rapport dont il a été question, mais nous spécifions que nous voulons entendre, de la bouche du Conseil communal, que ce rapport portera aussi sur un programme d'assainissement structurel et aussi conjoncturel. Toutes les collectivités publiques ont des problèmes d'ordre structurel, Canton, Confédération, communes. Comme l'a très justement relevé un intervenant du groupe libéral, il y a effectivement des choix qui ont été faits, qui sont bons mais qui peuvent être remis en question dans une perspective d'avenir. Il y a certaines options qui peuvent être remises en question sans forcément dire que ce que nous avons fait avant était mauvais. C'est pour cela que si, dans la déclaration du Conseil communal, nous entendons ce programme d'assainissement structurel et conjoncturel, sur un terme moyen car si ce n'est que pour 2004, c'est insuffisant, nous voulons qu'il y ait ces éléments de réflexions qui apparaissent et à ce moment, nous pourrons retirer notre amendement.

M. Philipe Ribaux ajoute :

- J'attendais cette remarque mais j'aimerais quand même rappeler que ce n'est pas la droite ou les partis de droite qui ont baissé les impôts, c'est le peuple, Mesdames et Messieurs les ardents démocrates, et avec un résultat extrêmement clair. C'est donc une donnée dont il faut tenir compte maintenant. C'est une donnée de base même si cela donne quelques boutons à quelques-uns.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Effectivement le Conseil communal s'est engagé à mener une réflexion sans tabou s'agissant de mesures d'assainissement à présenter à la Commission financière. Ce sera structurel, conjoncturel, cela portera sur les recettes ou certaines d'entre elles. Nous n'avons pas encore commencé le paquet que nous allons présenter à la commission mais toutes les pistes seront examinées. Vous savez que la marge de

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

mancœuvre n'est pas simple au niveau d'un navire comme la Ville. Nous avons des engagements et nous ne pouvons pas, du jour au lendemain, virer de bord. Il s'agit donc d'examiner toutes les pistes et ces débats, je proposerai qu'ils aient lieu en Commission financière, comme nous l'avons évoqué lors de la dernière séance, dans le courant du premier trimestre 2004. L'engagement est donc pris.

M. Blaise Péquignot précise :

- Compte tenu des déclarations faites par la Directrice des finances, nous **retirons notre amendement**.

M. Sylvain Affolter ajoute :

- Dans 30 jours vous allez entrer en campagne électorale. C'est une année électorale et j'aimerais vous rappeler un vieux dicton : "Les promesses rendent les fous joyeux".

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, déclare :

- Je prends acte que **sous-amendements et amendements sont retirés**.

La parole n'étant plus demandée dans le cadre du débat général, la présidente passe à l'examen de détail du budget, chapitre par chapitre.

01 Chancellerie

M. Philippe Loup déclare :

- C'est véritablement à titre strictement personnel que je m'exprime à propos du journal tel qu'il nous a été présenté au mois d'octobre, le journal de la Ville, je ne sais plus comment il s'appelle. J'ai toujours en tête le BO. Figurez-vous qu'avec la laïcité qui a été introduite depuis 1848, dans les établissements publics, il ne doit plus y avoir de prosélytisme religieux. On enlève donc tous les signes religieux. Et pourtant, dans cette salle, nous avons laissé la croix. Personne n'a pipé mot, c'est bien juste, c'est ainsi, cela fait partie d'une tradition, en tous cas la tradition de cette salle.

De même, en 1848, nous avons fait une révolution et les Hohenzollern sont tombés, les chevrons ne furent plus qu'un souvenir et pourtant, la

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Ville et cette salle, a gardé les chevrons et l'aigle. Je suis un peu dépité, cela me dérange quelque peu que la Ville ait envie de trouver un nouveau symbole qui soit parlant et nous l'avons vu pour ce journal, ces trois sphères de couleur. La signification n'est pas évidente à comprendre. Cette signification-là est au moins claire, historique et elle représente un lien de notre Ville par rapport à l'Europe lorsqu'il s'agissait de la famille princière royale prussienne. Je trouve que c'est dommage car cette signification n'est pas très grande avec ces sphères, d'autant plus que c'est non seulement le journal, mais également les papiers en en-tête de la Ville. C'est un avis que je prononce, mais cela me semble dommageable pour l'image, le souvenir et l'histoire de cette Ville de pratiquer ainsi. La Ville supprime les aigles, c'est dommage.

M. Philippe Ribaux poursuit :

- Je profite de sauter sur l'occasion d'être, pour une fois, d'accord avec quelqu'un d'en face. C'est vrai, je ne critique pas la qualité du travail qui a été fait. Je crois que c'est un bon travail. J'ai examiné cela d'assez près, mais je trouve qu'une collectivité publique doit garder, dans l'apparition qu'elle donne d'elle-même, un signe qui dit bien que c'est une collectivité publique et pas simplement un club ou une entreprise quelconque. Il doit y avoir ce signe distinctif et l'écusson est justement ce signe distinctif. On peut l'aménager, on peut trouver des formules, faire beaucoup de choses, mais je rejoins tout à fait ce qui a été dit.

M. Antoine Grandjean, président du Conseil communal, déclare :

- J'aimerais corriger quelque chose. Cela m'embête de devoir corriger un conseiller général, mais cet aigle n'est pas prussien. La Ville de Neuchâtel a eu l'aigle bien avant qu'elle soit une entité prussienne. Mais cela dit, petit détail, c'est vrai que lorsque nous avons voulu rénover les supports promotionnels et que nous avons travaillé, sur le site Internet et sur le journal qui s'appelle "Vivre la Ville", s'est posée la problématique de l'emblème de la Ville. Nous avons essayé plein de choses pour voir si cet aigle ne pouvait pas être modernisé, si nous pouvions le rendre plus racé, plus "cool". Nous avons tout essayé. Nous n'avons pas voulu y toucher et nous l'avons respecté. Nous l'avons gardé dans les armoiries. Et, dans tous les actes officiels, vous aurez toujours l'aigle de la Ville de Neuchâtel, cela n'a donc pas changé.

Par contre, nous avons des besoins différents en matière de communication. C'est important, car la communication c'est l'image de la Ville. Or la Ville n'a pas forcément besoin d'une image de "rapace" et

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

notamment pas avec les communes voisines. La Ville n'a pas besoin non plus de cette image d'aigle lorsque, par exemple, elle se présente en commun avec des entreprises. Et nous croyons que le projet fait et réalisé est bon d'autant plus qu'aujourd'hui, nous avons déjà des demandes pour voir si nous pouvons associer cette nouvelle image de la Ville avec des besoins, notamment d'entreprises qui sont installées dans la place. Il y avait donc une attente de ce côté-là.

Je crois, en l'occurrence, que c'est un bon projet qui a été fait. Je crois que ce logo exprime véritablement ce qu'est la Ville de Neuchâtel, avec ce mélange de couleurs, de vert, de bleu et l'ocre de la Ville. Je crois que c'est un bon support. Il n'enlève rien au fait que, dans les actes officiels, nous garderons l'aigle.

M. Philippe Ribaux ajoute :

- Je rappellerai que la Ville de Berne a aussi voulu moderniser son image en remplaçant ce type de document dont il a été question, son logo par un simple grand "B". Il y a eu une levée de boucliers épouvantable parce que l'on avait supprimé l'ours. L'ours est-il un rapace, je n'en sais rien. Je voudrais simplement vous signaler que la Confédération, vous l'avez certainement appris si vous vous intéressez un peu à la presse suisse, va revenir maintenant à l'écusson fédéral pour toute une série de documents pour lesquels les départements ou les offices avaient développé leurs petits logos particuliers. Je serais donc prudent. On touche à quelque chose. Bien sûr que les intentions sont bonnes. Sont-elles justes? Je n'en suis pas sûr?

02 Finances

Mme Madeleine Bubloz déclare :

- Nous nous sommes inquiétés de voir comme le CEG était très coûteux pour notre Ville. Ce sont des charges énormes malgré quelques revenus non négligeables et nous avons encore un excédent de près de 4 millions de francs et c'est chaque année la même chose. Alors la question était de savoir si la Ville ne pourrait peut-être pas se rattacher au Canton dans ce domaine et, par ce biais, faire des économies?

M. Blaise Horisberger demande :

- Puisque nous en sommes au chapitre des économies, je reposerai encore une fois la question concernant la motion déposée par notre groupe concernant le recours aux logiciels libres. J'ai aussi pu constater que, dans le budget, il y a de nombreux postes concernant le coût des logiciels et je pense que si la Ville de Neuchâtel pouvait accélérer son étude de possibilités de recourir aux logiciels libres, ce serait une source d'économies, sans parler de la possibilité de prolonger la durée de vie des équipements tels que PC, imprimantes et autres écrans d'ordinateurs qui, pour l'instant sont amortis en quatre ou cinq ans.

M. Christian Boss intervient :

- Nous avons eu quelques éléments introductifs sur la péréquation financière. Nous sommes très inquiets à ce sujet. A l'époque, lorsque le vote a eu lieu, on nous a promis, ou en tous cas cela a été déclaré, que ce serait une opération quasiment blanche pour la Ville, de l'ordre de 300 à 500'000 francs par année. Nous constatons que, quelques années après l'entrée en vigueur de ce système, nous partons à la dérive. Je veux bien comprendre que nous avons la maîtrise de ce que sont nos participations. Par contre, j'ai beaucoup plus de peine par rapport à ce que les autres communes font et, partant, la Ville étant la Capitale, ayant toujours fait valoir qu'elle avait des charges d'agglomération à faire valoir, j'aimerais un peu plus d'explications quant à ce que le Conseil communal entend concrètement faire. Nous avons abordé le premier chapitre du désenchevêtrement des tâches, le deuxième paquet va se discuter. Comment le Conseil communal entend-il se positionner à l'avenir pour que les dérives que nous constatons ou que nous subissons ne se poursuivent pas? A ce titre, j'aimerais savoir comment les choses évoluent pour la Ville de La Chaux-de-Fonds puisque, si je fais l'équation, je me dis que plus mes finances sont mauvaises plus je suis sûr d'être financé par les autres. Or, si toutes les collectivités jouent ce jeu, forcément qu'il y a un problème. Comment le Conseil communal entend-il mieux se faire entendre au niveau de l'Etat?

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Au niveau du CEG, le constat est fait que l'informatique coûte cher. Il y a un déficit de l'ordre de 4 millions de francs au niveau du CEG, un peu inférieur en 2004. Il faut savoir que toutes les prestations ne sont pas refacturées puisque, forcément, il y a un déficit de fonctionnement du service. Nous travaillons depuis plusieurs années à mieux facturer les

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

prestations, en particulier pour les clients hors ville et nous faisons effectivement des imputations internes. Nous avons introduit une sorte de taxe informatique qui figure à peu près dans tous les services. Elle s'élève à 1000 francs par poste, aussi pour sensibiliser les services au fait que lorsque l'on a un équipement informatique, il n'y a pas qu'au moment de l'acquisition du poste et du matériel lié qu'il y a des coûts, mais qu'il y a des frais de maintenance. C'est l'équipe de maintenance du CEG qui fait en sorte que, tous les matins, lorsque l'on presse sur le bouton, cela fonctionne et que, jour après jour, cela continue. C'est aussi grâce à des équipes d'entretien de l'équipement que cela fonctionne. Cette sensibilisation est plus ou moins appréciée des services, mais c'est un minimum au niveau de l'entretien des équipements et des maintenances dans les différents domaines.

S'agissant des relations avec l'Etat et les autres communes, cela fait très longtemps que nous travaillons avec la Ville de La Chaux-de-Fonds et l'Etat. Nous nous sommes, en quelque sorte, partagés le territoire pour l'informatique et tout le monde ne fait pas exactement les mêmes choses sur le plan du développement. Pour la Ville de Neuchâtel, nous avons la mission, pour toute l'informatique de la santé pour le canton. C'est une mission importante. Vous dites qu'il y a quelques "clopinettes" qui entrent au CEG, ce sont quand même 14 millions de francs qui sont refacturés chaque année. Ce sont des montants importants mais les charges sont importantes et le déficit résiduel est lié à l'activité du CEG pour la Ville. C'est un service informatique conséquent qui est tout aussi important, en termes de personnel que le STI puisqu'il a différentes missions qui sont cantonales, la santé publique, les écoles, s'agissant de la gestion administrative. Les enseignants et le personnel administratif des écoles connaissent bien les programmes qui sont mis à jour et développés par le CEG et installés dans les écoles. Toutes les écoles du canton auront bientôt le même système informatique pour l'administration, c'est-à-dire que l'on pourra suivre un enfant de l'école enfantine jusqu'au bac. Toute la gestion administrative sera intégrée selon les mêmes logiciels. C'est aussi très important pour les services de l'Etat de pouvoir avoir des statistiques scolaires fiables pour la planification des équipements scolaires et des enseignants. Nous avons donc maintenant, peu à peu, construit un système très cohérent pour l'informatique administrative des écoles.

Il y a aussi le domaine des communes, toutes les applications communales. Nous travaillons, là aussi, sous forme de convention avec les communes neuchâteloises, 55 communes du canton sont liées avec la Ville de Neuchâtel. Nous entretenons donc leurs systèmes

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

informatiques, nous formons leur personnel et nous travaillons avec les mêmes outils informatiques. C'est manifestement une économie pour les communes et la Ville aussi puisque, lorsqu'elle développe ou réfléchit à des choix d'applications, qui ne sont pas forcément complètement développées au CEG, cela se fait dans une réflexion globale pour l'ensemble des communes. Cela nous amène à pouvoir introduire bientôt, à titre d'essai, le vote électronique. C'est grâce à cette forte intégration des communes, des Contrôles des habitants, que nous pouvons être canton pilote dans ce domaine. La démarche future sera le guichet informatique. Les habitants de ce canton pourront faire toute une série de démarches en ligne, de la maison, à n'importe quelle heure. C'est bien sûr l'avenir, assez proche, cependant.

L'informatique a un coût. Il y a 20 ans on n'installait pas un PC dans chaque bureau. Aujourd'hui, il y a peu d'activités administratives qui peuvent se passer de l'informatique. Elle s'est infiltrée partout mais elle apporte aussi des économies structurelles lorsque l'on peut rationaliser certaines activités et aussi avoir des données et des informations beaucoup plus fiables, consolidées.

Alors faut-il un grand établissement informatique cantonal qui englobe toutes les activités informatiques communales, scolaires, de l'ensemble de l'informatique neuchâteloise? Pour notre part, nous pensons qu'il s'agit d'une ressource stratégique et que nous avons besoin d'avoir cette ressource sous maîtrise et à portée de main. Des relations peuvent certainement encore être développées avec le Service informatique de l'Etat, mais nous pensons que nous devons avoir aussi un service informatique pour les besoins des communes et de l'Etat. Les activités sont différentes dans bien des domaines et ne rejoignent pas forcément les besoins des communes. Nous pensons qu'il faut travailler ensemble au maximum, surtout avoir une stratégie commune pour éviter des problèmes par la suite et aussi pour permettre des économies. C'est ce qui se construit actuellement. Regrouper les forces informatiques dans un établissement unique n'est pas forcément optimal.

Nous avons trois années complètes de péréquation pour pouvoir répondre à la question de savoir si cela ne nous coûte pas plus cher que ce que nous avions pensé à l'époque. Nous pouvons répondre "non", mis à part qu'il y a des évolutions liées à la péréquation des ressources. Globalement, la péréquation des ressources et la compensation de la surcharge structurelle constituent le financement net pour un montant de 29 millions, avec des mouvements à l'intérieur des communes. Ce montant n'évolue pas. Ce qui évolue, c'est la position des communes

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

dans le système et c'est ce que nous avons constaté sur trois années. En fait, notre position évolue en relation avec toutes les communes qui contribuent à la péréquation. C'est l'aspect péréquation des ressources. Par exemple, en 2003, nous contribuons, au titre de la péréquation des ressources, pour une somme de 15,7 millions de francs. La commune de Marin contribue, elle, pour un montant de l'ordre d'un peu plus de 2 millions de francs. La Chaux-de-Fonds bénéficie, à ce titre, d'un montant de 5 millions de francs, le Locle d'un montant de 2,2 millions de francs.

La compensation de la surcharge structurelle regroupe plusieurs phénomènes. A ce titre, comme centre d'agglomération, nous bénéficions d'une compensation de 7,5 millions de francs. La Commune de Marin contribue à nouveau, à ce titre, du fait qu'elle n'est pas commune centre et pas en altitude. Elle paie donc plus de 2 millions en 2003. La Chaux-de-Fonds bénéficie de 8,3 millions de francs à ce titre et le Locle de 2 millions de francs.

Ce qui nous apparaît, et nous l'avons fait savoir au Conseil d'Etat, c'est que la compensation de la surcharge structurelle est trop statique alors que l'évolution de nos charges d'agglomération suit un peu l'inflation, malgré nos efforts, pour ne pas générer des nouvelles charges d'agglomération. Comme capitale du canton, nous savons que nous avons un rôle particulier à jouer. A ce titre, nous savons qu'en matière de sécurité publique, de culture et de loisirs, nous affectons des moyens de l'ordre de 10 millions de francs qui sont considérés comme une surcharge structurelle par les dernières études que nous avons fait faire. Nous constatons que le système de la péréquation n'a pas introduit d'éléments évolutifs dans la compensation de la surcharge structurelle et c'est bien là que le bât blesse dans la mesure où, à l'époque, cette surcharge avait été partiellement reconnue, insuffisamment aux yeux du Conseil communal. Mais c'était donc un pas vers cette reconnaissance, combat des villes suisses, puisque la Ville de Neuchâtel n'était pas la seule à s'engager dans cette démarche afin de faire reconnaître cette surcharge structurelle pour les communes-centre. Mais il apparaît que cette surcharge doit évoluer avec le temps comme les ressources d'ailleurs.

Les deux pots de la péréquation, le montant total distribué, ne bouge pas. Il est trop statique. C'est actuellement le Conseil d'Etat qui examine la révision de la péréquation. Il y a d'autres éléments qui jouent dans la compensation de la surcharge structurelle dont nous ne bénéficions pas, c'est l'altitude. Cela joue à raison de 3 % pour l'ensemble des sommes. Il y a la population, évidemment, et l'indice de la charge fiscale qui a aussi

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

un certain poids ainsi que le coefficient d'accessibilité qui fait contribuer les communes. Plus elles sont proches des centres plus elles paient et le coefficient de centre qui permet aux villes-centre de faire contribuer les communes voisines. C'est pour cela qu'il est difficile de leur demander plus, car elles contribuent, en tous cas les communes de littoral, deux fois déjà au titre de la péréquation des ressources et au titre du coefficient d'accessibilité du fait qu'elles sont proches d'un centre alors que d'autres communes sont en altitude et éloignées de centres.

Ce qui est compliqué à comprendre c'est ce qui se passe dans une commune quand une autre voit ses ressources augmenter ou diminuer. Il y a 62 communes qui entrent dans les calculs. Il faut vraiment avoir les recettes fiscales des 62 communes pour voir ce qui se passe. C'est très difficile à estimer. Nous pouvons le faire pour la Ville de Neuchâtel, mais, tant que nous ne connaissons pas ce qui se passe ailleurs, il nous manque une bonne partie de l'équation pour pouvoir en tenir compte, notamment dans les budgets. Nous continuons de tenir le même discours à l'égard du Conseil d'Etat et nous serons consulté le moment venu, lorsque le projet de modification de la loi sera présenté au Grand Conseil. Sans doute que l'Association des communes sera également consultée puisque cela la concerne de très près. Nous aurons donc l'occasion de donner notre position sur le mécanisme de la péréquation. Pour ce qui concerne les logiciels libres, et comme la motion est en cours d'étude et qu'un rapport sera présenté l'an prochain au Conseil général à ce sujet, vous découvrirez notre position à ce sujet dans ce rapport.

03 Forêts et domaines

M. André Obrist déclare :

- Selon le rapport de la sous-commission III, le poste 03.31 présente un excédent de 100 francs. On explique la diminution de quantité de raisin par de fortes chaleurs et la grêle sur le vignoble de Champréveyres. Le Conseil communal peut-il nous dire si les vignes communales sont assurées contre la grêle?

M. Blaise Péquignot précise :

- Ma question concerne le bail à loyer avec la société Etablissement de l'Escale SA. Je crois savoir que ce bail vient à échéance le 31 décembre

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

et j'aurais voulu savoir quel était le nouveau locataire et le montant du loyer par rapport au précédent loyer.

M. Pierre Bonhôte, Directeur des forêts et de domaines, déclare :

- Je répondrai à la première question mais pas à la deuxième qui a trait à l'urbanisme, ce sera pour tout à l'heure. Pour ce qui concerne la grêle qui vient heureusement après vendange, dans le cadre de votre question, mais qui est venue malheureusement avant les vendanges, dans la réalité, oui nous sommes assurés contre la grêle. Le vignoble de Champréveyres a été touché à raison de 25 % environ et nous avons reçu une contribution de l'assurance en dédommagement d'à peu près 7'500 francs. C'est donc la récolte que nous assurons et pas les bouteilles car les assurer c'est beaucoup plus cher : quand le raisin est devenu du vin, il a plus de valeur. C'est donc la récolte qui est assurée et cette année nous avons été heureux de l'être puisque nous avons pu toucher cette prestation.

04 Services sociaux

M. Blaise Horisberger déclare :

- Nous avons constaté que le Conseil communal prévoyait d'ouvrir quatre centres de vie pour l'accueil extra-scolaire mais uniquement le matin, ce qui semblait être en deçà du projet antérieur. Nous aurions aimé savoir à combien reviendrait l'ouverture d'une part des deux centres supplémentaires le matin et des six centres l'après-midi après l'école?

M. Philippe Ribaux ajoute :

- On va revenir sur une affaire qui n'est plus toute fraîche, qui concernait les disfonctionnements qui avaient affecté les Services sociaux du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne et qui avaient permis à un certain nombre de personnes de retirer des prestations de différentes institutions sans que l'on s'en rende compte pendant longtemps. Pouvons-nous avoir la garantie que ce cas de figure n'est pas possible à Neuchâtel?

M. Sylvain Affolter relève :

- J'aimerais prolonger la question de M. Ribaux et aussi savoir si les Services sociaux prévoient 500 francs pour l'auto, 300 francs pour les cigarettes de monsieur et de madame ou encore 400 francs de conversations mensuelles pour deux téléphones portables dans un budget normal d'une famille à l'assistance? Ce cas se produit-il aussi à Neuchâtel?

M. Eric Augsburger, Directeur des services sociaux, déclare :

- A la question du porte-parole du groupe popcosol nous avions eu l'occasion d'en discuter ici il n'y a pas si longtemps, lorsque nous avons présenté un rapport sur ces structures d'accueil pour écoliers. Nous avions déjà eu l'occasion de vous dire que nous avons souhaité développer ces centres de vie pour écoliers en trois étapes. La première a été réalisée, aux quatre coins de la ville. La deuxième étape, dans laquelle nous nous trouvons actuellement, c'est d'ouvrir les centres de vie le matin et l'après-midi, autrement dit toute la journée. Evidemment, compte tenu de la situation économique que vous connaissez, il a bien fallu aussi se rendre à l'évidence que ce deuxième objectif ne serait pas rempli aussi rapidement que nous le souhaitons. Nous allons ouvrir, l'an prochain, quatre des six centres, le matin avant l'école. Il en reste deux qui ne seront ouverts qu'à midi. Si nous voulions ouvrir tous les centres de vie à midi, pour les deux qui restent, il nous en coûterait quelque 120'000 francs supplémentaires au budget. Je vous donne les détails. Au niveau de la masse salariale, c'est surtout cela qui coûte car il faut du personnel et c'est encore heureux, pour accueillir les enfants, c'est 1,25 poste supplémentaire, autrement dit 114'000 francs en chiffre rond, des frais de fonctionnement au niveau de la nourriture, de l'entretien des locaux, de l'énergie, 15'500 francs, des investissements qui n'ont lieu qu'une seule fois, qui ne sont pas forcément répétés d'année en année, pour environ 9'000 francs et, en déduction de tout cela, la participation des parents et les subventions de la Confédération, selon le modèle que vous connaissez pour environ 19'000 francs. En coût net, il faut donc compter 120'000 francs.

Si nous voulions ouvrir les six centres de vie pour écoliers l'après-midi, le chiffre global représenterait, en plus de ces 120'000 francs, une somme d'environ 600'000 francs. Dès lors, ce n'est pas une somme dérisoire par les temps qui courent et nous remettons le projet de l'ouverture des centres de vie l'après-midi à de meilleures années.

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

En ce qui concerne le fonctionnement des Services sociaux, je remercie MM. Ribaux et Affolter de poser ces questions. Cela nous permet de tordre le cou à des rumeurs qui, malheureusement, se répandent très vite et qui sont souvent colportées d'ailleurs par les mêmes partis politiques qui font courir des rumeurs en ce qui concerne l'aide aux requérants d'asile. Les cas d'abus? Bien sûr qu'il y en a! Nous ne l'avons jamais caché. Simplement, ce cas d'abus sont décelés, et, pour la plupart d'entre eux, font l'objet de plaintes pénales et les tribunaux se prononcent dans de tels cas. Je me permets de signaler qu'en ce qui concerne la Ville de Lausanne, qui a fait la "une" des journaux pendant une année, voire deux ans, c'est l'Etat de Vaud qui avait déclaré, pour nuire à la Municipalité de Lausanne semble-t-il, qu'il y avait de nombreux cas d'abus et que les Services sociaux lausannois distribuaient l'argent comme le bancomat du coin. Une enquête d'experts neutres a révélé que tous les cas signalés comme frauduleux par l'Etat de Vaud étaient, en fait, des cas tout à fait réglementaires. Cela n'empêche pas qu'il y a probablement eu des cas d'abus à Lausanne, comme il y en a ici et partout ailleurs, mais ils sont dénoncés.

Je ne vous dis pas que tous les cas d'abus sont repérés, mais nous avons, depuis un certain nombre d'années, une collaboration quotidienne entre le Service social de la Ville et l'Office du travail. Autrement dit, lorsque quelqu'un sollicite une aide sociale, on se renseigne d'abord pour savoir si cette personne ne bénéficie pas, en même temps, de prestations de l'assurance chômage. Il est vrai qu'il est extrêmement difficile pour le Service social d'avoir la preuve qu'une personne n'a pas un travail au noir ou au gris quelque part. Je vous dirai qu'étant donné le peu d'assistants sociaux dont nous disposons par rapport au nombre de personnes qui bénéficient de l'aide sociale fait que nous ne pouvons pas nous renseigner dans les moindres détails. Mais les gens sont avertis qu'en cas d'abus, une plainte sera déposée et qu'en règle générale les gens sont condamnés à rembourser, quand ils le peuvent et ce n'est pas toujours le cas, à rembourser l'aide sociale indûment touchée.

En ce qui concerne les questions de M. Affolter, je peux lui dire et je peux même m'engager pour les 61 autres communes de ce canton, que je ne connais pas ce type de situation. Les normes d'aide sociale applicables dans le canton, sont celles de la Conférence suisse des institutions d'aide sociale. Elles sont précises. Je ne vous donne qu'un chiffre. Pour une personne vivant seule, indépendamment du loyer et de la caisse-maladie qui, en principe, est entièrement subventionnée par l'Etat, et des impôts qui ne sont pas dus quand on est à l'aide sociale, la

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

personne reçoit pour son entretien, nourriture, loisirs, électricité, téléphone, etc. une somme de 1'060 francs par mois, ce qui n'est pas une mauvaise somme dans l'absolu. Bien des gens ne bénéficiant pas de l'aide sociale n'ont pas forcément ce montant une fois qu'elles ont payé leur loyer, leurs impôts etc. Mais les normes d'aide sociale appliquées dans le canton ne comprennent pas l'entretien d'un véhicule ni même un abonnement de téléphone portable. Si la personne veut avoir un téléphone portable plutôt qu'un fixe, elle a le droit de le faire, mais les frais sont compris dans le forfait.

Je ne sais pas à quoi M. Affolter faisait encore allusion, mais je crois qu'il faut tordre le cou à cette rumeur. Il y a quelques années, mon collègue chaux-de-fonnier était régulièrement accusé de donner de l'aide sociale à des toxicomanes qui avaient un ou plusieurs chiens et à La Chaux-de-Fonds courait la rumeur que l'aide sociale, en plus, payait les boîtes de "Pal" pour les chiens des toxicomanes. Ce n'est pas vrai. Que la personne ait un ou deux chiens, elle reçoit le même montant de l'aide sociale. Ceux qui propagent ces rumeurs sont les mêmes qui propagent les rumeurs sur les requérants d'asile à qui on paie, soi-disant, une Mercedes et des vacances aux Canaries une fois par année. Je vous laisse supposer et deviner à qui profite le crime.

M. Blaise Horisberger ajoute :

- Au vu des informations qui nous ont été communiquées nous vous proposons, et au vu d'une intervention que nous ferons plus tard en ce qui concerne la police, de déposer un **amendement** qui rajoute **120'000 francs au montant du budget 2004, de façon à financer l'ouverture des deux centres de vie restant le matin**. Nous renonçons, pour des raisons d'économie à demander le financement de l'ouverture, le soir, mais il nous paraît, dans un souci d'équilibre et d'équité, que les six centres pourraient être ouverts le matin.

M. Sylvain Affolter souligne :

- J'aimerais aussi tordre le cou à la rumeur. Les chiffres que j'ai cités, à part la voiture, donc les 300 francs pour les cigarettes de monsieur et madame et les 400 francs pour deux mobiles, plus les conversations par mois, sont des chiffres qui ont été publiés dans le quotidien "24 Heures" qui n'ont pas été démentis. C'est une famille entièrement à l'assistance, donc caisse-maladie payée, logement payé et le revenu du mari qui travaille à Fribourg comme magasinier de nuit est insuffisant bien sûr,

mais ce sont quand même des cas qui ont été vérifiés et cela a donné lieu à un courrier des lecteurs épouvantable.

M. Nicolas de Weck intervient :

- Quel est l'avantage de votre intervention? Quel est le mérite de ce que vous dites?

05 Travaux publics

La parole n'est pas demandée.

06 Urbanisme

M. Nicolas de Weck déclare :

- Je souhaitais demander au Conseil communal si on pouvait réfléchir à une autre manière de louer des surfaces commerciales ou des surfaces propres à accueillir des établissements publics qu'à des cabarets?

M. Philippe Ribaux intervient :

- Je voudrais savoir quelle est l'importance des services d'urbanisme de la Ville de Neuchâtel, en personnel notamment, par rapport à des services de villes de taille comparable. Peut-on nous fournir quelques éléments à ce sujet ou alors avec des villes plus grandes?

Mme Doris Angst relève :

- A propos des dépenses pour l'Agenda 21, le budget a diminué de 18'000 francs pour 2004. J'aimerais savoir quelles mesures sont touchées ou concernées par ce budget. J'aimerais aussi avoir la confirmation qu'il y aurait de nouveau un responsable du développement durable et à partir de quand et à quel pourcentage. Est-il le même qu'auparavant ou a-t-il diminué?

M. Pierre Bonhôte, Directeur de l'urbanisme, déclare :

- A propos de la question de M. Péquignot, complétée par celle de M. de Weck, une partie de la réponse se trouve dans le rapport qui avait été soumis au Conseil général en 2001 concernant la restauration des

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

façades de la Maison du concert. Nous disions, à la fin de ce rapport au sujet des loyers encaissés dans ce bâtiment : "Les loyers actuels encaissés pour l'ensemble du bâtiment sont de 80'000 francs par an, ce qui correspond à un rendement brut de 3,7 %, net – 0,8 %. (Cela a un peu changé depuis que les taux d'intérêt ont baissé). La situation n'est pas satisfaisante. Notre objectif est que le rendement net de l'immeuble redevienne positif dès que possible".

Cet objectif est toujours le nôtre et c'est ce à quoi nous allons parvenir à l'occasion du changement de locataire qui aura lieu au début de l'année prochaine. Le détail de ces loyers se présente comme suit : les établissements publics acquittent un loyer de 46'200 francs par an, ce qui est particulièrement bas en comparaison des autres établissements publics des bâtiments que nous possédons. La Maison du concert paiera 24'000 francs par an et les vitrines et le local à disposition du Paprika 9'240 francs, ce qui fait un total arrondi de 80'000. Notre objectif est d'atteindre 100'000 francs par an, ce qui correspondrait à un rendement net, pour ce bâtiment, qui sera de zéro. Nous pourrons effectivement donner satisfaction, de manière pleine et entière, à M. de Weck puisque à partir du 1^{er} janvier 2004, les établissements publics seront remis au locataire du théâtre, à savoir la Maison du concert qui exploitera ces établissements publics, ce qui permettra au moins une absence de concurrence entre l'activité théâtrale et les activités des établissements publics et permettra, par ailleurs, à la Maison du concert, de s'assurer quelques revenus qui seront certainement nécessaires à la poursuite de ses activités. C'est un engagement qui avait été pris de longue date qui sera donc concrétisé à partir du 1^{er} janvier 2004.

J'en viens maintenant à la question de M. Ribaux concernant l'importance du Service de l'urbanisme en Ville de Neuchâtel. Je confirme que cette importance est grande, dans l'absolu. En ce qui concerne le nombre de postes, nous avons fait quelques comparaisons mais elles ne sont pas toujours aisées car les tâches dévolues au Service de l'urbanisme ne sont pas les mêmes dans toutes les villes. Mais nous avons tenté une comparaison entre les villes de Bienne, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Pour ce qui concerne la gérance des bâtiments et la comptabilité, pour prendre les différents services qui composent la Section de l'urbanisme, nous avons, à La Chaux-de-Fonds, 5 postes, à Neuchâtel, 4,9. De Bienne, les chiffres ne nous sont pas parvenus. Pour ce qui concerne l'entretien des bâtiments, service des constructions y compris le personnel administratif, nous sommes à Neuchâtel à 7,2 postes, à la Chaux-de-Fonds à 4 et à Bienne à 10. Cela dépend bien sûr de l'importance du parc de propriétés de la Ville. Ce qui

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

est plus comparable ce sont les domaines de la police des constructions et de l'aménagement urbain. En principe, cela correspond aux dimensions et à la population des villes. Nous avons, pour ces deux services, à Neuchâtel, 9,2 postes, à La Chaux-de-Fonds, 9,4 et à Biel 13. On voit donc que la comparaison montre que nous sommes très proches de La Chaux-de-Fonds et inférieurs à ce que connaît la Ville de Biel. Et puis, dans les trois villes, il y a un chef de service à ajouter à tout cela et des concierges. Mais cela dépend comment les villes fonctionnent suivant qu'elles ont des concierges ou qu'elles font appel à des services d'entretien et de nettoyages.

Pour ce qui concerne maintenant le poste de délégué au développement durable, la remarque a été faite par M. Horisberger qui se plaignait que le délai de carence soit appliqué à ce poste. Oui, nous avons effectivement appliqué de délai au poste de délégué au développement durable comme nous l'appliquons à d'autres postes, sans pour autant que l'Agenda 21 se soit arrêté car il ne tient pas qu'à la seule personne déléguée au développement durable même si elle a un rôle important pour la continuité du processus à long terme. On peut dire que, pendant ces quelques mois, l'Agenda 21 a continué pour une part sur sa lancée. Il n'y a pas que les tâches de coordination qui sont essentielles, il y a les tâches que font, au jour le jour, chaque service, et ces tâches se sont poursuivies. Toutefois, il est évident que nous ne pouvons pas poursuivre indéfiniment sans délégué puisque, à ce moment, les tâches de coordination risqueraient d'en pâtir. Aussi, nous avons décidé de nommer un délégué à partir du 1^{er} mars 2004, ce qui fait que le délai de carence appliqué n'aura pas été de six mois, mais de 12 et, à partir de ce premier mars, le nouveau délégué prendra ses fonctions à 50 %. Je peux vous dévoiler qu'il s'agira de M. Rémy Zinder, déjà délégué aux transports et à la mobilité pour les autres 50 %.

Pour ce qui est de la question précise de Mme Angst je ne peux pas vous donner, de mémoire, les positions qu'il comprend. Du moment que je n'avais pas connaissance de votre question je n'ai pas de réponses mais je vous les transmettrai volontiers ultérieurement.

M. Blaise Péquignot ajoute :

- S'agissant de la réponse du Directeur de l'urbanisme que je remercie, elle me paraît néanmoins incomplète. Il était précisé que le loyer actuel payé par l'établissement de l'Escale SA est de 46'200 francs par an. Je n'ai pas discerné dans la réponse quel était le nouveau loyer. Est-il équivalent, supérieur, pour trouver ces 20'000 francs d'objectif?

M. Bonhôte, Directeur de l'urbanisme, précise :

- Les 20'000 francs supplémentaires seront acquittés par les établissements publics, les autres loyers restent au même niveau. C'est celui des établissements publics qui est adapté à ce que nous pratiquons habituellement dans nos autres bâtiments.

07 Police

M. Pascal Sandoz déclare :

- Le groupe radical déposait, le 6 décembre 1999, un postulat sur la sécurité publique. Il a été mis en discussion le 12 novembre 2001. Aujourd'hui, il n'a pas encore reçu de réponse. Nous vous redonnons lecture de l'intitulé du postulat afin que chacun sache de quoi il s'agit : **"Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les Autorités cantonales et régionales compétentes, les moyens à mettre en œuvre afin d'améliorer la sécurité de notre cité et de ses environs. Cette étude aura pour objectif prioritaire de dégager une véritable vision en matière de sécurité publique. Le Conseil communal étudiera en particulier l'intensification de la collaboration avec les organes de sécurité du canton de Neuchâtel. Dans cette optique, il sera tenu compte des besoins réels du Corps de police et du SIS en matière d'effectifs, de formation et de finance ainsi que du contexte politique spécifique en matière de désenclavement des tâches publiques"**. Où en est le Conseil communal dans sa réflexion? Pourquoi n'avons-nous pas encore reçu de rapport sur une étude fondamentale tant pour la population que pour le fonctionnement des organes de sécurité de notre ville et de notre canton?

M. Philippe Ribaux souligne :

- Je n'aime pas trop encombrer ce débat par des points de détail. Un certain nombre d'habitants du Coq-d'Inde s'étonnent du fonctionnement des bornes qui devraient empêcher l'accès à cette rue à certains moments du fait que l'on ait enlevé le gendarme couché. Serait-il possible de saisir l'occasion pour nous donner quelques renseignements sur les perspectives de la sécurité routière et d'une manière plus générale de la protection des piétons?

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

M. Blaise Horisberger déclare :

- Je crois que la Ville de Neuchâtel bénéficie d'une situation en matière de sécurité relativement bonne. Nous avons néanmoins constaté, suite à leur introduction dans le budget de l'année passée, que les 7 nouveaux postes d'agent prévus pour le Corps de police figuraient dans le budget 2004. Nous souhaiterions connaître de façon précise les projets du Directeur de la police à ce propos. Nous croyons nous souvenir qu'un rapport nous est promis à ce sujet. Nous aimerions savoir quand ce rapport nous sera soumis. Nous aimerions avoir également la garantie que les 7 postes dont il est question dans ce budget ne seront pas pourvus avant que notre Autorité ait pu prendre connaissance et approuver le rapport en question. Nous aimerions également avoir des explications sur l'abandon provisoire du demi-poste de médiateur et de savoir pourquoi des postes d'agents de police ont été préférés au demi-poste de médiateur. Nous aimerions également savoir quel est le coût annuel d'un poste d'agent de police?

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, déclare :

- Pour la borne du Coq-d'Inde, c'est un dossier intéressant car je l'ai pris en cours de route. Mais je ne l'ai jamais vu puisque, en l'occurrence, c'était avant notre venue au sein de ce noble Conseil que le dossier était déposé au Tribunal administratif. Il y est toujours et nous avons même relancé les instances judiciaires cet été pour leur demander, en toute simplicité, ce qu'il en était. On nous a promis qu'on le traiterait assez rapidement. Nous n'avons pas encore vu de résultat. Nous sommes donc dans l'attente de la décision du tribunal.

En ce qui concerne les gendarmes couchés j'imagine que c'est seulement une mesure hivernale qui est prise. Il n'est pas question de modifier les accès au Coq-d'Inde. Nous avons voulu que cet accès soit freiné à l'entrée du Coq-d'Inde car, dès que l'on est au début de la place du Coq-d'Inde, c'est un lieu privilégié pour les jeux des enfants et comme il y a un angle pour rentrer avec le véhicule il est important qu'il soit ralenti. C'est uniquement une mesure hivernale et c'est la raison pour laquelle il n'y a plus de gendarme couché, comme nous le faisons chaque année.

En ce qui concerne les autres dossiers, M. Sandoz vous avez entièrement raison, nous devons répondre au Conseil général à propos d'une motion qui a été acceptée et qui concerne la collaboration entre la police cantonale et la police des villes. C'est un dossier que nous ne

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

maîtrisons que partiellement puisque, par essence, nous devons le traiter avec des partenaires. Ce que nous pouvons dire aujourd'hui c'est que ce dossier avance, j'allais presque dire enfin. La mise en route a été relativement laborieuse, non pas parce qu'il n'y a pas de collaboration entre la police de la Ville et la police cantonale, cette collaboration existe au quotidien. Mais il y avait un certain nombre de préalables qu'il fallait admettre de part et d'autre avant de se lancer dans une négociation. Et ces préalables sont relativement simples et sont aujourd'hui admis. Ils sont d'abord des préalables de respect des partenaires, c'est-à-dire que nous avons voulu que les villes, et ce n'est pas seulement la Ville de Neuchâtel, mais aussi celles de La Chaux-de-Fonds et du Locle, soient intégrées dans un système coordonné policier dans ce canton et que, dans ce système, on reconnaissse les compétences et la nécessité de pouvoir disposer d'une police de proximité au niveau des villes. C'est fait, aujourd'hui.

La deuxième chose, c'est aussi admis aujourd'hui, c'est que nous avons dit qu'il était important que les villes aient une implication politique dans la gestion de la sécurité au niveau cantonal car si on part du principe qu'elles sont effectivement un partenaire au niveau des corps de police, il y a bien sûr un aspect politique. C'est aussi quelque chose qui est admis par l'ensemble des parties qui gèrent ce dossier. Il y aura donc, au niveau cantonal, la mise en place d'une structure stratégique mais aussi opérationnelle qui reprendra les responsabilités des villes et du Canton et où les autorités politiques et les autorités de commandement seront représentées. Voici pour vous donner les principaux aspects de ces préalables.

Ce qui nous paraissait très important et pourquoi nous avons voulu que nous soyons impliqués dans ce processus, c'est parce que nous avons la conviction, mais nous ne sommes pas les seuls, et notamment les personnes avec qui nous avons travaillé et qui sont des consultants qui travaillent non seulement sur le plan suisse mais aussi à l'échelle européenne, de dire qu'il est important que l'autorité locale, l'autorité de proximité ait la responsabilité aussi de l'action de proximité. C'est normal, le citoyen, lorsqu'il y a quelque chose qui ne va pas, lorsqu'il se plaint de son voisin, lorsqu'il entend des cris, sa première réaction est de s'adresser au niveau le plus proche du sien, le niveau communal.

La deuxième raison, et l'expérience européenne nous le démontre, c'est parce qu'il y a une connaissance très importante du terrain des polices locales, qui est même essentielle dans le fonctionnement de la sécurité en règle générale et, même dans les systèmes hyper centralisés, tels

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

que nous les connaissons. En France, aujourd'hui, on recrée des polices locales, là où elles avaient disparu. On en recrée simplement parce qu'on se rend compte que la manière de travailler d'une police centralisée ne va pas avec un système qui peut être en partie rural et en partie d'agglomération. Et même si on devait raser complètement les systèmes existants, même si on devait faire abstraction complète de la structure politique de ce pays, et même si nous ne devions avoir qu'une seule entité policière à l'échelle de ce pays, nous pouvons vous garantir que cette entité recréerait des unités spécialisées dans les agglomérations. Elle le ferait ainsi aujourd'hui. C'est donc un point important qu'il nous paraissait nécessaire de défendre.

Il en va aussi de l'efficacité car si vous avez une structure bien adaptée à l'interne de l'agglomération, vous assurez au moins deux facteurs importants de réussite, c'est la rapidité d'intervention. Aujourd'hui on s'en rend bien compte. Quand nous avons fait des tests dans ce canton, nous avons vu que, dans la rapidité d'intervention, les deux villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel étaient les lieux où il y avait l'intervention la plus rapide, de par la proximité. Nous sommes, en général, en dessous de 5 minutes. Il y a une autre raison, c'est que dans la plupart des interventions, elles ne sont pas purement policières. Il y a une suite à cela et la suite, en général, a lieu avec d'autres services de la Ville. Elle a lieu avec les Services sociaux, avec les Travaux publics, avec d'autres entités qui sont aussi internes à la Ville. La collaboration est là plus facile et plus intéressante si nous travaillons à l'échelle de l'agglomération.

Ce qui nous paraissait également très important, c'est d'avoir une unité de commandement, un système avec un chef, un corps, une mission, que les choses soient claires. Pour éviter les difficultés que nous avons connus pendant Expo.02, où nous avons tiré un certain nombre d'expériences très favorables mais où nous avons aussi vu un certain nombre de faiblesses au système mis en place. Et nous croyons, et c'est un des deux derniers préalables qui nous paraissait important et sur lequel nous devions tomber d'accord avec les différents partenaires, nous devons arriver à avoir une compétence unifiée car dans un système tel que nous avons, à l'échelle que nous avons dans ce canton, nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir certains policiers qui font que certaines tâches et d'autres qui ne font que d'autres missions. Nous devons avoir une répartition des missions, mais aussi la souplesse nécessaire et pour l'avoir il faut la compétence. C'est quelque chose qui était très important car si nous voulons travailler en subsidiarité, si nous voulons gagner en efficacité, si nous voulons éviter les doublons, ils ne

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

sont pas très nombreux mais ils existent. Nous avons vu que dans 5 à 8 % des cas nous avions des doublons entre police cantonale et police des villes. Si nous voulons les éviter et gagner en efficacité, il est important d'avoir des compétences unifiées. Ce sera le cas dans ce canton.

Le dernier point, et c'est aussi une expérience liée à Expo.02, nous voulions avoir une orientation client vis-à-vis de la police. Et aujourd'hui il est inacceptable que, lorsque quelqu'un s'est fait voler son téléphone mobile, qu'il se rend dans un bureau où il est marqué le mot "Police" en grand, on lui dise qu'il tombe mal et que ce n'est pas ici qu'il faut venir et qu'il doit aller ailleurs dans le canton. Cela ne va pas. Ce que nous voulons mettre en place c'est un système orienté client où vous avez des gens qui sont compétents qui prennent votre problème et le règlent. Peu importe si ce sont des gens en bleu clair, en bleu foncé ou en vert qui le font mais ce problème doit être réglé. Aujourd'hui, les discussions que nous avons ont avancé car nous avons pu nous mettre d'accord sur un certain nombre de grands principes qui reprennent ces préalables en matière d'organisation. Et nous aurons donc une répartition des compétences entre, d'un côté, la grande criminalité, qui est de la compétence évidente de la police cantonale et, de l'autre côté, toute la police de proximité. C'est l'immense majorité des interventions dans ce canton, et qui sera de la compétence des polices des villes et de la police cantonale en dehors des zones d'agglomération. Si c'est aux Brenets, la police cantonale pourrait faire de la proximité. Il s'agira d'une décision politique de la commune des Brenets de savoir si elle veut le faire elle-même ou si elle veut déléguer cette tâche, mais si tel est le cas cela coûtera aussi quelque chose. Nous avons donc pu mettre cette organisation par écrit.

Il restait encore à discuter, et c'est un élément très important, le problème de ce que nous appelons "Police secours" c'est-à-dire du système d'intervention lorsqu'il y a un danger imminent. Lorsqu'il y a danger imminent, il faut avoir un système performant pour pouvoir arriver dans le temps. C'est un peu comme pour les pompiers. Nous avons vu, là aussi, que le découpage que nous avions était un frein à cette organisation. Pour cette partie, il y aura une organisation cantonale avec une centrale d'engagement cantonale. Elle aura une carte de géographie avec, à disposition, un certain nombre de patrouilles qui seront à sa disposition. Ces patrouilles seront, pour une part, des patrouilles de la police cantonale et, pour une autre part, sous forme de mandat de prestations, des patrouilles des polices des villes. Cette centrale d'engagement aura la responsabilité d'engager, au bon moment et au

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

bon endroit, les patrouilles qu'il faut et elle engagera prioritairement des patrouilles des villes dans les zones "ville" et des patrouilles du canton dans les zones "hors ville". Mais bien sûr que si les besoins étaient importants au sein d'une ville, vous pourriez avoir deux patrouilles d'une ville, et une patrouille de la gendarmerie engagées sur le même objet. C'est cela ce grand gain, c'est d'avoir à disposition assez d'effectif qui nous permettra de pouvoir mieux intervenir sur l'ensemble du canton. Et l'inverse sera aussi vrai, c'est-à-dire que vous pourrez avoir des patrouilles émanant d'une ville qui seront peut-être engagées à Peseux ou à Corcelles car, là, la police cantonale aura besoin des moyens nécessaires. Cela nécessite, là aussi, une modification légale par rapport à la loi sur les polices communales que nous connaissons dans ce canton. Je dirai donc aujourd'hui que ce dossier est sur de bonnes voies.

L'aspect financier n'a pas encore été discuté. Ce n'est pas un détail. Pourquoi? Parce que nous avons voulu travailler, d'abord en faisant abstraction de cela, car si on commence par régler les problèmes financiers d'abord, vous pouvez être sûr que le projet n'avance pas. Nous avons donc voulu mettre en place une structure qui soit bonne sur le plan organisationnel et sur le plan de l'efficacité. Maintenant, nous allons nous attaquer au problème financier et à un certain nombre de problèmes organisationnels qu'il faut encore régler, notamment les moyens mis à disposition des uns et des autres. C'est un élément important car si nous voulons faire en sorte que les polices des villes puissent respecter le mandat qui est le leur en matière de police de proximité, il faut que ces moyens soient mis à leur disposition. Nous aurons un modèle, que nous croyons bon, qui est un modèle différent de celui qui existe dans le canton de Berne ou le canton de Vaud. Je crois qu'il est adapté à la situation politique, à la situation sécuritaire et à la structure géographique de notre canton. En principe donc, au niveau des délais, nous sommes tombés d'accord, avec le département cantonal pour que les décisions soient prises au Grand Conseil, encore sous cette législature communale, pour éviter qu'il y ait de nouvelles négociations. Les décisions devront encore être prises pendant le premier semestre 2004 et l'entrée en vigueur se fera, probablement en plusieurs étapes, à partir de 2005. Nous aurons donc l'occasion, sur cette base, de venir avec un rapport détaillé sur les conséquences de cette réorganisation.

M. Horisberger nous dit que la situation en matière de sécurité est bonne dans le canton. Je trouve aussi qu'elle est plutôt bonne et ce n'est pas une raison pour changer. Il ne faut pas attendre qu'elle soit mauvaise pour réagir. Je crois que c'est très important aujourd'hui. Nous avons une situation plutôt bonne mais nous avons des effectifs qui sont dans la

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

moyenne suisse. Si nous additionnons, au niveau du canton, les effectifs de la police cantonale, les effectifs des polices des villes et les effectifs des polices locales, nous arrivons à peu près à un policier pour 500 habitants. C'est la moyenne nationale. Nous avons donc des effectifs normaux.

Vous nous avez posé des questions qui avaient trait au problème du médiateur. Nous vous rappelons ce que nous avons déjà dit à la Commission financière. Il ne s'est pas agi d'une décision du Conseil communal qui était de se demander si on prenait les policiers du service d'intervention ou les médiateurs. Ce n'est pas ainsi que la question s'est posée. Au niveau des policiers d'intervention, nous travaillons avec une procédure de recrutement. Ensuite, ces gens doivent passer dans une école et cette école débute à un moment donné dans l'année. Sur la base des budgets, nous avons déterminé le nombre de personnes à former. En ce qui concerne le médiateur, la réflexion menée était liée au cahier des charges, à l'organisation. Et il s'est simplement trouvé qu'entre-temps, la situation économique a quelque peu changé, en tous cas la situation financière de la Ville a changé et le Conseil communal, à juste titre a pris des mesures pour éviter d'aggraver la situation financière. Ces mesures ont "malheureusement porté aussi sur le médiateur". Mais c'est une question d'équité au sein de l'administration et il était trop facile de dire que nous avions promis et que nous y avions droit et tant pis pour les autres.

Il était donc normal que nous fassions aussi cet effort du côté de la police, mais vous ne pouvez en tous cas pas nous accuser de ne pas vouloir le médiateur, c'est nous qui vous l'avons proposé, c'est nous, Conseil communal, qui sommes venus vers vous en vous disant que nous avions besoin de cette personne. Aujourd'hui, ne nous dites pas que nous ne la voulons pas. Nous la voudrions bien et c'est vrai que la décision prise de suspendre cet engagement est provisoire au vu de la situation financière que nous connaissons maintenant. Nous le rappelons, nous pensons que nous avons besoin de cette personne et que la formation en matière de médiation que nous dispensons à nos collaborateurs, n'est pas suffisante. Elle ne permet pas de prendre en compte, ou en charge, certains dossiers relativement complexes et pour lesquelles nous devons avoir une personne spécialisée dans le domaine.

Vous nous avez également parlé du rapport. C'est le même rapport, celui dont nous avons parlé tout à l'heure à M. Sandoz et qui est lié à l'organisation. C'est aussi celui sur lequel nous avons promis que nous viendrons avec le problème des effectifs. Lorsque nous construisons la

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

maison nous devons savoir quelle sera notre mission, ce que la police cantonale attendra de nous, quels moyens financiers elle va nous donner pour que nous puissions ensuite construire les étages. Tant et aussi longtemps que nous ne savons pas exactement quelles sont nos missions, les objectifs d'intervention, le nombre de personnes que nous devons mettre à disposition, nous ne pouvons pas venir avec un rapport qui précise tout cela. En tous cas, ce que nous pouvons vous dire, c'est que lorsque nous viendrons avec le rapport sur la sécurité, nous avons dit que ce serait encore dans le premier semestre de l'année prochaine, pour autant que les négociations soient terminées, ce qui devrait être le cas, avec une construction globale. Il y aura non seulement la partie collaboration avec la police cantonale et qui répondra aux soucis du groupe radical, il y aura également l'autre partie qui concerne les problèmes de proximité, de la manière dont nous allons traiter ces problèmes. Nous viendrons aussi avec des propositions. En tous cas dans l'ensemble du projet que nous avons avec la police cantonale, nous voulons travailler sans augmentation d'effectifs. L'objectif que nous avons c'est, aujourd'hui, de travailler sur la base de ce que nous avons et de travailler dans une vision où nous devons remplir la mission avec les moyens que nous avons aujourd'hui. Si nous avons besoin d'autres moyens, par exemple dans le domaine de la proximité, il faudra bien que nous les trouvions ailleurs, en gagnant en efficacité dans le domaine administratif, par exemple, ou alors en lâchant d'autres missions au profit de celle-ci. Cela fait partie de la réflexion que nous menons et qui est importante.

Au niveau du personnel et c'est ce que nous avions dit l'an dernier, il est aujourd'hui sous contrat. Il est engagé puisque, vous le savez certainement, le personnel que nous engageons et en formation est déjà compté dans nos effectifs. Cette année, nous avons, en 2003, des effectifs qui se sont améliorés par rapport à 2002, mais nous ne les avons quasiment pas vu. Ils n'ont pas été engagés. Nous sommes donc dans une situation où nous avons une année de formation. Ils vont venir au travail à partir de l'année prochaine. Si le Conseil général devait refuser le rapport et dire que notre construction ne tient pas la route, vous aurez tout loisir de le faire, il faudra donc le faire au travers des départs en retraite, car nous avons des mouvements, mais les personnes que nous avons engagées, qui nous font confiance, et que nous avons formées à nos frais, nous n'allons pas les mettre à la porte au mois de février. Ce sont des gens qui ont une valeur énorme. S'il devait y avoir un Conseil communal désavoué, nous reviendrons à ce moment à une structure différente, mais nous y reviendrions, par étape, au travers de départs naturels.

Vous nous avez posé la question du coût annuel d'un policier. C'est un peu difficile de répondre car cela dépend de quel policier il s'agit. Si c'est un jeune en première année ou s'il s'agit d'un officier qui est là depuis 15 ans, c'est variable. Sauf erreur, en première année, ce sont des gens qui gagnent environ 5'000 francs par mois. Les officiers, eux, gagnent des pactoles... beaucoup plus... Ce que nous aimerais dire encore au niveau des effectifs, c'est qui faut rappeler que depuis dix ans les forces d'intervention de la Ville de Neuchâtel n'ont pas évolué. Je ne parle pas des gens que nous venons d'engager récemment. Nous avions 57 personnes en 1993, nous en avions 57,8 en 2002. Je peux vous dire que depuis dix ans ce qui est exigé de la police est plutôt en augmentation. Je ne parle pas de la criminalité, c'est un lieu commun de le dire. Mais si vous regardez le nombre de dénonciations, le nombre de commandements de payer que nous devons distribuer, le nombre d'enquêtes de naturalisation, dans tous ces domaines il y a eu une augmentation importante et il faudra en tenir compte aussi le moment venu. Pour terminer, je dirai que c'est aussi une question de qualité de vie de savoir quel est le niveau de sécurité que nous voulons dans cette ville. Nous croyons que, lorsque vous avez une femme qui est battue, un commerçant à qui on vole de la marchandise, des locataires qui voient leur maison souillée, je vous assure que, pour eux, c'est aussi une question de qualité de vie de savoir que l'intervention de l'autorité sera une intervention efficace.

M. Blaise Horisberger ajoute :

- Une question complémentaire qui a sans doute échappé au directeur de la police, j'avais demandé quel était le coût d'un demi-poste de médiateur?

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, précise :

- Nous pensons que, charges comprises, c'est un demi-poste qui doit coûter environ 50'000 francs.

M. Blaise Horisberger rajoute :

- Ayant cette information notre groupe propose d'ajouter un nouvel **amendement** au budget 2004 qui demande la réintégration du demi-poste de médiateur avec une **augmentation du budget de 50'000 francs**. Je crois qu'il sera temps, comme le directeur de la police nous l'a précisé, de discuter des détails de l'attribution de ces postes lorsque

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

nous aurons le rapport entre les mains et, de façon à ce que cette possibilité d'engager un médiateur soit inscrite dans le budget 2004 du Conseil communal nous pensons nécessaire de déposer cet amendement.

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, souligne :

- Nous allons vous demander de refuser cet amendement dans la mesure où il y a maintenant une réflexion globale au niveau des corps de police. Alors attendez d'avoir le rapport et vous verrez bien si l'ensemble de notre construction tient la route ou non et vous verrez que, dans ce rapport, ce demi-poste dont vous parlez, sera inclus. La question sera de savoir comment nous serons arrivé à le financer, à quoi nous aurons dû renoncer pour pouvoir le financer ou dans quelle échéance nous pourrons l'avoir. Ce sont encore des points discutables. Nous vous demandons donc de ne pas modifier le budget.

08 Police du feu

La parole n'est pas demandée.

09 Instruction publique

M. Pascal Sandoz déclare :

- Nous restons un peu dans la même thématique puisque la question porte sur la violence à l'école au niveau secondaire. De nombreux témoignages se font l'écho d'une montée de la violence verbale et physique dans les écoles. Je ne parle pas ici des querelles de cour de récréation, mais bien de la violence juvénile, amplifiée par le phénomène des bandes de jeunes. Ces bandes sont à forte connotation identitaire et les conséquences sont évidemment l'exclusion, voire l'affrontement. Les témoignages recueillis, de manière spontanée, concordent tous. Qu'il s'agisse d'élèves qui ont peur des coups, qui ne savent pas s'ils doivent les rendre ou pas, résister ou se soumettre, qu'il s'agisse des parents, parfois en plein désarroi ou qu'il s'agisse encore des enseignants dont la majorité se retrouve dans la salle des maîtres à l'heure de la récréation, sans doute ne sachant plus très bien comment intervenir à l'extérieur. Le journal "24 Heures" rapportait dans son édition du 22 novembre, les déboires d'un jeune père travaillant dans les services sociaux et de son fils battu par une bande. Il invitait tout un chacun à dénoncer cette

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

violence scolaire, ici vaudoise, des jeunes, qui se prolonge dans la rue et portait le cas devant la justice. Le Conseil communal peut-il nous informer de la situation neuchâteloise, quelle est son appréciation de la situation? Des mesures de prévention existent-elles et quelles mesures de dissuasion, voire de répression peut-il appliquer au cas où la situation continuerait d'évoluer comme il semble dans la mauvaise direction?

M. André Obrist ajoute :

- Pour le Lycée Jean-Piaget, au poste 09.53.314-37 "nettoyage par des tiers". Il est budgeté 60'000 francs. Le Conseil communal peut-il nous dire si cette somme est uniquement destinée aux nouvelles salles de classe, quai Robert-Comtesse? Si la réponse est positive, ne trouve-t-il pas que cette somme est excessive?

M. Blaise Péquignot précise :

- Le rapport de la sous-commission nous dit qu'il y a une augmentation des charges due à l'augmentation du nombre d'élèves et de classes et, en conséquence d'enseignants, le nombre d'élèves par classe restant, lui, stable. Ne serait-il pas possible d'augmenter le nombre d'élèves par classe ou réduire le nombre de classe et, par voie de conséquence, les charges liées à l'engagement d'enseignants supplémentaires pour équilibrer cela? Evidemment, mon but n'est pas de faire passer les classes de 18 élèves à 36, nous sommes d'accord, mais quelques unités supplémentaires pourraient peut-être réduire d'une classe ou de deux et cela pourrait avoir des effets bénéfiques sur les charges de la Ville.

Mme Raymonde Wicky intervient :

- Je me trouve dans une position embêtante. Je me demande si en augmentant le nombre d'élèves par classe on n'est justement pas en train de faire en sorte qu'il y a moins de temps aux enseignants pour faire de la prise en charge de chacune et chacun des élèves qui en auraient besoin et, par-là même, de réduire l'incivilité et la violence qui règne dans les classes?

M. Eric Augsburger, Directeur de l'instruction publique, déclare :

- La violence à l'école et particulièrement à l'école secondaire cela pourrait nous mener très loin, encore que. Je ne suis pas dans la cour des écoles tous les jours, mais les directions de l'ESRN disent toutes, à l'unisson, qu'il n'y a pas plus de violence à l'école secondaire qu'il y en

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

avait au début des années 1990. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas mais, contrairement à ce que nous entendons dire ici et là. Méfions-nous des rumeurs et peut-être même des articles parus dans "24 Heures", nous l'avons vu tout à l'heure avec M. Affolter. Je crois qu'il faut s'en tenir aux faits dans les écoles secondaires. Quand il y a des problèmes de violence, nous ne nions pas qu'il y en a parfois à l'école, les auteurs de ces actes sont sanctionnés. Et quand je parle de sanctions cela peut aller d'un placement dans une institution sociale jusqu'à l'exclusion pure et simple d'un élève, à plus forte raison s'il n'est plus en âge de scolarité obligatoire et qu'il fait, par exemple, une dixième année d'école.

Il y a des projets de prévention. Il y a un concept cantonal qui s'appelle "Ecole sans violence". C'est l'ESRN, à travers ce concept, qui propose même des projets "d'école-citoyenne" dans différents collèges ou bâtiments de l'ESRN, des journées "santé" également. L'ESRN, vous le savez également, depuis un certain temps, dispose d'un conseiller socio-éducatif qui mène une action tout à fait bénéfique au niveau des classes d'orientation. On voit déjà passablement de cas d'enfants, évoluant quelquefois dans des situations sociales péjorées, dont la situation aurait tendance à s'améliorer grâce à son action.

On a entendu beaucoup de choses sur la violence, mais elle ne se commet pas forcément en milieu scolaire, il faut le dire très clairement. Elle se commet souvent en dehors. Probablement que M. Sandoz fait aussi allusion à des faits qui se sont produits récemment où un élève de l'ESRN a commis un acte délictueux. Cet élève n'est plus à l'école actuellement. Il est placé en stage dans une institution et le comité de l'ESRN aura, prochainement, à statuer sur une expulsion pure et simple de cet élève. Le problème est donc pris très au sérieux quand il y a un acte qui est commis au sein, voire même à l'extérieur, de l'école. C'est une bonne chose et je dis qu'il y a cette possibilité d'agir selon les cas. Nous n'allons pas colporter, ici comme dans le cas de l'aide sociale, des rumeurs, car on entend des "on dit" tous les jours. Les faits sont aussi là et je vous précise une fois encore que la violence en milieu scolaire n'a pas subi d'augmentation ou plutôt d'évolution depuis 15 ans.

Il est clair qu'il y a des actes d'incivilité qui ne sont pas à confondre avec les actes de violence. L'incivilité, les enseignants, les directions d'écoles, les concierges, la subissent tous les jours. Les incivilités, c'est de l'impolitesse, ce sont des tags, c'est tout ce que vous pouvez imaginer mais ce ne sont pas des actes de violence au sens où nous l'entendons.

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

En ce qui concerne le Lycée Jean-Piaget et les charges au niveau du nettoyage, il y a effectivement des charges induites par l'ouverture des modules provisoires. Ce n'est pas un scoop. Nous l'avions annoncé lors du rapport, il y a pratiquement un an, ici, concernant la construction de ces modules provisoires. Nous avions dit qu'il faudrait prévoir un poste d'environ 40 % de conciergerie. Ce n'est pas forcément 60'000 francs. Mais je peux vous annoncer aujourd'hui que, si vous vous souvenez bien, nous avons ouvert un premier niveau de conteneurs lors de la rentrée scolaire qui vient d'avoir lieu et que nous avions prévu de mettre un deuxième étage de conteneurs dès la prochaine rentrée 2004-2005. Nous n'aurons pas besoin de le faire car le Lycée Jean-Piaget pourra louer des classes dans le bâtiment sis Passage Maximilien de Meuron, actuellement encore occupé par le secteur de formation continue du CPLN. En reprenant ces classes, le Lycée aura aussi des frais liés à la conciergerie. Ces 60'000 francs ce n'est pas l'engagement d'un concierge, mais c'est une externalisation des coûts et comme c'est aussi temporaire, nous faisons appel à une entreprise de nettoyages car nous n'allons pas engager un concierge pour le licencier dans quelques années.

En ce qui concerne l'augmentation du nombre d'élèves par classe, le problème n'est pas simple. Nous y réfléchissons, encore qu'il ne faut jamais faire de tabou des pistes d'économies possibles. Ce n'est pas simple car vous savez qu'à l'école primaire, nous avons une moyenne d'environ 18 élèves par classe. C'est une moyenne et cela ne veut pas toujours dire quelque chose. Cela signifie qu'il y a des classes qui peuvent avoir 16 élèves et d'autres 20. On ne pourrait pas décider de dire, du jour au lendemain, que la moyenne des classes sera de 20 élèves car on ne peut pas envoyer, par exemple, les enfants qui habitent Serrières au collège du Crêt-du-Chêne, en tous cas pour ce qui concerne les élèves de l'école primaire.

Au niveau de l'ESRN c'est peut-être moins difficile encore que j'entends déjà certaines communes pousser de hauts cris. Quand il y a des élèves du Landeron que l'on veut envoyer à Marin pour essayer de compléter des classes, les lettres de parents, M. Péquignot en sait quelque chose puisqu'il est au comité scolaire, disent qu'il est hors de question que leur enfant soit déplacé dans un autre collège. Je ne peux que donner raison à Mme Wicky. Il y a un moment où on ne peut pas assumer ce problème trop longtemps. Il est vrai qu'il y a une certaine contradiction à mettre plus d'élèves par classe sans créer des problèmes de cohabitation des élèves eux-mêmes. Je pense qu'un certain nombre d'actes de violence sont aussi dus à des classes non pas en sur-effectif, mais quand il y a

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

deux ou trois élèves qui ne vont pas bien, cela a rapidement tendance à pourrir l'atmosphère générale. Je vous dirai que nous ne faisons pas de tabou en ce qui concerne l'augmentation des effectifs, mais dans des proportions raisonnables.

Mme Raymonde Wicky ajoute :

- En complément de ce qui vient d'être dit et puisque tous les partis sont représentés, soit au Syndicat intercommunal de l'ESRN ou au comité scolaire, je voulais juste dire qu'il ne s'agit pas seulement de projets qui sont, dans l'établissement de l'ESRN, en ce qui concerne non seulement la violence mais aussi les incivilités, le comportement en général. Effectivement, le concept "d'école citoyenne" où il y a un contrat sur des valeurs qui est signé entre l'école et les élèves. Il y a déjà de nombreuses années que la médiation scolaire existe, la médiation par les pairs, c'est-à-dire les élèves eux-mêmes sont formés à résoudre le plus possible les conflits à l'intérieur de leur école avec leurs congénères, etc. Toutes sortes d'autres mesures aussi sont mises en place. Je voudrais dire qu'il serait aussi important que toutes ces informations soient communiquées effectivement à l'intérieur des groupes par les représentants dans les diverses commissions.

10 Affaires culturelles

M. André Obrist déclare :

- Le Musée d'ethnographie fête ses 100 ans l'an prochain. Une somme forfaitaire a été attribuée à cet événement. Le Conseil communal peut-il nous dire quels seront les frais effectifs pour cet anniversaire et quelles expositions temporaires seront organisées en 2004?

M. Christian Boss souligne :

- Toujours sur le même sujet. On parle de déficits, de situation catastrophique, certaines sections travaillent avec des budgets à enveloppe. Ici nous nous retrouvons, à cause des 100 ans d'un musée, avec une subvention particulière de 50'000 francs. Pourquoi ce musée n'aurait-il pas pu opérer dans le cadre de cette enveloppe? J'imagine que d'autres musées vont fêter leur Xme jubilé et que l'arrosoir à subventions de la culture va continuer, même si nous nous trouvons en période de sécheresse.

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

M. Gérald Comtesse ajoute :

- Lorsqu'il y a trois ans nous avons voté le crédit pour l'aménagement des Galeries de l'histoire on avait précisé que l'entretien de ces galeries serait effectué par le personnel du Musée d'art et d'histoire. On constate qu'aujourd'hui on crée un demi-poste de surveillant. Peut-on nous donner une explication à ce sujet?

M. Eric Augsburger, Directeur des affaires culturelles, déclare :

- Concernant le centenaire du MEN qui aura lieu en 2004, je vais vous montrer que la Ville de Neuchâtel n'est pas forcément aussi généreuse que certains le pensent. Le budget de ces manifestations du centenaire s'élève à environ 1 million de francs. Le budget est énorme, mais je vais vous rassurer et aussi vous dire que 50'000 francs peuvent faire des petits. Autrement dit, le MEN, à travers la société des amis du musée, a trouvé actuellement 600'000 francs auprès de sponsors. Croyez-vous que ces sponsors seraient venus si la Ville n'était pas sortie du trou? Si nous avions dit qu'il n'est pas question de mettre un seul centime, aurait-il été possible de faire appel aux seuls fonds privés? Il y en a d'autres qui viendront encore car le MEN est très porteur dans les milieux privés, auprès de certaines grandes entreprises, auprès de certaines banques qui ont depuis longtemps, contrairement à d'autres personnes assises sur ces bancs, compris l'importance et le rôle porteur du Musée d'ethnographie.

L'Etat et l'Université de Neuchâtel donnent 50'000 francs chacun. Je crois que la démonstration est ainsi faite que 50'000 francs peuvent rapporter beaucoup d'argent. Au départ, les ambitions du MEN étaient encore plus importantes. Nous avons raboté, et c'est bien normal dans cette période délicate sur le plan budgétaire. Nous avons dit aussi à ceux qui ont des projets qu'ils ne pourront pas forcément les réaliser avec autant de moyens qu'ils le souhaitent. Il y a beaucoup de choses qui se cachent derrière cet anniversaire. Vous en aurez d'ailleurs prochainement des échos dans la presse. On vous annoncera quelles sont les manifestations qui auront lieu en 2004. Il y en a de nombreuses, elles sont très particulières et il n'y aura pas d'exposition temporaire en 2004 au MEN mais elle sera remplacée par une série de manifestations qui auront lieu dans le musée, mais aussi dans le parc de la villa De Pury. Je peux vous dire que cela éveille tellement d'intérêt à l'extérieur que le comité de patronage est présidé par M. Charles Kleiber, secrétaire d'Etat à la science et à la recherche. Je pense que si M. Kleiber se donne la peine de présider ce comité c'est parce qu'il pense

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

que le MEN a un rôle scientifique très important à jouer, non seulement dans notre ville, mais dans ce pays.

En ce qui concerne les Galeries de l'histoire, il est vrai que nous pensions, à l'époque où nous avions présenté la demande de crédit concernant la transformation des anciennes galeries Léopold-Robert, que nous pourrions faire sans surveillant. Mais il a bien fallu se rendre à l'évidence. La plupart d'entre-vous ont visité ces Galeries de l'histoire, ont vu qu'il y avait un certain nombre d'objets exposés, ne serait-ce que les maquettes, que l'on ne peut pas laisser tout simplement sans surveillance. Nous avons engagé un surveillant à mi-temps qui travaille, pour la plus grande partie de son temps le week-end, au moment où l'archiviste communal, qui travaille à 80 %, n'est pas là, au moment où la conservatrice du département historique, qui est engagée à 60 %, n'est pas là et au moment où l'assistant conservateur à 50 % n'est pas forcément là. Entre ces trois personnes nous arrivons à 200 %. Le surveillant à mi-temps nous permet donc d'assurer une surveillance correcte de cet endroit. Il est vrai que nous n'avions pas prévu cela au début et nous pensions qu'avec le seul système de surveillance électronique le tour serait joué. Il y a des caméras vidéo qui permettent de ne pas forcément avoir un surveillant à demeure mais d'avoir une surveillance exercée par l'archiviste communal ou la conservatrice. Mais on ne peut pas leur demander de se déplacer à l'extérieur, de s'adonner à des travaux de recherche et de faire constamment de la surveillance.

M. Christian Boss, en présentant un graphique, ajoute :

- Certes, la culture a les yeux plus grands que le ventre. Preuve en est ce petit histogramme qui montre que le deuxième poste de dépenses nettes par habitant c'est la culture. S'agissant des 50'000 francs, je pense que cela eut été préférable de les investir dans le poste de médiateur et non pas de subventionner une manifestation de ce genre.

M. André Obrist précise :

- Le Conseil communal nous apprend qu'il y a un budget de 1 million de francs pour ces festivités, ce que je trouve assez gigantesque, que l'on a déjà 600'000 francs de capitaux privés. Qui garantit les 400'000 francs restants si par hasard comme à l'Expo.02 les privés ne sont pas aussi généreux qu'ils auraient dû l'être?

M. Eric Augsburger, Directeur des affaires culturelles, déclare :

- Je n'ai peut-être pas été assez clair tout à l'heure. Le budget est assuré en très grande partie par des fonds privés que sollicite la société des amis du Musée d'ethnographie. Autrement dit cette société va payer un certain nombre de manifestations pour le compte du musée. Je n'ai pas dit qu'il manquait 400'000 francs. Nous avons dit qu'il y avait 600'000 francs trouvés dans les milieux privés, qu'il y avait 100'000 francs entre l'Etat et l'Université. Il y aura une partie, j'ai oublié de le dire tout à l'heure, qui sera prélevée sur le budget habituel du musée. Il reste un solde encore à trouver auprès de sponsors ou de mécènes. Si l'argent n'est pas trouvé, le musée fera avec ce qu'il a. Il n'y aura donc pas 1 million de francs engagés et ensuite un déficit à payer par la collectivité publique.

11 Services industriels

La parole n'est pas demandée.

12 Hôpitaux

La parole n'est pas demandée.

13 Sports

M. Didier Rochat déclare :

- C'est vrai que c'est régulièrement une préoccupation, que ce soit les piscines ou les patinoires. Cette fois, c'est à nouveau les patinoires. On sait que les patinoires ont des horaires d'ouverture assez courts et que lorsque l'on a des queues qui, pour des questions techniques, mais aussi par manque de personnel, font que cela devient la "cacophonie" à l'entrée. C'est un peu dommage parce que cela terni l'image de la Ville pour quelque chose qui, finalement, sur un court laps de temps, il faut peut-être concentrer un maximum d'efforts. Une bonne partie du temps cela marche mais, dès qu'il y a des activités supplémentaires, il y a des fois les caisses qui ne marchent pas et tout n'est pas toujours bien coordonné et souvent un manque chronique de personnel pour un cours laps de temps, je le rappelle, c'est souvent le week-end. Ne peut-on pas trouver des solutions qui soient agréables de ce côté-là?

M. Jean-Pierre Baer ajoute :

- J'aimerais dire quelques mots sur le complexe de la Maladière par rapport à la vie des associations. Nous n'avons pas à nous prononcer sur les aspects financiers du complexe de la Maladière, puisque c'est une opération qui tourne d'elle même mais, ce que j'aimerais faire et que j'aimerais que le Conseil communal nous assure que la vie des sociétés locales qui occupent un certain nombre de bâtiments qui vont être touchés par ces transformations, que le Conseil communal nous garantisse, de façon à couper court à toute rumeur, encore une fois, que la salle omnisports, par exemple, restera debout jusqu'à la fin du chantier, jusqu'à la mise à disposition de nouvelles salles, ce qui permettra à l'ensemble des usagers de pouvoir pratiquer leur sport et leurs activités sans interruption et que pas seulement le football soit promu dans notre ville.

M. Didier Burkhalter, Directeur des sports, déclare :

- Si j'ai bien compris M. Rochat, il y a donc une foule de personnes qui prend d'assaut les patinoires, ce qui est une bonne nouvelle mais qu'il n'y ait pas assez de monde à l'entrée pour les faire payer, c'est une moins bonne nouvelle. Je regarderai donc ce qu'il en est. Personnellement, je trouve qu'il n'y a pas assez de monde, donc cela m'étonne un peu, mais je vais vérifier ce que vous dites.

La salle omnisports restera-t-elle debout jusqu'au moment où on va la coucher, si je peux me permettre l'expression? Oui, je le confirme une fois encore. Mais c'est vous-mêmes qui l'avez voté, c'est dans le règlement du plan spécial, donc nous ne saurions faire autrement. Le problème n'est pas tellement là. Il sera entre la mise à disposition de la halle sportive de la Riveraine, qui est en peu en retard par rapport au planning. Il y avait déjà eu un retard de 4 ou 5 ans et maintenant il y a un retard d'une année supplémentaire et la démolition de Pierre-à-Mazel 1 et 2 va nous causer quelques problèmes de timing s'il est confirmé que le chantier de la Maladière débute en janvier. A ce moment, les halles Pierre-à-Mazel 1 et 2 seraient démolies dès le mois de juin de l'an prochain donc dans très peu de temps tandis que la halle omnisports, elle, reste dans cette période et jusque, en principe, au début de 2006, selon le règlement du plan spécial. Cela dépendra aussi de l'avancement du chantier du complexe sportif de la Maladière. Il y aura donc un certain nombre de problèmes, mais nous cherchons des solutions pour chacun, que ce soit le sport scolaire ou associatif. Il faudra aussi un peu de

compréhension de chacun car, évidemment, dans cette période relativement courte, il faut faire avec, en quelque sorte. Après, la situation sera nettement meilleure et s'améliorera progressivement.

14 Tourisme et transports

Mme Dorothée Ecklin déclare :

- J'ai lu dans le journal que la Ville s'était retirée du financement d'une liaison de transport public qui existait entre Neuchâtel et Berne, notamment le week-end. L'article était un petit paragraphe. Je demande des explications, notamment si cela se voit au budget?

M. Christian Boss intervient :

- Je souhaitais savoir quel était le rôle de la Ville de Neuchâtel dans le cadre du réseau urbain neuchâtelois, en particulier quelles sont ou seront les tâches dévolues à la Ville par rapport à la question des transports publics? Vous avez tous vu, dernièrement, un appel d'offres pour l'étude d'un système de transport public entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Il touche étroitement la Ville de Neuchâtel et l'agglomération neuchâteloise. Quel est le rôle de la Ville dans ce contexte et quelles sont les conséquences financières auxquelles nous pouvons nous attendre?

Mme Madeleine Bubloz ajoute :

- J'avais une question au sujet du ballon captif qui était sur les Jeunes-Rives au moment d'Expo.02. Aujourd'hui, il y a toujours les infrastructures mais il n'y a plus de ballon. Que va-t-il advenir du tout?

M. Pascal Sandoz précise :

- Il a souvent été question du rapprochement des Sociétés de navigation du lac de Bienne et de celle des lacs de Neuchâtel et Morat. Un postulat avait même été déposé, au printemps 2001, par le groupe libéral visant à ce rapprochement. Selon le dernier rapport de gestion du Conseil communal, on précise : "Le renforcement des collaborations est en cours. A l'étude." Le 9 octobre, le Journal du Jura relatait les difficultés financières de la Société de navigation du lac de Bienne. Il était question d'un déficit de l'ordre de 7 à 800'000 francs. Où en est le rapprochement entre les entreprises de navigation des trois lacs et surtout où en est la

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

volonté politique des conseils d'administration d'y travailler? Quelle est la situation financière de notre Société de navigation?

M. Pierre Bonhôte, Directeur du tourisme et des transports, déclare :

- Je tiens tout d'abord à vous remercier de l'intérêt que suscite cette section auprès des différents groupes. La question de Mme Ecklin qui porte sur la ligne "moonliner M 18" qui relie Berne à Neuchâtel demande la raison pour laquelle nous avons renoncé à la subventionner. Il y a deux raisons. Tout d'abord, nous avons constaté, au terme d'une première année de fonctionnement, que cette ligne était peu fréquentée. Dans la mesure où la question ne m'a pas été annoncée, je n'ai pas les chiffres à vous citer avec précision. Mais c'est à peu près 2 à 3 clients partant de Neuchâtel par course, ce qui a été jugé insuffisant, au vu de la subvention de 10'000 francs par année que nous accordions pour 3 courses par semaine, courses qui ont lieu dans les nuits du jeudi au vendredi, du vendredi au samedi et du samedi au dimanche. Il est vrai que cette ligne avait deux intérêts. Le premier, c'est qu'elle permettait aux noctambules de rentrer chez eux tardivement en utilisant un transport public plutôt qu'un véhicule. La deuxième, c'est qu'elle permet également aux personnes se rendant à l'aéroport de Zurich-Kloten de prendre le premier train qui part de Berne et, ainsi, de pouvoir accéder à cet aéroport. Mais ces deux fonctions n'ont pas suffisamment fait recette à nos yeux pour que nous puissions continuer, dans la situation financière actuelle, de poursuivre le financement de cette ligne.

Il y avait une autre raison au fait que nous avons suspendu cette subvention, c'est que la Ville de Berne ne contribue pas au financement de cette ligne. Ce sont toutes les communes entre Berne et Neuchâtel, nous y compris, qui financent. La Ville de Berne, elle-même ne paie rien alors qu'il y a un certain nombre d'habitants qui l'utilisent et qui sont même la majorité des utilisateurs. Il nous semblait qu'il y avait une certaine asymétrie. Mais, rassurez-vous, malgré le fait que nous nous soyons retirés de la subvention, la compagnie, qui exploite Bernmobil cette ligne a décidé de poursuivre l'expérience jusqu'en avril 2004. Elle s'est fixé l'objectif d'atteindre un nombre de clients suffisant pour nous convaincre qu'il y a lieu de rétablir la subvention. Nous sommes heureux que cette compagnie de transport ait accepté de prendre le risque à sa charge et si, en avril, nous constatons que cette ligne attire une clientèle suffisante, nous pourrons éventuellement reconsidérer notre décision.

Le sort du ballon captif est suspendu à la décision d'éventuels repreneurs. Le problème de ce ballon qui a fonctionné pendant Expo.02

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

est que l'investissement, qui s'est monté à un peu plus de 2 millions de francs, a dû être financé par les promoteurs et propriétaires de ce ballon, par des fonds mis à disposition à court terme, sous forme de prêt bancaire notamment. Ils espéraient, pendant Expo.02, pouvoir encaisser des sommes considérables, ce qui ne s'est pas produit parce qu'un ballon captif cela ne peut pas voler tous les jours et les jours où cela peut voler, cela n'a qu'une capacité limitée qui fait que les jours de beau temps, les files d'attente pouvaient quelquefois atteindre $\frac{3}{4}$ d'heure, ce qui a pu dissuader un certain nombre d'utilisateurs. Les chiffres escomptés n'ont donc pas été atteints ce qui fait que la société exploitante se trouve dans une situation particulièrement difficile et qu'elle n'a, actuellement, plus les moyens de poursuivre l'opération. Il faut savoir que le seul gonflage de ce ballon coûte environ 60'000 francs en hélium. Cette société cherche donc à remettre l'exploitation à un repreneur. Des contacts sont en cours. Nous arrivons, à la dernière minute, actuellement, presque à la dernière seconde, puisque la concession d'utilisation arrive à échéance à la fin de ce mois. A ce moment, soit la société a trouvé un repreneur et nous pouvons entrer en matière pour prolonger la concession, nous avons déjà eu des contacts avec le Conseil d'Etat à ce sujet, soit l'installation devra être démontée, ce qui serait naturellement regrettable à nos yeux.

Le Réseau urbain neuchâtelois est un projet de grande importance qui nous tient particulièrement à cœur. C'est le projet phare du programme de législature du Conseil d'Etat. C'est ce projet qui vise à faire en sorte que les deux agglomérations du Littoral, 70'000 habitants et des Montagnes, 50'000, ne fassent, du point de vue fonctionnel, plus qu'une seule agglomération de 120'000 habitants avec, comme but, que cette agglomération puisse "tirer son épingle du jeu" dans la concurrence qui oppose de plus en plus des agglomérations à l'échelle de l'Europe, voire du monde entier. On sait que, dans cette concurrence, ce sont les agglomérations de plus de 100'000 habitants qui parviennent à s'imposer, les autres ayant plutôt tendance à devoir assumer un second rôle.

Pour parvenir à intégrer, du point de vue fonctionnel, ces deux agglomérations, qui le sont déjà largement d'une manière routière, puisque nous savons qu'il y a actuellement plus de 20'000 pendulaires qui circulent chaque jour à travers le tunnel de la Vue-des-Alpes, c'est plus qu'au Gothard, il faut un moyen de transport efficace qui les relie. Actuellement la ligne de train compte 2'000 passagers par jour, soit environ 10 % de part modale, ce qui est dérisoire, d'où ce grand projet, que le Grand Conseil a avalisé, d'étudier la réalisation d'un mode de

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

transport rapide entre l'agglomération du bas et celle du haut, avec, pour objectif, de relier Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds en moins de 20 minutes et Neuchâtel au Locle en moins de 25 minutes, l'idéal étant aux alentours de 15 minutes pour Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds.

Le Grand Conseil a donc accepté un crédit de 550'000 francs à cet effet pour mandater une étude. Elle ne concernera pas que la liaison haut-bas mais l'ensemble des questions de déplacement au sein du Réseau urbain neuchâtelois, soit la liaison Le Locle – Neuchâtel, voire plus loin puisque la variante choisie et privilégiée est celle d'un RER qui devrait desservir l'ensemble de l'agglomération d'un bout à l'autre, donc du Locle à Marin ou Boudry. Il y aura donc deux volets, l'axe haut-bas et l'axe est-ouest. Cette étude a été divisée en deux parties. La première est une étude de besoin de mobilité. Elle doit donc dresser un état des lieux de la demande de mobilité dans les deux agglomérations aussi bien sur le Littoral et dans les Montagnes qu'entre les deux agglomérations. Sur la base des résultats de cette étude, une deuxième étude sera mandatée qui, elle, sera une étude de détermination des modules d'infrastructures nécessaires pour satisfaire ces besoins. Nous avons participé à l'élaboration du cahier des charges de cette première étude. Nous avons été consulté par l'Office des transports car, naturellement, nous tenions à ce que, dans l'ensemble de cette étude, celle qui concerne les liaisons est-ouest au sein de l'agglomération Littoral soit intégrée à la réflexion, ce qui a été fait.

Nous sommes également associé au suivi de l'étude par le biais du Conseil des transports auquel les trois Villes participent par leurs conseillers communaux en charge des transports. Nous avons donc participé à l'élaboration du cahier des charges et nous participerons au suivi de l'étude et à l'adoption de ses conclusions. Par ailleurs, le Réseau urbain neuchâtelois ce n'est pas que des questions de transports, c'est l'ensemble de la structure organisationnelle du canton et des agglomérations qui est en discussion et différents groupes de travail vont poursuivre ou entamer la réflexion à un niveau proche du terrain. D'une part, il y a un groupe de travail qui réunit les trois villes et, d'autre part, un groupe de travail qui réunit l'ensemble des communes de l'agglomération pour voir comment, du point de vue fonctionnel et structurel, faire émerger cette agglomération. L'axe de travail choisi est celui de procéder par contrat plutôt que par création de nouvelles structures qu'assez explicitement, le Grand Conseil avait refusé à l'époque.

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Le rapprochement entre les deux sociétés de navigation des Trois lacs est également un sujet d'une certain ampleur qui va son bonhomme de chemin puisque les contacts entre les deux sociétés se renforcent. Le Conseil général avait adopté, à l'époque, deux postulats tout à fait similaires qui demandaient le rapprochement, même la fusion, entre les sociétés de navigation. Effectivement, dans le rapport de gestion, nous disons régulièrement que ces postulats sont à l'étude car, ils le sont. Ce n'est pas une figure de style pour dire que le dossier est oublié au fond d'un tiroir. Les rapprochements sont en cours et maintenant l'ensemble de la constellation de ces deux sociétés de navigation est favorable à un rapprochement, voire à un mariage à terme, pour plusieurs raisons. Aussi bien au niveau des directions des entreprises que des villes concernées et des cantons, il existe une motivation pour faire avancer ce rapprochement. Au niveau des directions, on peut dire que c'est le cas depuis que la direction de la BSG a changé et que le bon contact entre les deux directeurs et leur volonté d'avancer dans cette direction sont à présent patents.

Par ailleurs, les quatre Villes arteplage qui ont accueilli Expo.02 collaborent au sein de ce qui s'appelle "la Conférence du 15 mai" qu'elles ont porté sur les fonts baptismaux le 15 mai 2002 et qui vise à continuer ou à renforcer leur collaboration amorcée durant l'exposition, par l'élaboration d'un programme d'actions concrètes dans un certain nombre de domaines. L'un de ces domaines, c'est le tourisme et dans ce cadre les quatre offices du tourisme et les deux sociétés de navigation travaillent, sous l'égide du maire de Bienne, M. Hans Stöckli, qui a la responsabilité de cette partie du programme d'action, à la création d'une image commune du Pays des trois lacs et à sa promotion ainsi qu'aux collaborations entre les deux sociétés de navigation. Là aussi, les contacts sont établis et je peux vous dire que mon homologue président de la BSG, M. Hans Stöckli, est également un partisan du rapprochement des deux sociétés, voire également de la fusion. Du point de vue des relations entre villes et présidence des deux sociétés, nous sommes sur la même longueur d'onde. Enfin, ce sont les trois cantons qui subventionnent la LNM, Fribourg, Vaud et Neuchâtel, qui, par leur Office des transports, ont également entamé une réflexion sur ce rapprochement. Là également, la volonté existe d'aboutir et de faire avancer ce rapprochement et arriver, de manière ultime, à une fusion entre les deux entreprises.

La situation financière de la BSG est effectivement mauvaise. Elle l'est moins depuis que le Canton de Berne a accepté de subventionner, à hauteur de 1 million de francs par année, cette société, comme les trois

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

cantons et la Ville de Neuchâtel, le font pour la LNM à hauteur de 2 millions de francs par année. Ce qu'il faut savoir, c'est que ces subventions sont plafonnées pour la LNM alors que, par ailleurs, les charges augmentent. L'année 2003 n'a pas été particulièrement brillante. L'année 2002 avait été extraordinaire, elle avait rapporté un gros bénéfice à la société. Il sera en partie mangé par 2003 qui ne présente pas de bons résultats, pour différentes raisons. Le temps a probablement été trop beau. C'est vrai que lorsque la température atteint 35 degrés, les gens n'ont pas forcément une grande envie d'aller se faire griller sur le lac, sur des bateaux. Ils ont plutôt tendance à vouloir être dans l'eau. C'est peut-être une raison. Il est vrai que la conjoncture économique fait aussi que les dépenses de loisirs ont été réduites pour un certain nombre de touristes. Il apparaît évident que nous devrons, pour les années 2004 et 2005, prendre un certain nombre de mesures qui conduiront vraisemblablement à des réductions de prestations. Nous sommes en train d'évaluer lesquelles seront les moins douloureuses. Vous le voyez, les réflexions ne sont pas forcément différentes dans ce Conseil général et dans les conseils d'administration des sociétés auxquelles nous participons.

Le processus avance donc, on peut dire que les feux sont au vert ou à l'orange aux différents niveaux où les décisions doivent se préparer et se prendre.

Mme Doris Angst intervient :

- Je voulais rappeler que le Conseil communal s'est engagé envers une ONG que le ballon captif sera démonté fin 2003.

M. Pierre Bonhôte, Directeur du tourisme et des transports, précise :

- Il est clair que le permis de construire se termine à la fin de cette année, la concession d'implantation dans le lac également. Cela fait que s'il doit rester à son endroit actuel, une nouvelle procédure de permis de construire devra être lancée qui permettra, naturellement, par une mise à l'enquête publique, à ceux qui le souhaitent de s'opposer pour de bonnes raisons certainement. Nous n'allons pas éluder les procédures par le fait que le ballon captif resterait à Neuchâtel plus longtemps que prévu.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, Constate que la parole n'est plus demandée. Elle soumet les arrêtés liés au budget 2004 au vote de l'assemblée.

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Le projet d'arrêté II est **adopté par 38 voix sans opposition.**

Le projet d'arrêté III est **adopté par 35 voix sans opposition.**

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 38 voix sans opposition.

**Arrêté
concernant les crédits de construction
pour l'exercice 2004
(Du 1^{er} décembre 2003)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2004 :

	Fr.
a) Forêts et Domaines	200'000.--
b) Travaux publics	300'000.--
c) Urbanisme	300'000.--
d) Police et police du feu	60'000.--
e) Instruction publique	80'000.--
f) Affaires culturelles	60'000.--
g) Sports	100'000.--
h) Services industriels	<u>580'000.--</u>
Total	1'680'000.--
	=====

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 1^{er} décembre 2003

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Béatrice Bois

La secrétaire,

Doris Angst

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix sans opposition.

Arrêté concernant le crédit pour les différents équipements hospitaliers de l'exercice 2004 (Du 1^{er} septembre 2003)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit de 900'000 francs est accordé au Conseil communal pour les différents équipements hospitaliers de l'exercice 2004.

Art. 2.- Cet investissement fait l'objet d'amortissements pris en charge par le compte de fonctionnement, conformément aux normes édictées par le Service cantonal de la santé publique, le 13 décembre 1972.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 1^{er} décembre 2003

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Béatrice Bois

Doris Angst

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Le projet d'arrêté IV concernant la modification du règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements fait l'objet d'une proposition du groupe radical. La présidente, **Mme Béatrice Bois**, conformément à l'accord de l'assemblée, déclare la discussion ouverte :

M. Philippe Ribaux, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- En ce qui nous concerne notre contribution sera brève. Nous nous rallions à la suppression de cette taxe sur les spectacles qui, depuis très longtemps déjà, ne correspond plus du tout à son but initial. D'autre part, elle pose des problèmes de perception dans un certain type d'établissements. La majorité du groupe se ralliera donc à la suppression de cette taxe sur les spectacles.

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Si vous attendez de moi que je fasse l'éloge de la taxe sur les spectacles, vous allez être déçu. Il est vrai que le développement du représentant du groupe radical, dans sa proposition de suppression de la taxe, montre clairement et avec justesse les faiblesses et les défauts assez rédhibitoires de cette taxe. Il est vrai que cette perception a un champ d'application qui n'est que partiel; tous les cabarets ne sont pas touchés, les discothèques non plus, et que certaines manifestations, pourtant avec billets, mais déclarées privées, je l'ai appris d'ailleurs en lisant le développement, ne sont pas non plus touchées. Ce sont des choses anormales et ces défauts ont été encore accentués par le vote du décret cantonal. Nous pourrions dire que cette taxe est injuste pour ceux qui la paient. Je ne dirai pas cela, mais simplement qu'elle est inadaptée à la situation réelle et légale que nous vivons actuellement, à cause du nouveau décret et par les manières de faire de certains lieux qui proposent des manifestations sans billets mais en majorant le prix de leurs boissons.

Cette taxe, telle qu'elle est conçue, durablement, ne pourra pas demeurer. Mais supprimer la taxe ne rencontre pas notre assentiment pour plusieurs raisons. La première c'est que ce qu'elle donne aux finances communales, soit 6 à 700'000 francs, cette somme participe au développement culturel et sportif par le biais des subventions. Il faut voir que c'est une chose importante et qu'il serait, pour le groupe, fort malencontreux de diminuer justement les subventions culturelles par la suppression de cette taxe de plus d'un demi-million, cette année. Le deuxième élément, même si ce n'est que partiel, est l'effet péréquatif. La suppression de la taxe enlève cet effet péréquatif par rapport à ceux qui

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

viennent suivre des manifestations culturelles et sportives dans notre ville et qui habitent les communes avoisinantes ou du canton et qui ne paient pas du tout, dans leur étendue complète, les coûts d'agglomération que notre ville supporte. Cette capacité péréquative de la taxe n'est qu'un petit bout des éléments des charges d'agglomérations que la ville doit supporter et qui n'ont pas été pris en compte par la loi cantonale. Là aussi, il nous apparaît que ce n'est pas bien de la supprimer alors qu'il n'y a pas un remplacement à cet outil péréquatif qu'offre la taxe. On peut très bien imaginer qu'un plan directeur des parkings en matière de stationnement pourrait offrir un pendant intéressant à ce que la taxe offre sur cet élément.

Dernier élément, au niveau global, financier. Je crois que nous avons tous lu avec une certaine crainte pour le futur que les comptes 2003, au 30 septembre, présentent un déficit de 10 millions de francs, que ce budget prévoit 4,1 millions de francs de déficit. Nous avons eu une discussion intéressante en début de séance pour voir qu'il fallait, non pas laisser ce budget à lui-même après la fin de la séance mais le suivre, suivre les éléments financiers et économiques qui touchent cette ville, dès le premier trimestre de l'an prochain et cela en n'ayant aucun blocage, en étant capable de répondre à toutes les questions qui se posent et aussi d'accepter toutes les réponses qui seront données, aussi bien au niveau des charges que des revenus. C'était fort bien déclaré dans tous les groupes et, deux heures après, nous serions, là, à voter une baisse des revenus, une suppression d'une taxe qui enlève 700'000 francs aux revenus de cette ville, qui nous amènerait à avoir un budget qui frôlerait les 5 millions de francs de déficit, que nous, Conseil général, nous voterions cela. Je dois dire que j'imagine mal la population comprendre notre cheminement. Ce cheminement, nous ne le prendrons en tous cas pas. C'est pour cela, et toutes les autres raisons invoquées, que nous refusons la suppression de cette taxe.

Mme Dorothée Ecklin, porte-parole du groupe popcosol, déclare :

- Mes propos ne seront pas différents de la proposition socialiste. Cette taxe ne fait que des mécontents. Il y a deux raisons générales de la supprimer. L'une parce qu'elle ne répond plus à la motivation de départ et l'autre parce qu'elle ne respecte pas forcément l'égalité de traitement. On peut se poser la question de la valeur juridique d'un billet par rapport à une notion de spectacle. Pour ses partisans, en revanche, cette taxe répond à deux buts politiques. Opérer une compensation des charges de centre pour la ville, qui est un élément très important et il y a aussi une forme de redistribution entre les acteurs qui en bénéficient. Outre ces

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

but, il existe une troisième raison et le groupe socialiste a la même préoccupation que nous, c'est l'importance de cette taxe en termes de recettes et le fait qu'elle alimente le budget des Affaires culturelles, des Sports, et dans une mesure plus marginale, la Police. En l'occurrence, il s'agit d'un montant. Aujourd'hui, la question est de savoir si nous voulons supprimer cette taxe mais comment réaliser les deux buts que nous accordons à cette taxe en compensation des charges et l'autre, si on veut priver les Affaires culturelles et les Sports du montant du revenu de cette taxe? Va-t-on simplement réduire le budget d'autant en 2004 ou trouvons-nous une solution?

Nous n'avons pas de solution. Ni le groupe radical, ni le groupe libéral, ne répond à cette question. Nous refusons donc complètement la proposition des radicaux et nous ne voterons pas l'arrêté tel qu'il est proposé par le Conseil communal car nous avons effectivement un **amendement**. Pour poursuivre la réflexion sur cette taxe, il faut savoir comment nous pouvons, si nous voulons vraiment la supprimer, trouver les recettes ou atteindre les buts que l'on se fixe avec la taxe. Le but du premier amendement d'exonérer les associations à but non lucratif de cette taxe. Là on touche à l'aspect redistributif de la taxe. Si elle doit opérer une forme de redistribution entre les acteurs culturels dans la mesure où certains ponctionnent les spectateurs qui viennent à leur spectacle et que cet impôt comptablement et abstraitemment retourne dans le budget du Conseil communal, se pose la question du problème des subventions qui par-là même retournent. C'est un peu compliqué et on s'est dit que, dans ce cadre, nous pouvions notamment proposer cette exonération. Je crois savoir que les associations, au sens de l'article 60 du Code civil, ne sont pas imposées sur leurs activités à partir du moment où ces activités ne sont pas complètement à but lucratif. Cela nous semblait avoir un sens.

Nous déposons également un **postulat** qui précise : "**Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de soumettre les cabarets et discothèques sis en ville à la taxe sur les spectacles**". Vous l'aurez tous compris, cela fait longtemps que nous discutons de cette affaire. Je ne suis pas sûre qu'il y ait des voies pour continuer sur ce point, mais j'aimerais savoir de la part du Conseil communal s'il a étudié la question et s'il a trouvé des solutions et pourquoi il aurait éventuellement refusé.

Le deuxième postulat va toujours dans la même idée. Il précise : "**Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place une forme de péréquation financière en matière de**

politique culturelle avec les communes périphériques de la ville, au niveau de l'agglomération". On peut peut-être trouver quelque chose, je sais que cela va être difficile, mais je pose la question. Par ailleurs vient aussi la question qu'il faut absolument que le Conseil communal intervienne au niveau du Canton pour que nos charges d'agglomération soient compensées correctement.

M. Philippe Ribaux intervient :

- Il y a des choses qui m'étonnent. Je parle toujours au nom de la majorité du groupe libéral. Cette taxe, qui ne correspond plus du tout à ce pourquoi elle avait été créée, est devenue tout simplement, il faut l'avouer, une "pompe à fric soft". Les gens achètent leur billet et ils ne voient pas qu'il y a une partie qui part dedans. Je voudrais connaître la base légale qui permet ensuite de redistribuer cet argent à différentes associations culturelles. Selon quels critères? Il n'y a rien. Et quand on me parle de péréquation, c'est un argument jésuitique car, à ce moment-là, il va falloir mettre des péages à l'entrée de Neuchâtel, à chaque fois que quelqu'un utilise une de nos rues. Peut-être que nous pourrions l'envisager, mais actuellement, juridiquement, cette taxe ne tient plus.

M. Sylvain Affolter déclare :

- On invoque de faux prétextes pour maintenir cette taxe qui est totalement dévoyée puisqu'elle est non affectée. Elle n'est, comme l'a dit M. Ribaux, qu'un impôt indirect de plus. Le soutien à la culture n'a en tous cas rien à faire avec elle et ce ne sont pas les quelques centaines de milliers de francs qu'elle rapporte encore qui financeront les spectacles. C'est vraiment chicaner beaucoup de monde pour récolter ce que j'ai déjà appelé des "clopinettes". Je ne parle pas des subventions croisées qui consistent à prélever d'un côté pour restituer de l'autre, au mépris de l'égalité de traitement. J'attends toujours la révolte de ceux qui ne touchent rien en retour, mais je risque d'attendre longtemps, car ils ont trouvé un truc pour se rembourser. Je vous le donne en mille, c'est tricher sur les décomptes. J'ose croire que personne n'est dupe de ce petit manège au sein du Conseil communal. A cause de cette fameuse taxe, certains grands organisateurs ont rayé Neuchâtel de leurs tournées. Et lorsque que l'on apprend que le cirque Knie bénéficie d'un taux de faveur, que va-t-on encore découvrir comme injustice. A Lausanne, le Légitif a accepté, à une courte majorité, d'accorder un sursis de deux ans à la taxe. Elle leur rapporte 7 millions, c'est-à-dire, 0,6 % du budget. Pour Neuchâtel, c'est 0,1 %. C'est la dernière grande ville de Suisse à prélever ce type d'impôt au taux exorbitant de 14 %.

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Genève, Zurich, Bâle, Berne, l'ont abandonné, 15 cantons aussi. Le seul argument des Lausannois est le même qu'ici : la taxe fait passer à la caisse les habitants des communes voisines. Mais le Conseil communal de Lausanne est prêt à l'abandonner puisqu'il négocie actuellement une répartition des charges d'agglomération. Il est piquant de constater que ce sursis de deux ans a été obtenu grâce au retournement de veste des popistes qui étaient auteurs de la motion pour abolir la taxe. Argument de départ, je cite : "La taxe pénalise les familles, contraintes de débourser des sommes folles pour se rendre au cinéma et au concert. Elle frappe sans distinction riches et pauvres, pénalisant encore plus ces derniers". Autre lieu, autre discours, n'est-ce pas?

Cette taxe n'existe plus non plus dans les communes moyennes comparables à Neuchâtel comme Sion, Nyon ou d'autres communes du canton de Vaud. Là où elle subsiste, ce sont les exploitants de cinémas qui sont les plus pénalisés alors que, contrairement aux autres acteurs culturels, ils ne bénéficient d'aucune subvention. Les vaches à traire se révoltent donc à juste titre contre une taxe injuste, mal ciblée et qui est totalement obsolète depuis l'introduction de la TVA. Résumons-nous. La taxe sur les spectacles est un héritage de l'ancien temps. Elle n'a plus aucune justification puisqu'elle était le droit des pauvres. Elle est devenue un vulgaire impôt sur la consommation et elle fait double emploi avec la TVA. Cette taxe n'est pas payée par ceux qui font de l'argent avec des spectacles douteux. Cette injustice doit disparaître et elle disparaîtra tôt ou tard, Mais à Neuchâtel on se pique d'arrêter l'évolution de la société comme dans l'affaire de l'élection du Conseil communal par le peuple. L'histoire donnera raison à ceux qui se battent contre ce que j'appelle les scories de l'ancien régime. A bas la taxe sur les spectacles!

M. Pierre-François Aubert ajoute :

- Avant de me faire une religion définitive, je me demande si on arrive à estimer le coût de perception de cette taxe, toutes activités de la commune confondues? Quant au postulat du groupe popcosol relatif aux voies et moyens de soumettre les cabarets à la taxe sur les spectacles on peut déjà dire que c'est impossible. Par contre, je crois que j'en aurais un assez bon pour les autres. Il suffirait de vendre des bons pour des boissons. Au lieu de vendre un premier rang, vous vendez un bon pour un sirop de grenadine que l'acheteur n'ira pas tirer car il n'aime pas le sirop de grenadine. On sait donc que le sirop de grenadine, ce sont les rangs 2 à 7 et ensuite, le sirop de menthe, c'est 8 à 12 et le sirop de citron c'est 13 et suivants. Vous échappez à la taxe

sur les spectacles. Peut-être pourrais-je breveter ce moyen à 2 % du prix du billet?

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Le Conseil communal vous invite à refuser la proposition concernant l'abrogation de la taxe sur les spectacles. Il nous apparaît que le moment est mal choisi pour cette suppression de recettes. Ce serait une intervention structurelle sur les recettes. Nous pensons que le moment n'est pas encore venu de supprimer la taxe sur les spectacles. Nous savons qu'elle est contestée ici et là, quoi qu'il s'agit, tout le monde le sait, d'un impôt de consommation. Ce ne sont donc pas les organisateurs qui supportent la charge de cet impôt, mais les consommateurs. A l'époque, elle avait été instaurée dans un esprit de solidarité à l'égard de la pauvreté. Une sorte d'impôt sur la consommation considérée comme une consommation de riches et que ces sommes devaient être affectées à des activités sociales. Il est vrai que le fondement du décret cantonal de l'époque a été totalement modifié et il s'agit plutôt d'une redistribution et d'une ressource, un simple impôt de consommation que nous connaissons aujourd'hui.

Elle rapporte 625'000 francs et il ne s'agit pas, au yeux du Conseil communal, de "clopinettes" dans la situation actuelle. Nous n'avons pas d'autre proposition pour l'instant pour compenser cette perte de recettes. Le Conseil communal mène une réflexion à ce sujet puisque la question des charges d'agglomération, nous en avons parlé tout à l'heure, reste d'actualité. Le fait que ce n'est pas le contribuable de la ville, mais bien le consommateur de l'agglomération qui prend en charge cet impôt, nous paraît tout à fait justifié au vu de ces charges d'agglomération et des efforts considérables que nous faisons en matière culturelle, mais aussi en matière sportive avec des équipements importants. Nous avons que cela dépasse les besoins de la seule population de la ville de Neuchâtel. Nous avons un rôle de centre à jouer et nous pensons que nous devons aussi avoir des compensations financières face aux charges qu'entraîne ce rôle d'agglomération.

Cette taxe est peut-être désuète, mais le Grand Conseil a décidé, cette année, de maintenir la taxe sur les spectacles et d'abaisser son taux maximum. Une majorité du Grand Conseil a considéré que cette taxe était encore parfaitement justifiée. Pour les syndicats intercommunaux, en particulier les patinoires et le théâtre, la Ville de Neuchâtel avait pris, à l'époque, des engagements à l'égard des communes voisines qui se sont engagées financièrement dans une forme de régionalisation des

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

infrastructures, de reverser, sous forme de subvention, le montant de la taxe prélevée dans le théâtre et les patinoires afin de rassembler les communes autour de ces projets. Elles n'auraient effectivement pas compris, alors qu'elles subventionnent ces activités, que la Ville de Neuchâtel s'enrichisse par l'existence de la taxe sur les spectacles. Cela figure d'ailleurs dans le règlement du syndicat intercommunal du théâtre qui a été présenté au Conseil général à l'époque de l'adhésion à ce syndicat. Il nous paraît que ces engagements doivent être respectés à l'égard des communes voisines. Certaines d'entre elles paient des sommes importantes au titre de subventions à ces activités et les priver de ces subventions amènerait une diminution de leur budget, tant sur le plan sportif au niveau des patinoires, ce n'est pas anodin les sommes redistribuées, que de l'activité du Théâtre du Passage. Nous pensons qu'il est important à l'égard des communes voisines de respecter les engagements qui ont été pris il n'y a pas si longtemps de cela.

Je n'ai pas vérifié si, dans le règlement du syndicat intercommunal des patinoires cet article figurait également. Vous dites que non. Mais nous avions fait du "copier-coller" avec le règlement pour le théâtre et les mêmes engagements avaient par contre été pris à l'époque. C'est important pour nos rapports avec les communes voisines de les respecter.

Concernant l'amendement de popecosol s'agissant des associations sans but lucratif, le décret cantonal est très clair. Il permet peu de créativité sur le plan de la perception de la taxe. La commune a uniquement le choix de percevoir ou non une taxe sur les spectacles et d'avoir un taux de 1 à 10 %. Il n'y a pas de marge de manœuvre. Nous ne pouvons pas dire ce que nous voulons. Les conditions de cet impôt sont fixées. Un amendement tel que vous le proposez ne serait tout simplement pas sanctionné, ni l'arrêté qui le contient. Nous vous invitons à ne pas voter cet amendement. Certaines associations sont subventionnées sous d'autres formes et il peut y avoir des appuis ou des soutiens mais ce n'est pas par le biais de la taxe sur les spectacles que nous pouvons intervenir en faveur des associations. Nous ne pouvons pas englober dans cet impôt tout et rien. C'est un impôt fixe puisqu'il est à la charge du consommateur.

Le coût lié à la perception est assez faible et nous avons compté largement. C'est un montant de l'ordre de 10'000 francs pour la perception. Il faut dire que tout le travail est fait par l'organisateur de spectacles qui se charge, lors de la vente des billets, de faire un décompte. S'il ne l'a pas fait avec les numéros des billets, nous le

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

faisons à la Caisse communale et ce n'est pas un très gros travail. Bien des organisateurs amènent régulièrement des décomptes qui cumulent un certain nombre de spectacles. Nous avons environ 250 décomptes de taxes sur les spectacles par année équivalant à environ 70 heures de travail. Y compris les frais administratif et le matériel, nous atteignons 10'000 francs, ce n'est pas une somme très élevée au vu du montant de 627'000 francs qui est porté au budget 2004.

A propos des remarques écrites de M. Péguignot, sur la question du 13 % qu'il évoque s'agissant du cirque, il s'agissait en fait du calcul à rebours. La taxe de 15 % est en sus du montant du billet alors que, généralement, le consommateur et même l'organisateur de spectacle dit, s'il vend un billet à 20 francs, qu'il est 20 francs, taxe comprise. Si on fait le calcul à rebours entre le chiffre d'affaires et le montant de la taxe, on tombe sur 13 %. Il ne s'agit pas d'un rabais de taxe mais si vous prenez la recette nette ou la recette brute, c'est différent, c'est une règle de trois.

Pour le spectacle organisé par le Lion's Club à l'occasion de son anniversaire, il s'agissait effectivement d'une manifestation payante, mais privée. Il ne s'agissait pas d'une manifestation publique, raison pour laquelle la taxe n'a pas été prélevée. Par contre, le bénéfice de la soirée a largement été reversée au théâtre puisque, grâce au montant ainsi versé, la billetterie a pu être aménagée avec meubles et rideaux. Le budget de la société immobilière qui a construit le théâtre ne permettait pas de l'équiper, dans les moindres détails. Il s'agissait aussi de trouver des sponsors et il a versé une somme de 25'000 francs qui a également permis d'acheter un petit piano. Le Lion's Club n'a pas fait de bénéfice mais a bien reversé le bénéfice de la soirée au théâtre. Mais la raison principale qui fait qu'il n'y a pas eu de taxe sur les spectacles, c'est que c'était une manifestation privée qui ne figurait d'ailleurs pas dans le programme du théâtre.

Je vous inviterai alors à ne pas accepter cette proposition de suppression de taxe, mais soyez assurés que le Conseil communal réfléchit à d'autres voies pour retrouver des ressources dans la même mesure, voire plus, réparties sur la population de l'agglomération. Il y a différentes voies qui doivent être étudiées. Il faut agir dans le cadre de nos relations avec l'Etat pour que nous tenions bien compte de nos charges d'agglomération. Il y a également tout le domaine du stationnement qui est à l'étude aussi maintenant et le troisième plan de stationnement apportera peut-être des réponses à cette question. Mais, pour l'instant, nous souhaitons maintenir cette taxe. Cela ne veut pas dire que nous ne changerons pas d'avis d'ici à quelques années, quand

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

nous aurons trouvé une solution pour remplacer ces recettes et que ce remplacement ne sera pas à la charge du seul contribuable de la ville de Neuchâtel. Nous devons également trouver des solutions pour les syndicats intercommunaux puisqu'il s'agit pour eux de retrouver également des recettes pour avoir le même niveau d'activité et pas reculer dans leurs activités sportives et culturelles, par manque de recettes. Nous n'avons pas encore la solution à ce jour et je vous invite à adopter le projet d'arrêté qui vous est proposé par le Conseil communal.

M. Blaise Péquignot intervient :

- Ce n'est évidemment jamais le moment pour supprimer cette taxe sur les spectacles. L'an passé, le Conseil communal avait retiré le projet en attendant de savoir ce qui allait se passer au niveau du Grand Conseil. Là nous aurions déjà pu discuter de ce point. Cette fois, ce n'est pas le moment parce que les comptes 2003 sont mauvais. L'année prochaine ce ne sera pas le moment parce qu'il y aura tel autre élément; en 2006, itou, ce qui fait que cette taxe sera encore et toujours perçue en ville de Neuchâtel car il n'y aura jamais un bon motif pour la supprimer. Alors on a dit qu'il fallait avoir le courage de se poser un certain nombre de questions et de faire un certain nombre de choix. A un moment donné on constate, quasiment tout le monde l'a dit, cette taxe est injuste, son application différenciée n'est pas justifiable, elle est mauvaise, etc. Mais on veut quand même la garder.

Peu importe le manque à gagner que cela impliquera. A un moment donné, il faut savoir choisir et un certain nombre d'éléments me confortent dans l'opinion qui a prévalu au dépôt de cette proposition. On nous a dit qu'il y avait un effet péréquatif. C'est un faux problème. D'abord connaît-on la proportion des non-neuchâtelois "ville" qui vont au théâtre ou au cinéma ou ailleurs? Il faudrait instaurer, dans cette optique, un prix différencié. Celui qui habite la ville paierait moins que celui qui habite Hauterive ou Saint-Blaise puisque, finalement, l'effet péréquatif, comme cela a été dit, le Neuchâtelois "ville" le paie deux fois. Il y a donc une certaine inégalité à ce niveau.

S'agissant des syndicats intercommunaux, je maintiens que ce versement, et d'ailleurs dans le budget il y a marqué "restitution taxe", est totalement illégal. Alors que la Ville ait pris des engagements à l'époque c'est une chose, mais si on constate, à un moment donné que ces engagements sont illégaux, il faut savoir y renoncer. J'ai évoqué, dans la motivation écrite de cette proposition, une solution simple pour ces syndicats. Si on baisse, théoriquement, le prix du billet de 10 %, rien

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

n'empêche ce même syndicat de maintenir un prix du billet 10 % plus élevé puisque, de toute façon, il récupère, par la bande, l'impôt qu'il a dû verser à la commune. La solution est simple et il appartient à ces syndicats de fixer le prix de leurs manifestations. Le consommateur, puisque c'est un impôt de consommation, ne verra absolument pas la différence. Simplement, au lieu que cet impôt fasse un petit tour par les caisses de la Ville et ressorte pour aller à nouveau dans sa caisse, il l'encaissera directement, ce qui sera plus simple et qui lui évitera également un certain nombre de travaux administratifs alors qu'il ne charge peut-être pas autant la Ville que ce que l'on aurait pu croire en entendant certains propos, mais cela allègera aussi les travaux administratifs de ces syndicats et cela leur fera également des économies. La solution est toute trouvée et, à mon avis, ce n'est pas un avis particulier.

S'agissant du cirque Knie, j'ai intégré cela dans le développement car, ayant eu le billet sous les yeux, en juin, j'ai lu :"Taxe 13 %" et c'est pour cela que je me suis permis de poser la question de savoir s'il y avait une exception. Alors, par une règle de trois dont vous avez tenté de faire la démonstration tout à l'heure, je prends acte qu'il y a 2 % qui passent à la trappe. J'avoue que je ne suis pas très convaincu par ce qui a été dit mais s'il n'y avait que cet élément qui mettait en cause la taxe, je crois qu'il serait vain de continuer. Néanmoins vous avez répondu à quelques questions du développement, sauf celle qui a trait aux négociations forfaitaires et j'avais spécifiquement demandé avec quels autres organisateurs de spectacles il y avait eu des forfaits négociés durant ces cinq dernières années car c'est quelque chose qui ne me paraît pas acceptable.

S'agissant de l'amendement du groupe popcosol, tout le monde l'a dit, on ne peut pas entrer en matière puisqu'il est contraire à l'esprit même du décret. L'impôt est égal pour tous, le Grand Conseil n'a pas voulu d'exonération ou de réduction de prix. Le Conseil général serait mal venu d'introduire dans son règlement une application différenciée qui, indépendamment des restrictions légales, aurait pour effet de recréer une inégalité supplémentaire. Pour les mêmes motifs, le postulat visant l'application de la taxe aux cabarets, on peut déjà y répondre. Le Conseil communal n'a pas besoin de faire une étude approfondie. Il pourra répondre immédiatement puisque, dans les débats du Grand Conseil, quelques longues minutes ont été passées sur ce sujet et la volonté du Législateur cantonal est de ne pas imposer ces établissements. Qu'il ait raison ou tort c'est une autre question, mais, puisque le Canton a dit non, la Ville ne peut pas le faire et il n'y a pas de moyen spécifique pour y

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

arriver. Effectivement on pourrait même imaginer un certain nombre de faux-fuyants pour ne pas payer la taxe. On pourrait imaginer que les cinémas, au lieu de faire payer un billet d'entrée, fassent simplement payer une boisson à 15, 18 ou 20 francs. Vous supprimez le billet et vous avez une grande partie de la taxe qui passerait à la trappe. Il y aurait des parades. On voit qu'il y a donc une certaine fragilité dans l'application de cette taxe. Peu importe donc le moment, à un certain stade il s'agit de décider si on la supprime, oui ou non.

Mme Dorothée Ecklin précise :

- Nous **retirons l'amendement** à l'arrêté IV, de même que le **premier postulat**. Nous maintiendrons en revanche le second.

M. Blaise Horisberger déclare :

- J'aimerais revenir sur l'affirmation fallacieuse selon laquelle les Neuchâtelois paient deux fois parce qu'ils paient par le biais de leurs impôts et par le biais de la taxe sur les spectacles. S'il n'y avait pas de taxe sur les spectacles, ils paieraient deux fois aussi, deux fois par le biais de leurs impôts. Cela ne changerait rien du tout pour eux, qu'il y ait une taxe ou non la culture coûte le même prix aux Neuchâtelois. A ma connaissance, on ne va pas supprimer les subventions culturelles pour un montant équivalent au montant récupéré par le biais de la taxe sur les spectacles. Si c'était le cas, si le groupe radical venait, en proposant en plus de la suppression de la taxe sur les spectacles, un amendement au budget 2004 avec une réduction de 600'000 francs affectée à la subvention sur les activités culturelles, la question serait différente, mais il me semble que le groupe radical ne l'a pas proposé, ni d'ailleurs sur les activités sportives. Les Neuchâtelois continueront donc à payer deux fois pour les activités culturelles et sportives que ce soit pas le biais de la taxe ou de leurs impôts.

Ensuite, il me paraît bien clair que la suppression de la taxe doit profiter aux spectateurs, aux consommateurs puisque ce sont eux qui paient cette taxe. Or, nous n'avons aucune garantie que les prestataires de spectacles réduiront le prix de leurs billets. S'il y a une injustice, c'est probablement là qu'elle va se cacher. Il y a eu de nombreux exemples, dans d'autres villes et d'autres cantons, où après de belles promesses disant que le prix des billets allait baisser, il a été maintenu exactement au même niveau, sous des prétextes fallacieux divers et variés. L'injustice se cache tout autant sous l'abolition de la taxe que sous le maintien de la taxe, selon les avis. Quant à l'histoire des syndicats

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

intercommunaux qui pourraient augmenter le prix des billets après déduction de la taxe, à nouveau c'est un appel à un comportement illégal. Ce sont les consommateurs qui doivent profiter de la suppression de la taxe sur les spectacles et pas les organisateurs de spectacles. Tant que, en tous cas en ce qui me concerne, nous n'aurons pas de garantie que les billets vont effectivement baisser, il n'est pas question de supprimer cette taxe, c'est bien entendu.

Il y a un petit malentendu par rapport au postulat du groupe popcosol, en tous cas en ce qui concerne celui que Mme Dorothée Ecklin vient de retirer au nom du groupe. En ce qui me concerne en tous cas ce postulat a tout son sens. **Si cela doit être simplement sous mon nom, ce postulat est maintenu.** Il s'agit d'avoir la vérification que, et c'est une vérification que personne n'a pu me fournir, qu'il est effectivement impossible juridiquement et légalement parlant pour la Ville de Neuchâtel, d'introduire l'obligation, pour les cabarets, de distribuer des billets d'entrée. Si effectivement, il ne peut pas y avoir d'obligation pour les organisateurs de spectacles, de distribuer des billets d'entrée sur lesquels on peut prélever une taxe, la question se pose différemment. Mais je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas contraindre les propriétaires ou gérants de cabarets de distribuer des billets d'entrée avec un montant raisonnable sur lequel la taxe pourrait être prélevée.

M. Mario Castioni souligne :

- Je voulais dire tout le bien que je pense de cette taxe sur les spectacles mais il y a déjà eu un certain nombre d'arguments en faveur donc je renonce, mais j'affirme que je voterai toujours en faveur de cette taxe sur les spectacles qui introduit une juste répartition du financement d'un certain nombre d'activités. J'aimerais revenir sur les syndicats intercommunaux car j'ai l'impression que, dans cette salle, il n'y a pas grand monde qui sait ce qu'est véritablement un syndicat intercommunal et qui sait que c'est une entité politique. Finalement, c'est un territoire un peu extra-territorial des communes, mais c'est un regroupement de communes qui exerce une certaine autorité politique dans un domaine. C'est tellement vrai qu'à l'intérieur d'un Syndicat intercommunal on peut avoir une initiative ou un référendum sur les décisions prises par le Conseil intercommunal et que cela fonctionne comme une commune. C'est peut-être le Grand Conseil qui a commis une erreur lorsqu'il a repris son décret sur la taxe sur les spectacles. Il aurait dû permettre aux Syndicats intercommunaux de prélever directement des taxes sur les spectacles sans avoir besoin de passer par la commune qui doit ensuite rétrocéder. Mais cette rétrocession est tout à fait normale et elle n'est

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

pas rétrocédée à des organisateurs de spectacles. Les syndicats intercommunaux, généralement, ne sont pas des organisateurs de spectacles mais ce sont des prestataires d'immeubles qui mettent à disposition des équipements à des organisateurs de spectacles qui, eux-mêmes, doivent s'acquitter, pour les gens qui paient des billets, d'une taxe sur les spectacles qui, naturellement revient, pour les frais de fonctionnement de ces syndicats. Je crois que si on veut encore attirer un certain nombre de communes dans ces syndicats et, ainsi, diminuer notre charge, nous devons les assurer que la taxe sur les spectacles prélevée en ville de Neuchâtel revient au syndicat. C'est un élément très important dans la négociation, c'est tellement important que c'est même une exigence que j'avais formulé en tant que conseiller communal d'Hauterive et nous avions été la première commune à adhérer au syndicat intercommunal des patinoires. C'était une condition sine qua non et cela figure dans le règlement que nous avons voté en Conseil général pour accepter d'entrer dans ces syndicats intercommunaux. Je crois que nous ne sommes pas ici pour nous déjuger. Finalement, si c'est la Ville qui doit matériellement l'encaisser et la reverser à l'un ou l'autre syndicat, c'est normal. Un service que la Ville peut rendre mais il est vrai qu'il aurait été plus simple que le Grand Conseil décide que les syndicats pouvaient aussi prélever la taxe sur les spectacles.

M. Pierre-François Aubert intervient :

- Je me demande si, compte tenu du fait qu'une assez grande partie de cette salle constate que la suppression de la taxe cette année est malencontreuse, nous ne pourrions pas trouver un moyen terme raisonnable en disant que cette année le budget est tel, que la suppression n'est pas envisageable, qu'elle est supprimée **avec effet au 1^{er} janvier 2005**. Cela laisse au Conseil communal une année pour ses études dont on nous parle depuis un certain temps. Cela permet aussi de voir quelle subvention culturelle pourrait être diminuée. Il faut bien savoir que les billets des organisateurs de spectacles qui sont subventionnés ne vont pas baisser de prix, c'est une vue de l'esprit. Pour ces spectacles ce n'est pas le consommateur qui a le sentiment de payer une taxe, c'est évidemment l'organisateur qui ensuite paie le 15 % de son billet. C'est une évidence pour tous ceux qui ont un jour vendu un billet de concert, d'exposition ou de n'importe quoi.

Cela laissera une année pour savoir quelle subvention pourrait être un peu revue à la baisse et cela permet aux finances de voir comment on peut préparer cela. Mais, une année c'est une année et l'année prochaine il ne faudra pas nous dire que ce n'est pas le moment! Nous

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

avons le temps pour une ressource qui n'est pas gigantesque, donc ce n'est pas très difficile de différer. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui on ne peut pas modifier le projet d'arrêté no 1 en disant qu'il faut supprimer 750'000 francs dans les recettes et dans le déficit on met 750'000 francs de plus. Personnellement je peste toutes les fois que l'on vote des déficits, cela m'est un peu difficile. Je serais prêt à voter cette suppression avec effet différé d'une année.

M. Blaise Péquignot propose :

- S'agissant du prix d'entrée, la société Cinepel a mis par écrit l'engagement qu'elle baissait ses prix en cas de suppression de la taxe sur les spectacles. Il y a des écrits et dans le développement fait par rapport au projet on a vu que la suppression à Genève a suscité des baisses sur les différents prix. Ce n'est pas qu'une simple vue de l'esprit et s'il y a un engagement les entités qui ont tenu ces engagements vont les respecter. La question du prix fixé par les syndicats? Je n'ai pas dit qu'il fallait augmenter le prix d'entrée, j'ai simplement dit que le prix pouvait être maintenu au même niveau qu'avant. De fait, c'est une augmentation de 10 % mais, comme je l'ai dit, cela ne change rien du tout et cela permet aux syndicats de récupérer directement le montant équivalent qu'on lui restitue. Et l'article 80 de la loi sur les communes est clair : un syndicat ne peut pas lever d'impôt. Il faut alors changer la loi sur les communes, mais cela n'est pas de notre compétence. Par contre, je me rallie entièrement à l'avis de M. Aubert. Je suis tout à fait disposé à différer d'une année la suppression de cette taxe ce qui permet au Conseil communal de se retourner et d'envisager quelques solutions, de prendre les mesures nécessaires et ne pas mettre en péril un budget 2004 qui est déjà assez déficitaire. C'est donc une solution qui me convient tout à fait et on peut considérer que la proposition serait **amendée** dans ce sens : "**La suppression prend effet au 31.12.2004**".

M. Philippe Loup précise :

- Une chose est évidente : c'est que le jour où nous supprimerons cette taxe ce sera un 1^{er} janvier mais, à part cela, nous n'avons pas du tout envie de nous lier, dans la situation actuelle, à une suppression de cette taxe qui pèse pour 700'000 francs. Il y a un sens à ce que la Commission financière se retrouve dès le mois de janvier. C'est par rapport à l'évolution économique de cette ville et des conséquences financières que cela a. Si nous le faisons pour l'ensemble des finances de la Ville, ce n'est pas pour nous lier ce soir à supprimer une taxe qui pèse 700'000 francs. C'est évident que si nous étions dans une situation

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

avec une conjoncture assez favorable où l'élan conjoncturel s'est affirmé pour 2004, peut-être que dans six mois ce sera le cas. Il me semble que c'est une discussion tout à fait cohérente, bonne et nous avons aussi évoqué les désagréments et les désavantages de cette taxe de par son champ d'application imparfait, mais je crois qu'il convient, pour être rigoureux avec nos finances, d'attendre les réunions que nous aurons avec le Conseil communal, de voir comment l'année 2004 se développe pour effectivement peut-être prendre cette mesure au 1^{er} janvier 2005 mais peut-être pas vu la situation financière et de la prendre qu'au 1^{er} janvier 2006 ou 2007. Mais, je crois que ce serait mal à propos que, nous, Conseil général, nous nous lions à ce propos. Nous nous opposerons aussi à cette modification.

Mme Dorothée Ecklin ajoute :

- Je trouve curieux qu'au printemps de l'an dernier on a allégrement accepté une baisse d'impôt qui tout à coup a des effets contraires. A part cela les membres de mon groupe ne semblent pas favorables à la proposition de M. Aubert. Nous la refuserons. Elle est gênante dans la mesure où elle pose un délai temporaire qui exerce une pression.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Pour la nouvelle proposition, de l'amendement qui est fait quant à l'entrée en vigueur de la proposition, il nous apparaît que c'est prématuré de décider ce soir. Nous avons dit que le Conseil communal étudiait des solutions. Pour nous, dans la situation actuelle, il n'est pas acceptable de commencer par nous priver de recettes avant de trouver une compensation. On nous demande des économies structurelles importantes et la première proposition qui est faite est de supprimer des recettes. Cela nous paraît inadéquat. Concernant la possibilité de trouver une compensation financière, nous cherchons cette voie et nous nous engageons à le faire. Maintenant pourrons-nous vous apporter des solutions dans l'année pour remplacer cette recette dès le 1^{er} janvier 2005 ou ne pourrons-nous pas le faire? Je crois que la proposition est trop courte dans le temps. Vous devez aussi savoir que, pour 2005, nous préparons un certain nombre de dossiers qui peuvent aussi affecter gravement les finances de la Ville. Je parle de la fiscalité. Il nous paraît que ce serait téméraire de le proposer ainsi, mais nous nous engageons à vous proposer sa suppression si nous trouvons une solution rapidement ou à moyen terme pour son remplacement par des recettes équivalentes, à moins que la situation économique se redresse à tel

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

point que nous n'ayons plus besoin de cette recette. Mais je crois que ce n'est pas dans l'année qui viendra.

M. Pierre-François Aubert ajoute :

- Je **retire** ma proposition et je voterai cette proposition ce soir.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle soumet la proposition au vote du Conseil général. Elle est **refusée par 21 voix contre 10**.

M. Blaise Péquignot intervient :

- Pour l'arrêté IV j'ai un **double amendement**. Il s'agit d'avoir une nouvelle teneur à l'article 7 qui dit : "**La taxe due en application du présent règlement ne peut pas faire l'objet d'une perception forfaitaire**". La motivation, vous la retrouvez en vous référant à la motivation faite à l'appui de la proposition. Nous estimons qu'un tel forfait n'est pas possible. Il est vrai que l'on ne m'a pas répondu sur cette question particulière tout à l'heure, mais comme nous avons vu que des forfaits pouvaient être négociés de temps en temps il m'apparaissent contraire. Je propose donc une nouvelle teneur à cet article 7 qui prévoit donc l'interdiction de faire des perceptions forfaitaires. J'ajoute un article 7bis nouveau qui dit : "**Hormis l'affectation au fonds cantonal pour l'encouragement de la culture cinématographique en application de l'article 3 DTS, le produit de la taxe ne peut pas être reversé, notamment sous forme de restitution, à une quelconque entité**". Ceci pour entériner le fait que l'article 80 interdit la pratique énoncée tout à l'heure qui n'est pas conforme à la loi et c'est pour mettre cet élément noir sur blanc dans le règlement. Je pourrais mettre encore un article supplémentaire à ce règlement. Nous pourrions inscrire que "La Ville de Neuchâtel reçoit le 10 % de la taxe sur les huiles minérales". Nous aurions, par exemple, dans notre règlement quelque chose qui dit que nous recevons de l'argent alors que, de l'autre côté, celui qui doit le verser n'a pas de dispositions légales sur ce point. C'est un peu le pendant du règlement des syndicats intercommunaux.

M. Mario Castioni déclare :

- Vu l'importance des propositions nous devrions presque demander une suspension de séance, mais je voulais simplement vous dire que le groupe socialiste s'opposera à ces deux amendements et notamment au deuxième qui pourrait nous conduire à voir quelques communes quitter

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

le bateau puisque, je vous le rappelle, dans un syndicat intercommunal on peut démissionner. Si nous voulons fâcher des communes ou les conduire à nous quitter nous avons qu'à leur dire que nous ne voulons plus restituer la taxe sur les spectacles aux syndicats intercommunaux.

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, complète :

- Le Conseil communal s'oppose également à ces amendements. Sur le fond la question du forfait, nous sommes d'accord avec M. Péquignot. La loi ne permet pas la négociation de forfaits s'agissant de la taxe sur les spectacles. Mais souvenez-vous tout le litige que nous avons avec le propriétaire des cinémas de Neuchâtel concernant le forfait négocié avec Expo.02 et l'arrêté y relatif avait été soumis au Conseil général qui l'avait voté. Cet arrêté avait été sanctionné par le Conseil d'Etat. C'était peut-être pas ultra orthodoxe par rapport au décret cantonal. Il aurait fallu que le Conseil d'Etat saisisse également le Grand Conseil pour modifier le décret de manière temporaire. Bref, c'était peut-être complexe, mais je crois que l'intérêt national était en jeu. Le Conseil général de l'époque l'avait compris, avait voté cet arrêté à l'unanimité et c'est ainsi qu'il a été appliqué et sanctionné. On ne refait pas l'histoire, mais c'est la méthode qui avait été utilisée et je dirai qu'elle était plutôt avantageuse aussi pour la Ville et l'animation de la ville durant tout la période de l'exposition. Pour la question d'autres forfaits, dont M. Péquignot fait état dans son développement, il s'agit des forains. Pour eux, on peut déterminer si c'est un forfait ou une taxation en fonction d'un chiffre d'affaires puisque tout le monde admet que les billets officiels ne peuvent être utilisés de manière systématique suivant les organisateurs de spectacles ou de divertissements et que c'est inadéquat pour des autos-tamponneuses par exemple d'avoir des billets. Ils ont besoin de jetons et ils ont un chiffre d'affaires sur la vente de ces jetons. Nous calculons, avec le taux de 13 % sur la recette totale puisque c'est le calcul inverse, pour obtenir un montant forfaitaire on est d'accord mais il y a quand même des applications pratiques que l'on doit avoir et nous calculons ainsi le montant sur la base du chiffre d'affaires en estimant un montant équivalent au chiffre d'affaires de ces activités, c'est cela le forfait. Il n'est pas nécessaire de l'indiquer dans l'arrêté, nous n'avons pas l'intention de négocier des forfaits à moins que nous ayons à nouveau l'exposition nationale à Neuchâtel et nous avons le temps d'y penser. S'agissant du deuxième alinéa, effectivement la proposition qui viserait à interdire ou à enlever la possibilité de restituer aux syndicats intercommunaux la taxe sur les spectacles est contraire au règlement que nous avons fait adopter, par exemple pour le théâtre, dans 15 communes de l'agglomération neuchâteloise. Je crois que c'est grave d'intervenir de

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

cette manière alors que nous avons fait un effort très important pour les amener à participer à hauteur d'environ 700'000 francs par année au déficit du théâtre. Supprimer ainsi, à minuit et demi, sans négociation sans réflexion avec les communes, sans solution de remplacement, cette possibilité pour la Ville de restituer cette taxe n'est pas acceptable. Nous nous opposons donc à cette proposition.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, met au vote la modification de l'article qui modifie l'article 21 de l'arrêté IV. Le Conseil général **refuse la nouvelle teneur de cet article par 24 voix contre 7**. L'arrêté IV est ensuite **adopté par 24 voix contre 3**. L'arrêté no V est **adopté par 38 voix sans opposition**. Enfin, l'arrêté no I est soumis au vote du Conseil général. La présidente constate que deux amendements du groupe popecosol demandent d'augmenter le total des charges du budget. Le Conseil général **refuse le premier amendement par 20 voix contre 9 et rejette le deuxième amendement par 25 voix contre 7**. Il **adopte ensuite l'arrêté no I par 27 voix contre 5**.

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 24 voix contre 3.

Arrêté modifiant le règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements du 29 décembre 1947 (Du 1^{er} décembre 2003)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le deuxième alinéa du préambule du Règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements, du 29 décembre 1947, est modifié comme suit :

Vu le décret du Grand Conseil, du **28 janvier 2003**, autorisant les communes à percevoir une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes (DTS),

Art. 2.- Les articles 2, 3 alinéa 2, 4 alinéa 2, et 7 du Règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements, du 29 décembre 1947, sont modifiés comme suit :

Art. 2.- La taxe est fixée aux **10 %** de la recette totale. La taxe n'est pas applicable aux billets d'un prix inférieur à 1 franc.

Art. 3.- ² Avant toute mise en vente des billets d'entrée, les particuliers, agences ou sociétés qui organisent un spectacle sont tenus de prendre les instructions de la **Caisse communale**, en vue de la perception de la taxe.

Art. 4.- ² La **Caisse communale** tient à la disposition des organisateurs de spectacles, et plus spécialement des sociétés locales, des billets répondant aux exigences réglementaires. Ces billets leur sont délivrés au prix coûtant.

Art. 7.- Abrogé

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2004.

Neuchâtel, le 1^{er} décembre 2003

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Béatrice Bois

Doris Angst

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 38 voix sans opposition.

**Arrêté
concernant le renouvellement et
la conclusion d'emprunts
pour l'exercice 2004
(Du 1^{er} décembre 2003)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 69'000'000 de francs durant l'année 2004.

Art. 2.- Répartis selon la durée des contrats, les frais d'émission seront portés au compte de fonctionnement, rubrique 02.11.331.11 "Amortissements des frais d'émissions d'emprunts".

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 1^{er} décembre 2003

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Béatrice Bois

Doris Angst

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 27 voix contre 5.

**Arrêté
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel
pour l'année 2004
(Du 1^{er} décembre 2003)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2004, y compris le budget des écoles communales, est adopté. Il se résume comme suit :

a) Budget de fonctionnement :

	Fr.
Total des charges	537'167'400.--
Total des revenus	<u>532'994'000.--</u>
Excédent de charges	4'173'400.--
<hr/>	

b) Budget des investissements :

Total des dépenses	71'274'500.--
Total des recettes	<u>9'879'500.--</u>
Investissements nets	61'395'000.--
<hr/>	

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 1^{er} décembre 2003

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Béatrice Bois

La secrétaire,

Doris Angst

**1a
03-518**

**Postulat de M. Blaise Horisberger, intitulé
"pour une application de la taxe sur les
spectacles aux cabarets"**

(Déposé le 1^{er} décembre 2003)

Le texte de ce postulat est le suivant : "Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de soumettre les cabarets et les discothèques sis en ville à la taxe sur les spectacles".

Invité par la présidente, **Mme Béatrice Bois**, à développer le postulat, **M. Blaise Horisberger**, déclare :

- Je fournirai un développement écrit.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, informe l'assemblée que, conformément au règlement, la discussion de ce postulat sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**1b
03-519**

**Postulat du groupe popcosol, intitulé
"pour la mise en place d'une compensation
des charges de centre au niveau de
l'agglomération"**

(Déposé le 1^{er} décembre 2003)

Le texte de ce postulat est le suivant : "**Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place une forme de péréquation financière en matière de politique culturelle avec les communes périphériques de la ville (au niveau de l'agglomération)**".

Invitée à développer son postulat par la présidente, **Mme Dorothée Ecklin**, déclare :

- Nous déposerons un développement écrit. Voici sa teneur : "Si, comme nous l'avons dit, la taxe sur les spectacles permet d'opérer une forme de compensation des charges de centre pour la Ville, nous invitons dès lors le Conseil communal à procéder à une rapide enquête, afin de connaître la provenance du public des spectacles données en ville de Neuchâtel. Sur la base des résultats, il vaudrait peut-être la peine de s'approcher des communes de l'agglomération, dans le but de négocier une forme de péréquation financière.

On nous dit souvent que la péréquation financière cantonale ne reconnaît que partiellement les charges de centre que supporte la Ville. Il

Séance de lundi 1^{er} décembre 2003

y aurait peut-être aussi moyen d'intervenir au niveau du canton, en association avec les autres villes."

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, informe l'assemblée que, conformément au règlement, la discussion de ce postulat sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La séance est levée à 0h38.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le chancelier-rédacteur, La présidente, La secrétaire,

Rémy Voirol

Béatrice Bois

Doris Angst